



# PHARMACOPOLIS

Revue québécoise d'histoire de la pharmacie

L'exposition Louis Hébert (1617-2017)  
Quatre cents ans de pratique de la pharmacie au Québec



Dans ce numéro:  
Actes du symposium Louis Hébert-Marie Rollet

# PROGRAMME

## Symposium Louis Hébert-Marie Rollet

Amphithéâtre Hydro-Québec

Le 31 mai 2017

- 8h30 Inscription
- 9h Mot de bienvenue de la présidente de la SQHP  
Ouverture de l'événement par le doyen de la Faculté de pharmacie, M. Jean Lefebvre
- 9h15 Louis Hébert, un pionnier de la pharmacie et de la botanique  
Jacques Mathieu, professeur émérite, Université Laval
- 10h00 Formation et pratique du pharmacien en France à l'époque de Louis Hébert -Olivier Lafont, Président de la Société d'Histoire de la Pharmacie (France)
- 10h45 **Pause-café**
- 11h00 Les soins en Nouvelle-France: héritage européen  
Gilles Barbeau, professeur émérite, Université Laval
- 11h30 Se soigner en Nouvelle-France: les premières nations  
Linda Sioui, étudiante à la maîtrise en histoire à l'Université Laval
- 12h00 Repas libre**
- 13h30 Usage des plantes médicinales en Nouvelle-France  
Alain Asselin , professeur à la retraite, département de phytologie de l'Université Laval.
- 14h15 L'apothicaire Féret et les Augustines de l'HDQ  
Ariane Blanchet-Robitaille, conservatrice au Monastère des Augustines de Québec
- 15h00 **Pause-café**
- 15h15 Dialogue français et Amérindiens dans un contexte colonial métis  
Denys Delâge, professeur émérite, Université Laval.
- 16h00 Période de questions
- 16h15 Clôture de la séance
- 16h30 Cocktail



## PHARMACOPOLIS

Revue annuelle créée en 2014,  
éditée par la SQPH – Société québécoise  
d'histoire de la pharmacie.

**Dépôt légal – 2016**

**ISSN : 2292-3675**

Faculté de Pharmacie  
Pavillon Ferdinand-Vandry  
1050, ave de la Médecine  
Université Laval  
Québec (QC) G1V 0A6  
Canada  
tél. : 1-418-656-2131 #5770



[SQHP@pha.ulaval.ca](mailto:SQHP@pha.ulaval.ca)



<http://www.sqhp.pha.ulaval.ca>



SQHP - Société québécoise  
d'histoire de la pharmacie.

### Société membre de :

- la Société internationale d'histoire de la pharmacie/ International Society for the History of Pharmacy.
- la Fédération des sociétés d'histoire du Québec.

### Comité éditorial

Gilles Barbeau

### Collaborations spéciales

Alain Asselin  
Denys Delâge  
Olivier Lafont  
Jacques Mathieu  
Ariane Blanchet-Robitaille  
Linda A. Sioui

**Abonnements :** Gilles Barbeau

### Impressions

Reprographie de l'Université Laval

### Conseil d'administration 2016-2017

Présidence : Marie Caron  
Vice-présidence : Gilles Barbeau  
Secrétariat : Christine Lachance  
Trésorerie: Ariane B-Robitaille  
Communications: Juliette Delrieu  
Site Web : Louis-Philippe Bégin  
Repr. étudiant : Dominique Vandal  
Conseillers: Jean Lefebvre  
Jacques Mathieu

## Sommaire

<b>Mot de la présidente</b> <i>Marie Caron</i>	p. 2
<b>Louis Hébert, apothicaire et botaniste</b> <i>Jacques Mathieu</i>	p. 3
<b>Le métier d'apothicaire</b> <i>Olivier Lafont</i>	p.11
<b>Les soins en Nouvelle-France; héritage français</b> <i>Gilles Barbeau</i>	p.23
<b>Se soigner en Nouvelle-France : les Premières Nations</b> <i>Linda A. Sioui</i>	p.33
<b>Quelques plantes médicinales au temps de L.Hébert</b> <i>Alain Asselin</i>	p.39
<b>«Je vous écrirai encore»</b> <i>Ariane Blanchet-Robitaille</i>	p.49
<b>Modèles coloniaux français et anglais en A. du nord</b> <i>Denys Delâge</i>	p.67

## Remerciements

### Merci à nos généreux donateurs 2016-2017

- Jacques Baron
- Jean-Pierre Deschênes
- Claude Martel
- Gaston Moreau

Merci à Laetitia Métreau pour la poursuite bénévole du catalogage des objets des collections de la SQHP.

**Pharmacopolis** : Titre composé de deux racines grecques : *Pharmakon*, (remède ou poison) et *Polis* (cité, ville), soit l'écosystème, dans lequel évoluent la pharmacie et le pharmacien.

### En couverture

#### De gauche à droite

Plante de l'herbier Louis-Marie  
Timbre à l'effigie de Louis Hébert  
Ordonnancier d'une pharmacie de Montréal vers  
1895-1900

## Mot de la présidente

Chers amis de l'histoire,

Si Louis Hébert et Marie Rollet célébraient avec nous leur héroïque passage en Nouvelle-France, ils s'adresseraient à nous en disant ces mots : Bonjour! et Kwe!

Lors de l'arrivée du premier apothicaire en Acadie en 1605, nul autre que le grand chef Membertou a accueilli les Européens. Une relation exceptionnelle fut scellée où l'altérité devint le credo de Louis Hébert et plus tard celui de Marie Rollet.

Un respect mutuel a marqué ses échanges avec les Amérindiens. Sa curiosité d'apothicaire pour les plantes nouvelles a suscité l'intérêt des Micmacs. Ce disciple d'Esculape soigna selon les principes de la pharmacopée du XVII<sup>e</sup> siècle et il s'inspira du savoir séculaire amérindien. Ses patients étaient Français, Micmacs, Hurons, Algonquins.

Les bateaux ramenaient en France et ailleurs des plantes canadiennes. Elles ont enrichi les collections européennes. Cette contribution scientifique a fait avancer les connaissances sur nos plantes indigènes et leurs usages curatifs.

Lors du 300<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de Louis Hébert, on souligna ses talents d'agriculteur catholique. On chanta les gloires de Louis Hébert et de sa famille : la colonisation et l'agriculture assurant la survivance sur le sol béni du Canada (Abbé Couillard Després 1919).

Pour célébrer le 400<sup>e</sup>, la Société québécoise de l'histoire de la pharmacie porte son regard sur des aspects nouveaux moins évoqués il y a cent ans : un apothicaire et son époque.

D'abord, l'apport scientifique de Louis Hébert dont les livres témoignent. Son savoir d'apothicaire a été mis au service des malades sans discrimination dans cette mosaïque humaine qu'était la Nouvelle-France avec à ses côtés Marie Rollet active dans ses œuvres. Comme le mentionnait Jacques Mathieu, l'historien émérite parlant du couple : ils se sont montrés ensemble ennemis de l'intolérance, de la discorde et des dissensions.

Louis Hébert restera pour les pharmaciens et pharmaciennes un modèle de résilience, d'altérité et de curiosité scientifique. Puisseons-nous être animés de cette soif de connaissances à mettre au service de ceux qui souffrent des affres des maladies tant du corps que de l'esprit.

Marie Caron, pharmacienne

Présidente de la Société québécoise d'histoire de la pharmacie



La présidente de la SQHP  
Marie Caron

# Louis Hébert apothicaire et botaniste

Jacques Mathieu  
Professeur émérite  
Université Laval

La connaissance et la compréhension des activités professionnelles de Louis Hébert modifient considérablement l'image de l'agriculteur qui avait été construite à l'occasion du III<sup>e</sup> centième anniversaire de son arrivée en Nouvelle-France, dans un contexte de lutte contre la migration des campagnes vers la ville; une image encore forte dans la mémoire québécoise.

L'observation de la vie de Louis Hébert dans le contexte des sociétés modernes fait plutôt ressortir des aspects méconnus de sa vie qui relèvent de leur insertion dans des environnements variés, de nature scientifique, géographique, familiale, financière ou politique.

Cette présentation nous conduit du plein cœur de Paris, aux rivages atlantiques peuplés d'Amérindiens, aux terres du cap aux diamants de Québec à mettre en valeur. Dans toutes les étapes de ce parcours, Louis Hébert a dû affronter de multiples défis et s'adapter à des situations nouvelles. Les éléments personnels de cette trajectoire de vie, observés au regard des préoccupations de notre temps, font de ce ramasseur d'herbe, un héros de notre histoire, de l'innovation scientifique et, avec sa compagne Marie Rollet, un modèle d'ouverture à l'Autre.

## Paris

La profession d'apothicaire de Louis Hébert s'inscrit dans une longue tradition familiale. Il faut remonter à son arrière-grand-mère maternelle pour voir naître deux grandes lignées d'apothicaires. Son père, Nicolas Hébert était également apothicaire. Cependant sa mère Jacqueline Pajot, qui en était à son troisième mariage, avait eu comme deuxième époux Louis de Cueilly également apothicaire et, en plus, fils d'apothicaire. Enfin, le fils de la deuxième épouse de son père est également devenu un apothicaire et il a même accompagné Louis Hébert en Acadie. À ces étroites solidarités de profession se sont ajoutées des solidarités de voisinage.

Louis Hébert est né et a vécu pendant 25 ans en plein cœur de Paris, sur la rue Saint-Honoré. Un temps son père y a géré dix maisons; certaines acquises par lui; d'autres provenant de la succession des Cueilly. Quant à lui, Louis Hébert est né et a longtemps vécu dans une maison à l'enseigne du Mortier d'Or. C'était une très grande maison comportant un double corps d'hôtel. Au rez-de-chaussée se trouvaient la boutique et une arrière-boutique. Une porte de fer grillagée protégeait la descente vers les caves. Au premier étage se trouvaient des chambres et un débarras. Le troisième étage comprenait cinq pièces, dont trois équipées de cheminées. Un grenier couvrait le tout. Dans la cour se trouvait un autre petit corps d'hôtel.

Né en 1575, Louis Hébert a vécu dans cette maison avec ses deux sœurs, dont l'aînée de la famille et son frère Jacques entré chez les Minimes, un ordre religieux particulièrement austère, en 1589. Sa mère est décédée quand il avait cinq ans; sa sœur, puis sa belle-mère ont dès lors veillé sur lui.

La vie n'est pas facile à Paris à cette époque. Les guerres de religion font rage. Paris est assiégée entre 1588 et 1590. La ville de 220 000 habitants compte 30 000 morts, dont 10 000 morts de faim. L'un des Cueilly, curé de l'Auxerrois, anime l'opposition des extrémistes au prétendant au trône de France. Un des effets désastreux à moyen terme de ce conflit fut la faillite financière du père de Louis Hébert qui, en 1596, fut emprisonné pour dettes pendant deux ans. Un véritable déshonneur social!

Pour sa part, Louis Hébert réussit à poursuivre son apprentissage pour devenir apothicaire; titre qu'il porte à compter de 1600, avant de s'élever au rang de maître apothicaire en 1603. Il s'agissait d'études sérieuses d'une durée de cinq ans sous la direction d'un maître. L'essentiel portait sur la connaissance des vertus des plantes qui constituaient le cœur de l'appareil médical à l'époque. Il fallait connaître la source des remèdes : racine, tige, feuille, fleur ou fruit. En plus l'apothicaire devait apprendre comment obtenir le remède à partir des plantes; fallait-il le piler, le humer, l'écraser, le faire bouillir, sans compter les doses à préparer. En 1603, Louis Hébert se dit maître apothicaire et peut dès lors tenir boutique.

Peu de temps auparavant, marié en février 1601 à Marie Rollet, veuve de François Dufeu, Louis Hébert prend les mesures requises pour préparer son installation. En juillet 1602, il acquiert une mesure toute délabrée sur la rue de la Petite Seine. En dix jours, il passe quatre contrats notariés, devant quatre notaires différents en donnant quatre adresses de résidence différentes. C'est dire la précarité de sa situation financière.

Les choses ne s'arrangent pas. En mars 1606, à l'invitation de son cousin Biencourt de Poutrincourt qui veut fonder une colonie catholique dans le Nouveau Monde, il accepte de rejoindre les engagés du protestant Du Gua de Mons. Quelle histoire; après 30 ans de guerre de religion! Au surplus, il reçoit pour toute rémunération 100 livres; la même que des tailleurs de pierre qui ne savent même pas signer.

Six mois après son départ pour Port-Royal, Marie Rollet, pourvue d'une procuration, choisit de vendre leur résidence à la reine Margot. Ayant obtenu du pape une séparation de son mari, celle-ci obtient du roi la permission de venir s'installer à Paris. Elle y acquiert plusieurs propriétés, dont celle de Louis Hébert que Marie Rollet lui vend dix fois plus cher que le prix d'achat.

## **Port-Royal**

Entretemps, Louis Hébert découvre un autre monde, un Nouveau Monde. Il est rapidement séduit par les richesses de la nature et les Amérindiens Souriquois qui habitent les lieux. Un

contemporain, Marc Lecomte signale son intérêt pour la culture des terres, mais il précise qu'il est d'abord maître en son art de guérir; ce qui profite à tous. Le grand chef Membertou devient un proche. Il est converti au catholicisme et Louis Hébert a guéri un de ses fils; ce dernier, rendu à l'article de la mort, s'était isolé selon leur coutume, avant d'être guéri; une guérison qualifiée de miraculeuse par les missionnaires jésuites. Le fils aîné de Membertou et ses deux femmes ont chaleureusement remercié Louis Hébert; une situation de vie que, cette fois, les missionnaires n'ont pas appréciée. Hébert a ensuite appuyé la demande de Membertou – qui se dit centenaire – d'être inhumé parmi les siens, ce que les missionnaires ont refusé, à moins d'en exhumer tous les corps des Amérindiens non baptisés. Conciliant, Membertou a accepté l'inhumation dans le cimetière catholique.

Quelques années plus tard Louis Hébert, alors âgé de plus de 35 ans, a encore été engagé dans un conflit politico-religieux où il a joué un rôle médiateur, mais sans avoir pu empêcher l'absence de tout service religieux pendant trois mois.

Les documents historiques demeurent muets en ce qui concerne une réalité nettement plus significative dans la longue durée. Louis Hébert s'est nettement intéressé aux plantes nouvelles. Il a sans doute observé attentivement les usages qu'en faisaient les Amérindiens. L'on ne peut que présumer, sur la base des suites de l'histoire, d'un intérêt commun et partagé avec les nations amérindiennes pour l'usage des plantes à des fins médicinales.

### **Un intermède**

La prise de Port-Royal par Samuel Argall en 1613 met pratiquement fin à l'entreprise de colonisation française, mais les activités ne cessent pas complètement. À partir principalement de La Rochelle, Louis Hébert agit comme procureur de Biencourt fils afin de soutenir ceux qui demeurent en Acadie. Une malheureuse histoire de contrebande de fourrures entraînera d'interminables procédures judiciaires auxquelles Louis Hébert sera mêlé malgré lui et qui ne se termineront que plusieurs années après son décès.

### **Québec**

En 1617, Champlain invite Louis Hébert à se joindre à lui à Québec. L'entente se conclut à la dernière minute avec la compagnie de Canada. Les termes de ce contrat ont donné lieu à des critiques acerbes, mais dont les fondements demeurent discutables. La trame de fond oppose les compagnies de commerce et les communautés religieuses favorables à l'établissement d'une colonie de peuplement pour stabiliser les Amérindiens et les christianiser. On a fait valoir la rémunération promise de 200 écus : par année pour les uns; pour trois ans pour d'autres. Hébert a reçu 300 livres par an. En contrepartie, il doit offrir ses soins gratuitement; ce qui me paraît une belle reconnaissance de ses compétences. Enfin, il doit vendre le fruit (les surplus) de ses cultures à la compagnie. Ce qui est intéressant et éclairant dans le cas de ce premier agriculteur, c'est que les plantes mentionnées dans ce contrat

d'engagement sont le pétun et le maïs; les deux plantes les plus recherchées dans le commerce des fourrures. En fait, la compagnie tenait à se réserver le commerce.

Après une traversée épique à cause des glaces, au point où ses filles âgées entre 10 et 13 ans ont craint de finir dans le ventre d'un poisson et où Marie Rollet a levé à bout de bras son jeune fils pour qu'il reçoive la bénédiction du prêtre, tellement on a cru la fin de la vie arrivée, la famille débarque à Tadoussac après trois mois. Le lendemain, une autre facette du climat leur apparaît. À la messe, le prêtre est accompagné de chaque côté de deux hommes déceimment vêtus qui chassent les moustiques à l'aide de rameaux de feuilles.

Finalement, à l'été 1617, la famille peut s'installer à Québec, sur les hauteurs du Cap aux Diamants. Dès l'année suivante, Samuel de Champlain identifie les plantes qui poussent dans les jardins. Il énumère toutes sortes d'herbes, choux, raves, laitues, pourpier, oseille, persil et autres herbes, citrouilles, concombres, melons, pois, fèves et autres légumes. L'on comprend que Louis Hébert a pu disposer d'une importante réserve de plantes de nature variée.

L'activité de Louis Hébert est reconnue. En 1623 il reçoit une concession de terre d'une grandeur considérable; une terre qui sera érigée en fief noble en 1626. L'agriculteur et apothicaire demeure discret à propos de ses activités. On sait tout de même grâce à Champlain que l'intérêt pour les plantes persiste et s'amplifie. En mai 1624, Champlain prend soin de relever avec précision un calendrier végétal plein de promesses :

- Début mai sortent de terres de petites fleurs de gris de lin, des primevères;
- Le 9 mai, les framboises commencent à bourgeonner;
- Le 10 ou le 11, le sureau montre ses feuilles;
- Le 12, des violettes blanches sont en fleurs;
- Le 13, les arbres sont boutonnés :
  - oLes framboisiers jettent leurs feuilles,
  - oLe cerfeuil est bon à couper,
  - oL'oseille a deux pouces de haut;
- Le 18, les bouleaux jettent leurs feuilles
  - oIdem pour d'autres arbres
  - oLe chêne a ses boutons formés
- La plupart de toutes les plantes et simples sont sortis de terre à cause des journées de grande chaleur;
- Le 30, les fraises sont en fleurs;
- Les feuilles de chêne ont un pouce de long
- Le blé d'Inde commence à lever.

En plus des cultures de céréales et de légumes empruntées de France, des semences empruntées aux Amérindiens comme le maïs, les courges et les haricots, ainsi que des fruits de la flore locale comme les prunes, les framboises, les fraises et les bleuets sont très appréciés.

Les autres éléments significatifs de la vie de Louis Hébert sont postérieurs à son décès, survenu le 26 janvier 1627 par suite d'une chute sur la glace.

### **La présence britannique**

À compter de 1628, les Britanniques cherchent à s'emparer de Québec et réduisent la population à la famine. Marie Rollet, la veuve de Louis Hébert, mettra alors les surplus de ses récoltes à la disposition de la population. Par la suite, elle choisit de demeurer à Québec sous l'emprise britannique et protestante. Elle prend soin de jeunes Amérindiennes laissées par Champlain. Un de ses petits-fils nouveau-né a pour parrain un des frères Kirke. Finalement, elle adopte comme domestique un petit Noir arrivé comme esclave des Kirke et pratiquement abandonné sur place.

Entretiens, elle avait maintenu les relations cordiales, voire chaleureuses avec les Amérindiens. Cinq mois après le décès de son époux, pour clôturer la cérémonie de baptême de Naneogauachit, âgé d'environ 10 ans, elle offre un festin aux Amérindiens. Il comprend 56 outardes, 30 canards, 20 sarcelles et quantité d'autres gibiers, deux barils de pois, des pruneaux, du blé d'Inde, etc. L'on comprend qu'au moment de quitter la fête, les Amérindiens aient souhaité qu'il y ait un baptême chaque jour.

Ces exemples montrent bien la qualité des relations entretenues par Louis Hébert et Marie Rollet avec les Britanniques protestants et les populations autochtones. Ils permettent de comprendre l'envoi en France de plantes jusque-là inconnues en Europe.

### **L'œuvre botanique de Louis Hébert**

C'est à nouveau par personne interposée que l'on peut reconnaître que Louis Hébert a joué un certain rôle dans le contexte de l'émergence de la botanique comme science. La contribution de l'apothicaire se ramène en fait à l'envoi en France de 45 plantes jusque-là inconnues. Celles-ci sont d'abord transplantées au jardin de l'École de médecine, puis au jardin au jardin du roi dès sa création en 1635. La personne qui donne un aboutissement exceptionnel à ces plantes en provenance du Canada est Jacques Cornuti, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris. En 1635, Cornuti publie à Paris et en latin un *Canadensium Plantarum*. 20 des 45 plantes qu'il décrit portent dans leur identification un qualificatif référant directement au Canada [*canadense*, ou *canadensium*].

La démonstration des liens entre Louis Hébert et Jacques Cornuti est de nature circonstancielle, mais elle repose sur deux réseaux de nature professionnelle et familiale. Le premier concerne les Robin, père et fils. Jean Robin, le père, donne une formation régulière sur les plantes aux étudiants en médecine. Son fils, Vespasien, futur sous-démonstrateur au Jardin des plantes, a, dès 1603, voyagé dans divers pays pour connaître et récupérer des plantes pour enrichir leur jardin d'espèces exotiques. Il se rendra même aux «isles virgines».

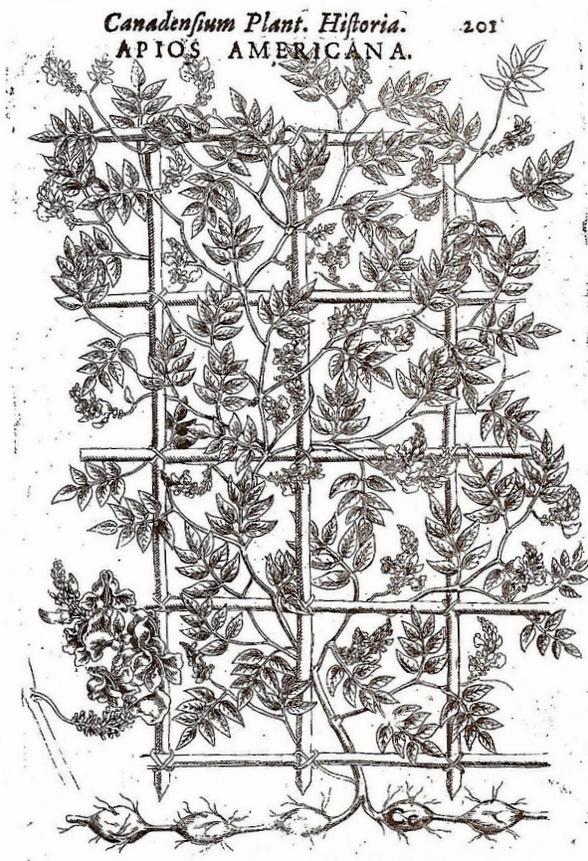


Fig. 1: Illustration de l'*Apios americana* tirée du *Canadensium Plantarum* de Jacques Cornuti

En 1623, les Robin publient un petit opuscule. Cornuti, identifié comme étudiant en médecine, y signe, en préface, deux poèmes dont l'un est consacré à l'acclimatation de plantes étrangères. Voilà une contribution tout à fait inusitée de la part d'un étudiant et une remarquable manifestation d'intérêts communs! Il n'est pas étonnant que, plus tard, dans son propre livre, Cornuti tire de nombreux exemples du jardin des Robin.

Au plan professionnel, Cornuti offre ses services bénévolement aux Minimes; un ordre religieux particulièrement austère, mais où vit Marin Mersenne, un grand savant décrit comme le secrétaire général de l'Europe savante. Or, le frère de Louis Hébert vit également chez les Minimes de Paris depuis 1589. Il lui arrive même en 1630, à titre de procureur, de signer un contrat avec la propre sœur de Cornuti. Plus tard, en 1631, après un séjour de deux ans à Nigeon, Eustache Boullé, le beau-frère de Samuel de Champlain et qui a séjourné plusieurs années à Québec, se joint à son tour aux Minimes de Paris.

Un calendrier complexe renforce encore la perception de ces liens privilégiés. Cornuti a affiché très tôt son intérêt pour les plantes étrangères. Sans doute le projet de création d'un jardin des plantes a-t-il contribué à augmenter cet intérêt. Toutefois, le décès de Jean Héroard de Vaugrigneuse le promoteur du projet qui, par un édit de 1626, avait donné un premier statut officiel de création au jardin du roi à Paris et celui de Louis Hébert en 1627 ont réduit ses ardeurs. Cornuti avoue lui-même dans la présentation de son livre cette grande diminution d'intérêt, qui du reste se vérifie par certaines références à la durée de vie des plantes.

Un brusque regain d'intérêt émerge quand le projet de jardin du roi revoit le jour. Cornuti, médecin à peu de pratiques, y discerne alors la possibilité d'un poste qui rejoindrait directement ses intérêts. Il s'ensuit une préface outrageusement louangeuse pour Charles Bouvard, médecin du roi et surintendant du jardin en voie de création. En vain! Ce qui n'empêche pas la parution du livre.

## Le *Canadensium Plantarum*

L'ouvrage comprend trois parties : la description et l'illustration des plantes de France et du Canada, quelques dissertations sur le comportement des plantes le jour et la nuit ou l'influence du soleil et enfin une liste des plantes des environs de Paris.

La première partie fait l'objet d'une structuration particulière inspirée de la classification de Mathias de l'Obel. Les plantes sont regroupées par famille plutôt que d'être présentées dans un simple ordre alphabétique. Cette structure se distingue nettement de celles fondées sur les usages médicaux comme vomitifs, purgatifs, aromatiques ou vénéneux. Elle permet en particulier de comparer les plantes d'Amérique avec celles d'Europe et, parfois, de faire référence aux descriptions des anciens comme Pline, Dioscoride ou Théophraste.

L'ouvrage procède d'un minutieux travail de terrain. Les descriptions reposent sur des observations attentives. Les racines sont longues ou courtes, descendent en profondeur ou courent à la surface du sol. Les tiges ont telle hauteur. Le nombre, la disposition, la forme, la taille et la durée de vie des feuilles et des fleurs sont précisés et souvent comparés.

Chaque plante est décrite et illustrée, et ce, de façon exceptionnelle pour l'époque. L'enchaînement des lignes et des pointillés crée des jeux et des dégradés d'ombre qui facilitent, encore aujourd'hui, leur identification. En outre, Cornuti veille à montrer les plantes avec ses racines, ses fleurs et ses fruits. Il lui arrive même de produire des représentations agrandies à côté du dessin principal.

Le travail de terrain ressort également de la description des usages qu'il a souvent expérimentés lui-même. Il le précise : il a entraîné ses yeux, ses mains, ses narines et son palais à ces analyses de plantes nouvelles. Ses observations sont empreintes de perceptions sensorielles, que les plantes éclatent de couleur, séduisent par leur parfum, excitent la salive, resplendissent comme l'or ou encore stimulent les jeux de Vénus.

Les descriptions couvrent le calendrier de vie des plantes : le moment de leur apparition, de leur floraison et la durée des fleurs et leur résistance à l'hiver. La localisation des plantes du Canada – sous-bois, sols pierreux, etc. – le préoccupe. Il dispose également d'informations privilégiées, dont on ignore toutefois la source, concernant l'ornementation, la hauteur des plantes, la couleur des fleurs, leur durée de vie. Il n'est pas étonnant qu'il accole l'épithète *canadense* ou *canadensium* à 20 d'entre elles.

Le médecin Cornuti mentionne assez rarement les usages liés à la santé et quand il le fait, c'est de manière très succincte. Il identifie le mal à guérir, mais ne donne aucun indice sur la préparation, la composition et l'utilisation du remède. En ce sens, il est bien décevant que l'on n'y trouve aucune référence aux usages particuliers en Nouvelle-France qu'il s'agisse d'une adaptation locale ou des pratiques amérindiennes.

Heureusement les communications à venir approfondiront à la fois la variété des usages des plantes indigènes, ainsi que leur diffusion rapide dans toute l'Europe.

### **Conclusion**

Comme nous sommes dans un milieu scientifique ou universitaire, je voudrais conclure en montrant la modernité des pratiques et des engagements de Louis Hébert, en y incluant Marie Rollet. Au premier chef, il faut noter la préoccupation d'innovation scientifique; des innovations rendues possibles grâce à l'ouverture à l'Autre. Ces connaissances nouvelles procèdent d'une forme d'internationalisation du savoir qu'au surplus elles contribuent à développer. Les relations avec les Amérindiens, ainsi que les rapports avec les Britanniques ou avec des gens de religions différentes démontrent l'ouverture d'esprit de ces personnages. Enfin, les relations interpersonnelles qu'elles soient structurées en forme de relation maître/apprenti comme elles subsistent encore aujourd'hui dans les études de maîtrise ou de doctorat favorisent l'enrichissement des connaissances. Bref, Louis Hébert, l'homme de science et le citoyen du monde, est digne de notre mémoire, de nos engagements, de nos valeurs et de nos bons sentiments.

---

# Le métier d'apothicaire

Olivier Lafont

Président de la Société d'Histoire de la Pharmacie (France)

À l'occasion du quatre-centième anniversaire de l'installation définitive de Louis Hébert au Québec, il n'est pas inutile de rappeler que si ce personnage est considéré unanimement comme le premier colon de la province, il fut aussi le premier apothicaire d'Amérique du Nord. Il est donc légitime de s'interroger sur les conditions d'exercice du métier d'apothicaire en ce début de XVII<sup>e</sup> siècle.

Louis Hébert était né vers 1575, au sein de la famille d'un maître apothicaire parisien, Nicolas Hébert, qui exerçait, en outre, les fonctions d'apothicaire de la reine mère, Catherine de Médicis, ou, peut-être, celles d'apothicaire de son écurie. Louis, quant à lui, devint apothicaire, comme son père. Il ne fit cependant pas partie de la communauté de Paris, mais exerça à Saint-Germain-des-Prés, un quartier de Paris dépendant de l'Abbaye éponyme, qui abritait la foire Saint-Germain et était soumis à des règlements particuliers<sup>1</sup>.

## L'organisation des apothicaires en communautés.

Le métier d'apothicaire était apparu à Bagdad à l'époque du califat Abbasside, vers le VIII<sup>e</sup> ou le IX<sup>e</sup> siècle. La première législation occidentale concernant les apothicaires peut être trouvée dans les constitutions de Melfi de 1231, puis de 1241, qui, sous le règne de l'empereur Frédéric II Hohenstaufen, régissaient le royaume de Sicile. Ces textes inspirèrent, en partie, les statuts des communautés organisées qui virent le jour à partir du XIII<sup>e</sup> siècle dans la plupart des villes de France et des autres pays du continent<sup>2</sup>.

La communauté parisienne était ainsi régie par les lettres patentes de Charles VIII, qui avait érigé, en 1484, les apothicaires et les épiciers en une communauté unique, mais sans omettre de préciser que «nul espicier... ne puisse se mesler du fait et vacation d'apothicaire»; ce qui assurait une certaine autonomie à ces derniers. Ce regroupement leur permettait de constituer un ensemble plus important numériquement, ce qui renforçait leur position au sein de la marchandise parisienne. La communauté était, en effet considérée comme la seconde des Six-Corps parisiens, organisation qui regroupait les plus puissantes des communautés de métiers, celles qui avaient le privilège de porter le dais du souverain lors des entrées solennelles. On a pu parler à ce propos d'une «sorte d'aristocratie de la marchandise parisienne». La présence de deux nefs dans les armoiries de la communauté rappelait cette position, alors que la main tenant une balance y évoquait le fait que Philippe le Bel avait confié, en 1312, aux apothicaires

---

<sup>1</sup> WAROLIN, Christian, Louis Hébert, in Olivier Lafont, Dictionnaire d'Histoire de la Pharmacie, des origines à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Pharmathèmes, Paris, 2007.

<sup>2</sup> PRÉVET, François, Histoire de l'organisation sociale en pharmacie, Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1940.

la garde et le contrôle des poids. C'est ce que rappelait également la devise latine de la communauté : «*Lances et pondera servant*», ils gardent les balances et les poids.

Ces textes fondateurs ont subi à plusieurs reprises des modifications de détail au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, en 1514, 1516, 1520, 1571 et 1583, avant d'être confirmés dans leur dernier état, en 1594, par Henri IV<sup>3</sup>. De nouvelles lettres patentes furent édictées, en 1638, par Louis XIII, un an avant le décès de Louis Hébert, donc trop tard pour avoir des conséquences sur son exercice professionnel.

À la tête de la Communauté se trouvaient les gardes élus par les maîtres, qui convoquaient les assemblées et veillaient au bon respect des statuts. Ils participaient notamment aux «visitations» de boutiques, en compagnie de deux médecins représentant la Faculté de Médecine. Ces sortes d'inspections étaient chargées de contrôler la fraîcheur des drogues et la qualité des médicaments composés. En cas d'infraction constatée, les médicaments fautifs étaient détruits. Les gardes veillaient également au respect des règles déontologiques énoncées dans les statuts. Le compéragé entre médecins et apothicaires était, en particulier, rigoureusement interdit.

### La formation de l'apothicaire.

Si chaque ville de France disposait de statuts différents<sup>4</sup>, un certain nombre de constantes se manifestaient. Il fallait qu'un candidat à l'entrée en apprentissage connût la langue latine, puisque de nombreux ouvrages étaient écrits en latin et que les ordonnances des médecins étaient rédigées dans cette langue. Ses parents devaient payer une somme plus ou moins importante au maître, qui, en contrepartie, s'engageait par contrat, à lui enseigner son art et à le loger et le nourrir. À l'issue d'un apprentissage de plusieurs années (quatre ans à Paris) auprès d'un maître de la communauté, l'impétrant devait servir comme compagnon (quatre ans à Paris) auprès d'un maître appartenant à une communauté jurée, qu'il s'agît de celle de sa ville d'origine, ou d'une autre. C'est ainsi que certains apothicaires, venant de diverses villes de France, se rendaient auprès d'un maître de Montpellier, afin de bénéficier, notamment, des cours organisés pour les élèves apothicaires à la faculté de Médecine de cette ville.

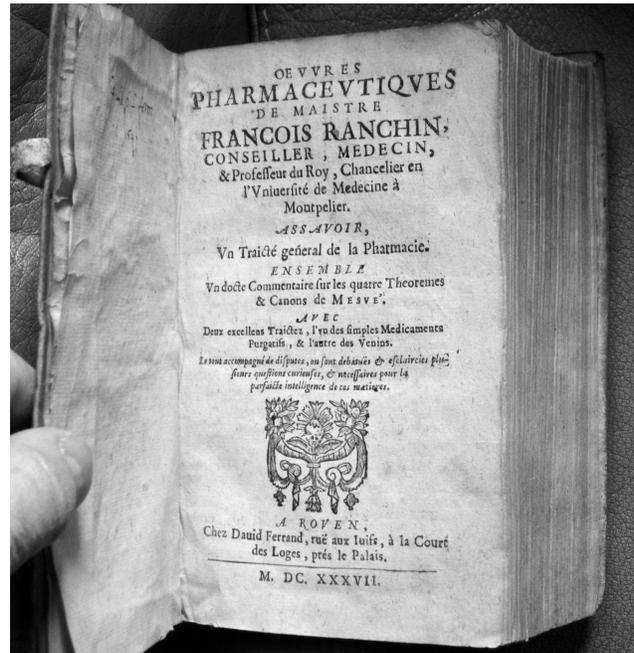


Fig.1: Les Œuvres Pharmaceutiques de François Ranchin.

<sup>3</sup> LAFONT, Olivier, *Échevins & apothicaires sous Louis XIV*, Pharmathèmes, Paris, 2008.

<sup>4</sup> PRÉVET, François, *Les statuts et les règlements des apothicaires*, Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1950, 15 tomes.

Nous disposons, à ce sujet, d'un document précieux (Figure 1); un ouvrage qui regroupe les notes prises au cours de François Ranchin, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, par l'un de ses auditeurs, l'apothicaire Laurent Catelan, qui devint ensuite le démonstrateur des Drogues à l'École de Médecine. François Ranchin n'était alors que le suppléant du titulaire, André du Laurens, mais il devint ultérieurement, lui-même, professeur, puis chancelier de l'Université de Montpellier. Catelan publia le livre en 1624 et cet ouvrage qui servit à l'enseignement des futurs apothicaires, connut une seconde édition, en 1628, puis une troisième, en 1636<sup>5</sup>. La méthode pédagogique utilisée par le professeur était typique du temps et prenait sa source dans la «dispute universitaire» médiévale : L'enseignant formulait d'abord une interrogation, puis développait longuement et avec conviction, dans une première partie, les arguments qui pouvaient conduire à y répondre par la négative, avant de les détruire, un à un, dans une seconde partie, pour finalement conclure en répondant positivement à la question posée<sup>6</sup>. Une importante partie de ces cours était consacrée à l'étude des *Canons* de Mésué (dus, en fait, au pseudo-Mésué). Pour cela, le professeur lisait le texte latin d'une rubrique, en donnait la paraphrase en français, puis le commentait et terminait en livrant son opinion sur le sujet.

### L'examen de maîtrise.

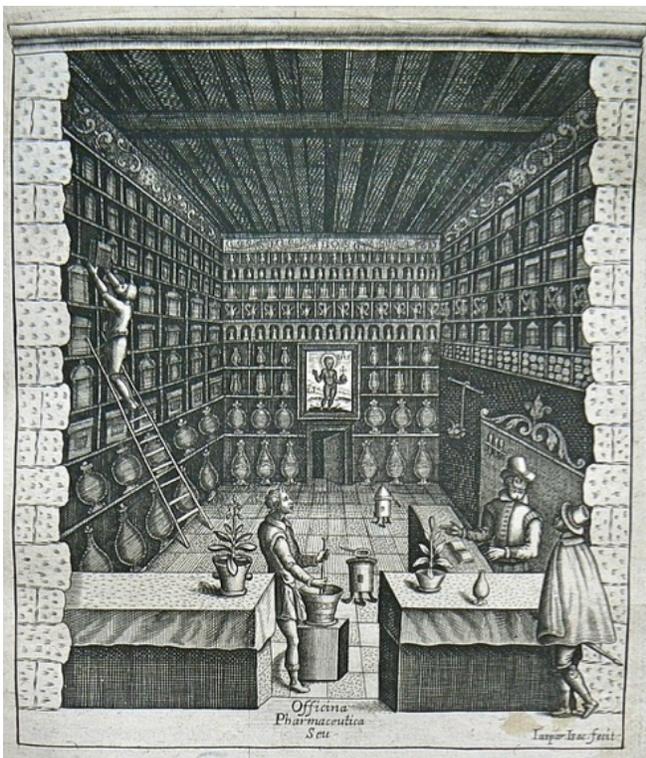


Fig. 2 : La boutique de l'apothicaire, illustration de l'ouvrage de Jean de Renou (1608).

C'est seulement à l'issue de ses années de «service chez un maître d'une ville jurée» et à condition d'avoir plus de vingt-cinq ans, que le candidat pouvait solliciter l'autorisation de passer l'examen d'accession à la maîtrise. Le jury comportait des docteurs régents désignés par la faculté de Médecine, ainsi que des maîtres apothicaires. L'examen se composait de nombreuses épreuves qui pouvaient être regroupées en trois parties principales : l'acte de lecture, l'acte des herbes et le chef d'œuvre.

L'acte de lecture consistait en la lecture de textes latins traitant de médecine, à les commenter, et à répondre aux questions du jury à leur sujet. Dans certaines cités, comme Rouen, tout se passait en latin et l'impétrant devait s'exprimer dans cette langue, dans d'autres villes, seuls les

<sup>5</sup> RANCHIN, François, François, Œuvres Pharmaceutiques, Daniel Ferrand, Rouen, 1637.

<sup>6</sup> LAFONT, Olivier, Les cours de François Ranchin « dictés aux compagnons pharmaciens » de Montpellier (1592-1596), Histoire des sciences médicales, 2016, sous presse.

discours du jury et les questions étaient en latin, dans d'autres cas, plus rares, tout pouvait se passer en français. L'acte des herbes regroupait la reconnaissance de plantes fraîches et celle de drogues sèches d'origine non seulement végétale, mais aussi animale ou minérale. Là encore, l'impétrant devait répondre à des questions portant sur les drogues qu'il avait identifiées et leurs falsifications éventuelles. Enfin, la constitution du chef d'œuvre comportait la préparation de plusieurs médicaments composés, selon des formules proposées par le jury. Le candidat devait choisir les drogues à utiliser et les soumettre à l'approbation des membres du jury, avant de mettre en route la préparation. Cette épreuve durait plusieurs jours à l'issue desquels l'impétrant présentait le fruit de son travail au jury, qui avait latitude de lui poser à nouveau des questions.

### La boutique de l'apothicaire

Après sa réception à la maîtrise, le nouveau maître devait prêter serment et pouvait alors tenir boutique en ville. Sa maison devait alors correspondre à certaines normes qui sont détaillées dans les *Œuvres pharmaceutiques* de Jean de Renou<sup>7,8</sup>. Indépendamment d'une cave fraîche où conserver le vin utilisé comme excipient et d'un grenier sec où pouvaient sécher les plantes, elle devait comporter une boutique ouverte au public, ainsi qu'un laboratoire. Une illustration de l'édition de 1608 de cet ouvrage (Figure 2) montre l'agencement idéal de la boutique. On distingue des comptoirs appelés «banques», des étagères, nommées «montres (ou monstres) de boutique», garnies de chevrettes d'albanelles et de bouteilles, ainsi qu'un bureau auquel est assis le maître, occupé à consulter des ouvrages de référence, tandis qu'un compagnon pile des drogues dans un vaste mortier et que l'apprenti grimpe à une échelle pour atteindre les vaisseaux placés en hauteur. Dans le fond de la pièce, on aperçoit des balances à deux plateaux et un petit alambic. Une porte communiquait avec le laboratoire qui devait comporter une cheminée et un point d'eau. Celui-ci consistait généralement en une grande fontaine d'étain, voire de cuivre, qui était remplie avec de l'eau puisée dans un puits individuel, ou provenant d'une fontaine publique voisine (Figure 3).

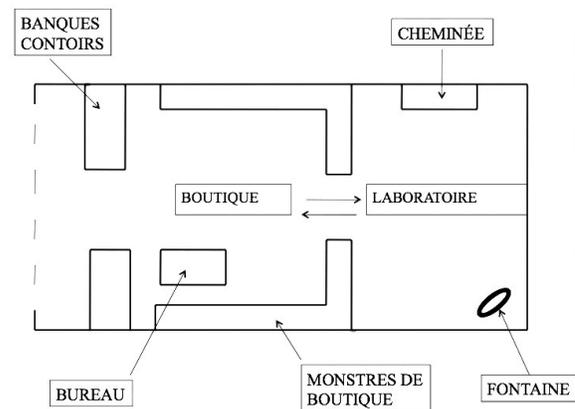


Fig.3: Plan d'une boutique d'apothicaire.

<sup>7</sup> RENOUE, Jean de, *Officina pharmaceutica seu Antidotarium dogmaticorum vêtus, renovatum, auctum, illustratum*, veuve de Guillaume de la Noue et Denys de la Noue, Paris, 1608.

<sup>8</sup> RENOUE, Jean de, *Le grand dispensaire médicinal contenant cinq livres des Institutions pharmaceutiques ensemble trois livres de la matière médicale, avec une pharmacopée ou Antidotaire fort accompli*, Pierre Rigaud, Lyon, 1624.

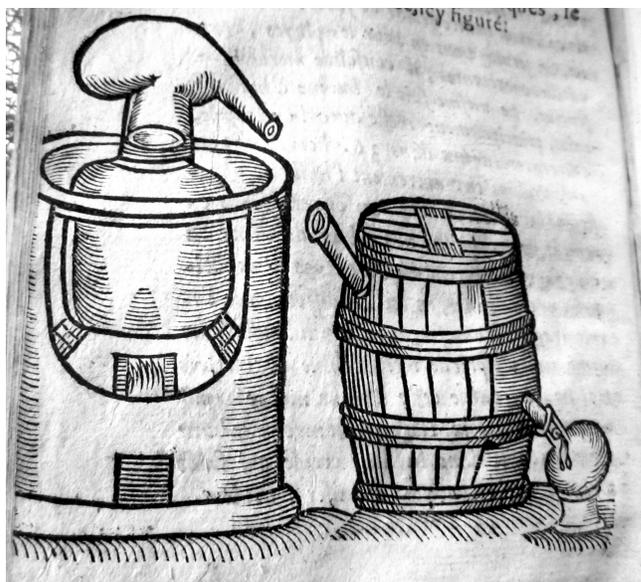


Fig. 4 : Alambic et son réfrigérant, gravure sur bois illustrant *Les Elemens de Chymie* de Maistre Jean Bequin.

### **Le matériel servant à la préparation des médicaments.**

Afin de préparer des médicaments, l'apothicaire devait disposer d'un matériel assez coûteux. Une description détaillée de ces instruments figure dans la *Pharmacopée Universelle* de Nicolas Lémery<sup>9</sup>, qui est plus tardive que l'époque d'Hébert, mais les choses changeaient peu en ce domaine.

Pour pratiquer la distillation, opération permettant d'accéder aux eaux médicinales, une forme très utilisée à l'époque, ou aux essences aromatiques, il devait disposer d'au moins un alambic, comportant un corps de chauffe, ou cucurbite, coiffé d'un chapiteau, prolongé par un bec servant à l'écoulement du distillat dans le récipient (vaisseau recevant le liquide, de *recipiens* en latin). Naturellement il fallait pouvoir placer la cucurbite dans un four et adapter un dispositif de refroidissement le long du bec. Ce réfrigérant pouvait prendre diverses formes, simple tonneau rempli d'eau, comme celui qui est représenté dans les *Elemens de Chymie* de Maistre Jean Béguin<sup>10</sup> (Figure 4), ou plus complexe, comme les réfrigérants proposés plus tard dans le siècle, dans la *Pharmacopée* de Moïse Charas<sup>11</sup>. Lorsque la quantité de substance à distiller était moins importante, on pouvait remplacer l'alambic par une simple cornue ou retorte.

Afin d'effectuer les indispensables pesées, des balances, de tailles diverses et adaptées à la grande variété des masses à mesurer, étaient nécessaires.

<sup>9</sup> LEMERY, Nicolas, *Pharmacopée Universelle*, Laurent D'Houry, Paris, 1697.

<sup>10</sup> BEGUIN, Jean, *Les Elemens de Chymie*, Martin de la Motte, Rouen, 1636.

<sup>11</sup> CHARAS, Moïse, *Pharmacopée Royale Galénique et Chymique*, Chez l'Auteur, Paris, 1676.



Fig.5: Grand mortier de bronze d'Hector Lescot daté de 1571  
(Collection SHP)

Les grands mortiers de bronze, servant à broyer les drogues résistantes comme les bois ou les écorces, pouvaient peser jusqu'à cent cinquante de nos kilogrammes, tel celui, fondu à Orléans au XVI<sup>e</sup> siècle par Henri Lescot, que possède la Société d'Histoire de la Pharmacie (Figure 5). Les plus courants étaient d'une taille moindre comme ceux fabriqués à Rouen au début du XVII<sup>e</sup> siècle par Abraham Le Boucher<sup>12</sup>, et pouvaient servir à pulvériser de petites quantités de feuilles ou de graines, ou à mélanger des poudres. Les mortiers de marbre poli, munis d'un pilon de bois, permettaient de mélanger plusieurs ingrédients de consistances variées.

Les tamis et autres cribles avaient pour rôle de permettre d'homogénéiser la texture des poudres. Les porphyres, constitués d'une plaque très dure et d'une molette de même matière, permettaient d'améliorer encore la finesse des poudres.

Pour opérer la filtration des liquides, on pouvait recourir à des chausse d'Hippocrate, sortes de filtres formés d'un tissu tendu entre des montants de bois et au travers duquel passait le liquide à purifier, abandonnant au passage les impuretés qu'il contenait en suspension.

### **Le matériel servant à la conservation des drogues et des médicaments.**

Après leur préparation, les médicaments devaient être conservés dans des vaisseaux, comme devaient l'être également les drogues ayant servi à les composer. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la plupart de ces récipients étaient en faïence, car les pots en poterie vernissée au plomb que l'on utilisait au Moyen-Âge avaient été abandonnés, parce qu'ils étaient jugés moins robustes et surtout moins imperméables que la faïence recouverte d'un émail stannifère.



Fig.6 : Un albarello de Palerme contemporain de Louis Hébert  
(Collection particulière, Paris).

<sup>12</sup> BERGBAUER, Bertrand, La France des fondeurs, Art et usage du bronze aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, Réunion des Musées nationaux, Paris, 2010.

Les drogues sèches, feuilles, graines, fruits, et les médicaments composés, solides ou pâteux, étaient conservés dans des albanelles. Le nom de ces pots cylindriques, plus ou moins cintrés, venait du persan, *al-barani*, qui avait donné en italien *albarello* (Figure 6). Pour éviter la propagation d'humidité et la chute de poussières par l'ouverture, celle-ci était obstruée par un disque découpé dans un parchemin et fermement maintenu par une ficelle, comme la fermeture des anciens pots de confiture.

Les médicaments liquides ou visqueux, comme les sirops, les mellites ou les huiles, étaient placés dans des chevrettes (Figure 7), sortes de pichets comportant une anse et un bec verseur, auquel ces vaisseaux devaient leur dénomination, car ce bec rappelait, disait-on, la corne d'une petite chèvre.

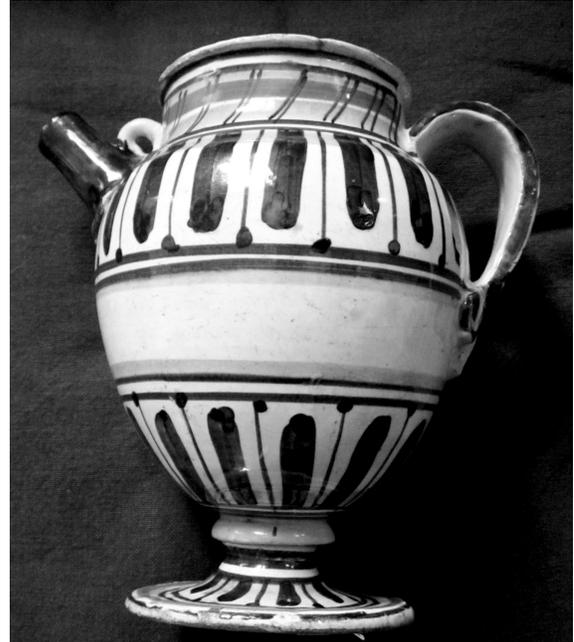


Fig. 7: Une chevrette de Lyon contemporaine de Louis Hébert (Collection particulière, Paris)

Les eaux distillées se trouvaient plutôt renfermées dans des bouteilles, caractérisées par un corps sphérique plus ou moins aplati, surmonté d'un long col. Pour les grandes quantités, on avait recours à des cruches dont la capacité était supérieure.

On appelait piluliers de petits albanelles destinés à contenir les masses pilulaires et les sucs. En effet, les pilules n'étaient divisées qu'au moment de la remise au malade et c'est la masse pilulaire, souvent protégée par une enveloppe de peau, qui était placée dans un vaisseau. Cette pratique permettait d'éviter un séchage trop rapide au cours de la conservation. Au moment de l'usage, la masse était roulée en un long magdaléon cylindrique. À l'aide d'une règle, on déposait des marques régulières correspondant au nombre de pilules que l'on désirait obtenir, puis on coupait le magdaléon au couteau. Chaque petite masse ainsi obtenue était roulée entre les doigts enduits d'un peu d'huile, jusqu'à obtention d'une forme sphérique. Le pilulier avec ses deux séries complémentaires de couteaux parallèles n'apparut, en effet, que plus tard.

Disposés au centre de la montre de boutique, pour attirer le regard, les pots de montre, de grande taille et particulièrement ornés, renfermaient des médicaments emblématiques, comme les grands électuaires, dont le type était la thériaque, emblème de la polypharmacie, avec ses quatre-vingts constituants. Ce médicament composé était connu depuis l'Antiquité, puisqu'il avait été mis au point par Andromaque, le médecin de Néron.

À la charnière du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle, circulaient en France des vases d'origine italienne ou espagnole, mais surtout des pots provenant de Rouen, où Masséot Abaquesne produisait

depuis 1545 des albanelles et des chevrettes d'aspect caractéristique, de Lyon, où des ateliers étaient installés depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle, ou encore de Montpellier, la grande ville universitaire du Sud et de sa voisine Nîmes.

En dépit de sa qualité de transparence, le verre s'avérait trop cassant pour être utilisé de façon intensive. On préférait pourtant cette matière pour confectionner les poudriers destinés à conserver les substances pulvérisées. Ils avaient l'aspect d'une sorte de verre à pied dont l'orifice, terminé par une petite avancée saillante, était bouché par un morceau d'épais papier ou de parchemin, maintenu par une petite ficelle.

On pouvait également conserver les drogues sèches dans des boîtes de bois cylindriques, moins répandues en France qu'en Allemagne. Une variété particulièrement remarquable de ces boîtes était appelée : silène. Le plus souvent de la forme d'un parallépipède rectangle, ce récipient présentait une façade richement ornée de peintures souvent grotesques. Rabelais, dans le prélude de son *Gargantua*<sup>13</sup>, en donnait une bien savoureuse définition :

«**Silènes** estoient jadis petites boistes, telles que voyons de present ès boutique des Apotecaires, painctes au dessus de figures joyeuses & frivoles, comme de harpyes, satyres, oysons bridez, lievres cornuz, Canes bastées, boucqs volants, cerfs lymonniers, & autres telles painctures contrefaites à plaisir, pour exciter le monde à rire, quel feut Silene maistre du bon Bacchus...»

L'Hôtel-Dieu-Le-Comte de Troyes et l'Hôpital Saint-Roch d'Issoudun en conservent les seuls exemplaires connus en France de nos jours.

Plus répandus étaient les tiroirs de drogues sèches, incorporés à un meuble de boutique ou d'apothicairerie hospitalière qui prolongeait les montres, à moins qu'ils ne fussent placés dans leur partie inférieure. La face externe du tiroir comportait un simple cartouche peint, où était figuré le nom de la drogue qu'il contenait.

L'étain ou le plomb pouvaient, beaucoup plus rarement, être utilisés pour fabriquer des récipients destinés à contenir des médicaments. C'était notamment le cas pour les boîtes cylindriques renfermant de petites quantités de thériaque, d'opiat ou, plus tard, d'orviétan, que l'on remettait au malade, pour son usage personnel. De très grands vases d'étain, souvent fort beaux, pouvaient contenir la totalité de la réserve de thériaque d'une apothicairerie hospitalière.

### **Le matériel servant à l'administration des médicaments.**

Dans les attributions de l'apothicaire entraient la préparation et la délivrance au public des médicaments, mais aussi leur administration. Il ne pouvait donc se passer d'une seringue à clystère en étain, pourvue d'un poussoir de bois. L'étanchéité de la jonction entre le bois et

---

<sup>13</sup> RABELAIS, François, Œuvres choisies, Barillot et fils, Genève, 1752.

l'étain était assurée par un joint d'étoupe ou de crin. Les inventaires après décès d'apothicaires mentionnent en outre, généralement, des gobelets pour administrer des «médecines»<sup>14</sup>. Ce terme qui voulait, à l'origine, dire médicament en général, avait fini par se spécialiser pour ne plus désigner que les seules potions purgatives. D'où l'expression «prendre médecine» qui signifiait, dans le langage courant, se purger. Ce mode d'administration était très répandu. On connaît bien, en effet, l'importance de la purgation des humeurs dans la théorie Hippocratique-Galénique qui dominait alors le monde médical<sup>15</sup>.

### **Les ouvrages de référence à la disposition des apothicaires.**

Pour l'exercice de sa profession, l'apothicaire pouvait recourir à un certain nombre d'ouvrages que la généralisation de l'imprimerie et de la fabrication du papier mettaient à sa disposition, depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle, pour un coût bien inférieur à celui des manuscrits sur parchemin dont il devait, auparavant, faire l'acquisition.

### **Les Pharmacopées.**

Les anciens antidotaires médiévaux, comme l'*Antidotaire de Nicolas*, dont la possession était autrefois obligatoire pour tous les apothicaires, avaient, au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, été remplacés par des *Pharmacopées*.

Les premiers réceptaires imprimés, le *Luminare Maius* de Manlius de Bosco, le *Lumen apothecariorum* de Quiricus degli Augusti et le *Thesaurus aromatariorum* de Paulus Suardus, pouvaient être consultés dans la bibliothèque commune des apothicaires parisiens, sous la forme d'une édition, en un seul volume, datant de 1561<sup>16</sup>, mais ils commençaient à être moins couramment utilisés.

L'*Enchirid ou Manipul des Miropoles* constituait un recueil de formules et de méthodes de préparation, disponible en français dès 1561, date de sa publication à Lyon. Ce curieux titre signifiait, en fait : «Manuel des vendeurs de myrrhe»<sup>17</sup>. Son auteur, Michel Dusseau était un apothicaire parisien. Une édition de cet ouvrage parut en 1613 et était donc disponible du temps de Louis Hébert. La *Pharmacopée de Laurent Joubert* fut publiée pour la première fois en latin en 1579, à Montpellier, ville où son auteur était professeur à la Faculté de Médecine. L'ouvrage connut de nombreuses éditions, tant en latin qu'en français, et constituait une pharmacopée officielle à Montpellier. Une traduction française fut éditée à Lyon, en 1581, puis en 1588<sup>18</sup>.

---

<sup>14</sup> LAFONT, Olivier, *La vie des apothicaires du XVII<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècles*, à Rouen, Bertout, Luneray, 2005.

<sup>15</sup> LAFONT, Olivier, *Galien glorifié, Galien contesté*. Pharmathèmes, Paris, 2011.

<sup>16</sup> *Luminare Maius, Lumen Apothecariorum & Thesaurus aromatariorum*, Apud Nicolaum Beuilacquam, Venise, 1561.

<sup>17</sup> DUSSEAU, Michel, *Enchirid ou Manipul des Miropoles*, lan de Tournes, Lyon 1581.

<sup>18</sup> JOUBERT, Laurent, *Pharmacopée de M. Laurent Joubert*, Antoine du Harsy, Lyon, 1588.

La *Pharmacopée de Sylvius* parut en latin en 1548, puis fut mise en français en 1574<sup>19</sup>. Une édition en fut publiée en 1611, donc à l'époque d'Hébert. Son auteur se nommait tout simplement Jacques Dubois, mais il était de bon ton dans les milieux universitaires de latiniser son patronyme et, comme *silva* ou *sylva* signifie bois, forêt, Dubois devint Sylvius. Ce professeur de médecine de Paris est connu pour avoir compté Vésale au nombre de ses élèves, avant de s'opposer violemment à lui lors de la parution du célèbre *De Humani corporis Fabrica* en 1543<sup>20</sup>. Le jeune anatomiste y critiquait, à juste titre, des affirmations erronées de Galien; ce qui semblait insensé aux traditionalistes, dont Sylvius était l'un des chefs de file.

Quant à la *Pharmacopée de Bauderon*, sa première publication bilingue en latin et en français datait de 1588, mais une édition en parut en 1614<sup>21</sup>, qu'Hébert aurait pu se procurer avant de partir pour Québec. Cet ouvrage devint un classique du genre et connu de nombreuses éditions jusqu'en 1693.

En ce qui concerne la *Pharmacopée des Dogmatiques restituée*, si elle parut dès 1609, en latin, sa version française ne fut publiée qu'en 1629-1630 (22) donc à l'époque du décès de Louis Hébert. Celui-ci ne put donc en connaître que la version latine. L'auteur en était Joseph du Chesne de la Violette, un médecin du roi Henri IV, qui latinisait son nom en Quercetanus, de *quercus*, chêne. Cet ouvrage fit scandale dans les milieux universitaires, car il prétendait associer l'ancienne pharmacie, issue de Galien, et la médecine spagyrique, inspirée de Paracelse<sup>22</sup>.

On le voit, Hébert disposait d'un assez grand choix de pharmacopées de référence en langue française ou latine. Des pharmacopées étrangères avaient, en outre, un renom suffisant pour circuler dans le royaume.

Le célèbre *Dispensatorium* de Valerius Cordus fut largement utilisé comme pharmacopée de référence en Allemagne. Sa première édition date de 1546, à Nuremberg. L'ouvrage fut mis en français en 1572, sous le titre pittoresque de *Guidon des Apothicaires*<sup>23</sup>. Des éditions latines en furent également imprimées à Lyon<sup>24</sup>. Une édition contemporaine d'Hébert parut à Nuremberg en 1612.

---

<sup>19</sup> SYLVIUS, Jacques, *La Pharmacopée*, Loys Cloquemin, Estienne Michel, Lyon, 1574.

<sup>20</sup> VÉSALE, André, *De Humani Corporis Fabrica*, Oporinus, Bâle, 1543.

<sup>21</sup> BAUDERON, Brice, *Paraphrase de la pharmacopée*, Pierre Rigaud, Lyon, 1614.

<sup>22</sup> CHESNE, Joseph du, Sieur de la Violette, *La Pharmacopée des Dogmatiques Reformee et enrichie de plusieurs remedes excellents, choisis & tirez de l'art spagyrique*, Charles Morel, Paris, 1630.

<sup>23</sup> CORDUS, Valerius, *Le Guidon des Apothicaires*, Louis Cloquemin, André Caille, Pierre Coudenberg, Jacques Dubois, Lyon 1572.

<sup>24</sup> CORDUS, Valerius, *Dispensatorium sive pharmacorum conficiendorum ratio*, Ludovicum Cloquemin, Lyon, 1579.

Quant à la non moins célèbre pharmacopée de Florence, elle fut publiée pour la première fois en italien à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, en 1498, sous le titre de *Nuevo Receptario*<sup>25</sup>. Les exemplaires de cet ouvrage figurent donc parmi les incunables. Elle connut ensuite de nombreuses éditions intitulées : *Ricettario Fiorentino*<sup>26</sup>. On peut en signaler une parution contemporaine de Louis Hébert, en 1623.

### **Les ouvrages de matière médicale.**

De nombreuses éditions de la *Matière Médicale* de Dioscoride, en latin ou en français, étaient disponibles. Cet ouvrage qui avait été rédigé au 1<sup>er</sup> siècle, restait très utilisé et constituait la principale référence dans le domaine. À titre d'exemple, les apothicaires parisiens en possédaient, dans leur bibliothèque commune, une édition in folio, publiée en latin à Strasbourg, en 1529, et intitulée *Pharmacorum Simplicium reique Medicae*<sup>27</sup>. Encore plus répandues étaient les éditions des commentaires de Pierre-André Matthiole sur Dioscoride, en latin ou en français<sup>28</sup>.

Un ouvrage plus récent, dû à Rembert Dodoens, était intitulé *Histoire des Plantes*, et renouvelait le sujet tout en s'inspirant de Dioscoride. Ce livre, imprimé en néerlandais à Anvers en 1554, avait été mis en français par Charles de L'Écluse en 1557<sup>29</sup>, avant même d'être traduit en latin en 1583.

Le même Charles de L'Écluse avait, lui-même, rédigé, sous son nom latinisé de Clusius, une *Rariorum Plantarum Historia*, publiée en 1601 par la célèbre imprimerie anversoise, Plantin Moretus<sup>30</sup>. L'ouvrage était accompagné de nombreuses illustrations gravées, d'une très grande qualité, dont, en particulier, la première représentation connue de la pomme de terre.

### **Le premier ouvrage de chimie en français.**

Dans un tout autre domaine, Jean Béguin, aumônier du roi, avait publié un ouvrage qui rompait résolument avec l'alchimie. Ces *Elemens de Chymie* sont considérés comme le premier livre de chimie abordant exclusivement des aspects concrets de cette discipline, alors

---

<sup>25</sup> Nuevo Receptario composto dal famosissimo Collegio degli eximmi doctori della arte et medicina della inclita cipta di Firenze, Compagnia del Dragbo, Florence, 1498.

<sup>26</sup> *Ricettario Fiorentino*, Arte de' medici e degli speziali, Florence, 1579.

<sup>27</sup> DIOSCORIDE, Pedacius, *Pharmacorum Simplicium reique Medicae*, Libri VIII, Io Schottum, Argentorato Strasbourg, 1529.

<sup>28</sup> MATTHIOLE, Pierre André, *Commentaires de M. Pierre André Matthiole sur les six livres de Dioscoride*, Guillaume Rouille, Lyon, 1572.

<sup>29</sup> DODOENS, Rembert, *Histoire des Plantes*, en laquelle est contenue la description entière des herbes,...nouvellement traduit du bas aleman par Charles de L'Écluse, Jean Loë, Anvers, 1557.

<sup>30</sup> CLUSIUS, *Rariorum Plantarum Historia*, Ex officina Plantiniana apud Ioannem Moretum, Anvers, 1601.

émergente. La première version, en 1610, était parue en latin, mais, dès 1615, fut publiée une traduction en français<sup>31</sup>.

### **Un ouvrage généraliste.**

Les *Œuvres Pharmaceutiques* de Jean de Renou, déjà citées plus haut ont connu plusieurs éditions, en latin en 1608, puis en français en 1624, c'était un recueil d'ouvrages, consacrés respectivement aux institutions pharmaceutiques, à la matière médicale, à l'officine pharmaceutique, et le dernier, à une pharmacopée ou antidotaire. Il s'agissait donc d'une publication généraliste qui reçut un très bon accueil.

### **Le Régime de Santé.**

Autre ouvrage traditionnel, le *Regimen Sanitatis Salernitanum*, ou Régime de Santé de l'École de Salerne, faisait partie du fonds de la bibliothèque du médecin et de l'apothicaire, mais aussi de celle de l'honnête homme. Ce poème regroupant des préceptes d'hygiène connaissait, en effet, une grande diffusion, en ce début de XVII<sup>e</sup> siècle, particulièrement en langue française<sup>32</sup>. D'inspiration hippocratique, ce manuel datait pourtant de l'époque lointaine, où, avant l'apparition des Universités, dans cette cité d'Italie du Sud, sorte de creuset intellectuel, se produisit le renouveau résultant de la combinaison de la science grecque, de la médecine arabe et de la culture médicale juive.

### **Conclusion.**

L'apothicaire du temps de Louis Hébert disposait ainsi de tous les éléments lui permettant de confectionner les médicaments prescrits par le médecin, de les mettre à la disposition du malade et de les administrer, si nécessaire. Il était aidé dans ses diverses missions par sa formation, par son inclusion dans une communauté professionnelle structurée et par un ensemble d'ouvrages de référence qui lui permettaient de choisir judicieusement les matières premières à utiliser, comme les modes opératoires convenables. Le matériel de préparation et de conservation dont il disposait, lui permettait de fabriquer les médicaments au mieux des connaissances du temps.

L'expérience acquise par Louis Hébert au cours de sa pratique professionnelle le mettait, en outre, en mesure de s'adapter au nouvel environnement, notamment botanique et climatique, qu'il allait trouver au Québec et à sa nouvelle activité de colon.

---

<sup>31</sup> BEGUIN, Jean, Les Elemens de Chymie de Maistre Jean Beguin, Mathieu le Maistre, Paris, 1615.

<sup>32</sup> Le Regime de Santé de l'Eschole de Salerne, traduit et commenté par M. Michel Le Long, Nicolas & Jean de La Coste, Paris, 1633.

# Les soins en Nouvelle-France; héritage français

Gilles Barbeau

Professeur émérite

Faculté de pharmacie, Université Laval

Lorsque Louis Hébert est arrivé en Nouvelle-France, il était porteur d'une mission qui découlait de son expertise professionnelle comme apothicaire : soigner les habitants de la colonie. Il a apporté les outils, les drogues et aussi la documentation scientifique nécessaire à son art. Il a été aussi confronté à la façon de pratiquer la médecine des premiers occupants du territoire. Devant le manque de drogues venues de France, il a probablement tenté de s'initier aux façons de faire des peuples des premières nations en utilisant les plantes médicinales «avec grande dextérité» comme le souligneront les missionnaires. S'est-il aussi servi de plantes indigènes comme l'achillée parce qu'elle ressemblait aux plantes de son pays? Sans doute. Mais, avec les colons qui ont suivi Hébert après sa mort, ce sera la thérapeutique française qui dominera les manières de faire des praticiens du Nouveau Monde.

## L'héritage français

L'influence française voire européenne sur la façon de soigner en Nouvelle-France est bien connue et a été soulignée par plusieurs historiens<sup>1,2,3</sup>. La formation du corps médical, les échanges des religieux avec la France et les équipements médicaux des corps militaires témoignent d'un fort ascendant de la médecine française sur la médecine pratiquée dans les grandes villes en particulier.

Pour illustrer cet héritage français dans la façon de prodiguer les soins aux malades, nous avons choisi d'examiner avec soin et de comparer deux inventaires de biens après décès faits à la même époque; celui de Gervais Baudoin chirurgien à Québec (1752) et celui de Hector Mermoz apothicaire à Moutiers en Savoie (1735). À l'occasion, nous ferons référence à deux autres documents : le premier s'appelle «Livret à l'usage de la sœur Marie Pacifique de la Chasse» daté de 1675 et conservé au Musée des Ursulines de Québec et le second est le *Traité élémentaire de matière médicale des Sœurs de la Charité de l'Asile de la Providence*, édition de 1870<sup>4</sup> que nous appellerons «*Traité de la Providence*».

---

<sup>1</sup>LESSARD, Rénaud, *Pratique et praticiens en contexte colonial : le corps médical canadien aux XVIIe et XVIIIe siècles au Québec*, Thèse, Université Laval, 1994.

<sup>2</sup>Tésio S. *Histoire de la pharmacie en France et en Nouvelle-France au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Les Presses de l'Université Laval 2009. 331 p.

<sup>3</sup>Rousseau F. *La croix et le scalpel: tome I*. Éditions du Septentrion, Québec; 1989. 454 p.

<sup>4</sup>*Traité élémentaire de matière médicale*, seconde édition. Eusèbe Senécal, imprimeur-relieur et éditeur. Montréal 1870. 1186 p.

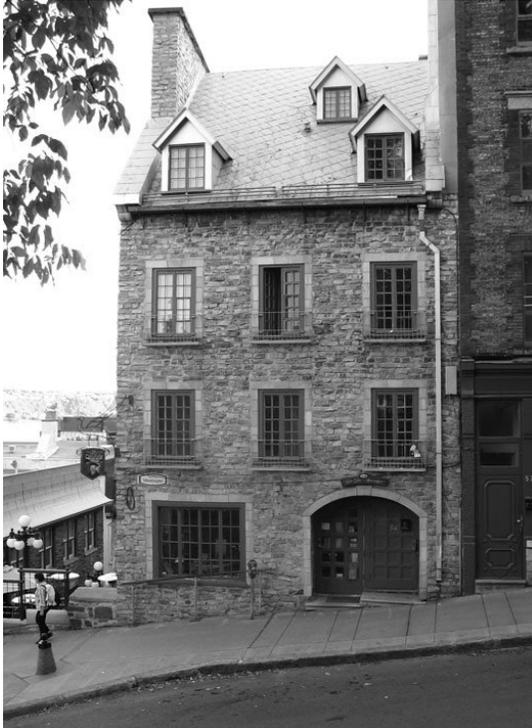


Fig. 1: Maison Gervais Baudoin dans la côte Lamontagne à Québec. Photo de Gilbert Bochenek

## L'inventaire Gervais Baudoin

Né et baptisé à Québec le 3 août 1686, Gervais Baudoin<sup>5</sup> est le fils de Gervais Baudouin, chirurgien major de Québec, et d'Anne Auber. Gervais Baudoin étudia au séminaire de Québec, après quoi il suit les traces de son père en exerçant le métier de chirurgien. De 1744 jusqu'à sa mort, Gervais Baudoin habita rue de la Montagne, où se trouvait son cabinet de chirurgien. Il a comme clientèle le séminaire de Québec, les Ursulines et peut-être l'Hôtel-Dieu de Québec<sup>6</sup>. Gervais Baudoin pratique aussi le métier d'apothicaire comme il était coutume à l'époque.

Gervais Baudoin décéda le 30 juin 1752; le 5 juillet, trois jours après son inhumation, le notaire maître Claude Barolet, à la requête de la veuve, commençait l'inventaire des biens de la communauté<sup>7</sup>. Dans l'avoir du chirurgien, il y avait une «poticaiererie» bien garnie dont la valeur fut estimée par Jean-Jard Boispineau, un jésuite

apothicaire dont les connaissances en pharmacie sont reconnues.

## L'inventaire Quinson-Merme de 1735

Il s'agit de l'inventaire de deux apothicaireries Hector Mermoz ou Merme (1690-1729) et celle d'Étienne Quinson. Hector Merme fils et petit-fils d'apothicaire ne peut acquérir la pharmacie familiale. Il acquiert à Moutiers (Savoie) un fonds de commerce bien garni ayant appartenu à l'apothicaire où il avait fait son apprentissage. Au décès d'Hector Merme, sa veuve reprend la pharmacie. L'ami d'Hector, Étienne Quinson lui aussi apothicaire, prend sa relève et s'associe à sa veuve. Étienne Quinson décède en 1734. La dispute entre les héritiers aboutit à l'inventaire de 1735<sup>8</sup>.

<sup>5</sup> Michel Paquin, « BAUDOIN, GERVAIS », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Université Laval/ University of Toronto, 2003–, consulté le 29 mars 2017, [http://www.biographi.ca/fr/bio/baudoin\\_gervais\\_3F.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/baudoin_gervais_3F.html).

<sup>6</sup> Lessard R. *Au temps de la petite vérole*. Les éditions du septentrion, Québec, 2012 ; 448 p.

<sup>7</sup> ANQ, Greffe de R.-C. Barolet, 2 janv. 1748, 5 juill., 25 août 1752

<sup>8</sup> Christian Mermet. *Une boutique d'apothicaire à Moûtiers au XVIIIe siècle : l'inventaire Quinson-Merme de 1735*. Sciences pharmaceutiques. 1996. <dumas-00852421>

## Comparaison des contenus des deux inventaires

### **Le nombre d'articles**

L'inventaire Quinson-Merme est riche et varié et mieux pourvu en drogues que l'inventaire de Baudoin. Il contient 404 drogues diverses ou préparations (drogues composées) alors que l'inventaire de Baudoin en contient beaucoup moins (59). Pourtant en 1753, la ville de Québec compte environ 8200 habitants<sup>9</sup>, presque six fois plus que Moutiers avec 1500 habitants. Cependant, l'inventaire français provient des stocks de deux apothicaireries voire trois : celle d'Étienne Quinson et celle d'Hector Merme qui en acquérant la pharmacie de Quinson, y a apporté ses drogues et «ustenciles».

En Nouvelle-France, à Québec, il y a peu d'apothicaires civils. Selon Tésio «*au Canada, aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, d'après le recensement de Régnal Lessard, avec un total de 544 praticiens, les médecins sont 12 soit 2 % du total, les apothicaires sont 20 soit 4 % du total, et les chirurgiens sont 512 soit 94 % du total*<sup>10</sup>».

Outre Louis Hébert (1575-1627) et Robert Giffard de Moncel (1589-1668) apothicaire à Tourouvre en France et médecin à l'Hôtel-Dieu de Québec, il n'y a guère que deux apothicaires laïcs qui ont eu une certaine stabilité en Nouvelle-France. Il s'agit de Claude Boiteux de St-Olive (1675-après1731), apothicaire, chirurgien et médecin à Montréal et Alexandre-Joseph Arnoux (1720- après 1761), apothicaire de Québec. Les apothicaires se retrouvent surtout dans les communautés religieuses. L'Hôtel-Dieu possède un inventaire important de drogues diverses qui peuvent répondre aux besoins de la population. Les Jésuites vendent aussi des médicaments à la population, comme les chirurgiens. Il y a donc à Québec plusieurs points de vente ce qui explique en partie le petit nombre de drogues que l'on retrouve dans l'inventaire

### **Les fonctions d'apothicaire en Nouvelle-France**

Les fonctions d'apothicaire sont exercées par des chirurgiens en Nouvelle-France. L'apprentissage de la profession de chirurgien se fait auprès d'un maître qui montre aux apprentis la manière de faire des préparations magistrales comme un apothicaire. Ce n'est seulement qu'à partir de l'ordonnance de 1788 qu'on demandera à ceux qui se proposent de vendre et de préparer des remèdes d'avoir une autorisation d'une personne en autorité. Le champ de la pratique médicale reste cependant assez vague et mal défini. Par exemple, Olivier Giroux de Québec s'annonce comme médecin, pharmacien, chimiste et droguiste en 1845. Il peut même faire l'apprentissage des médecins dans sa boutique. Ce n'est qu'en 1875 qu'on aura une véritable loi de pharmacie qui encadrera la profession.

<sup>9</sup> Cartier, Gwenaël. Québec 1608-2008 : 400 ans de statistiques démographiques tirées des recensements. Cahiers québécois de démographie 371 (2008): 131-161.

<sup>10</sup> Tésio S. Histoire de la pharmacie en France et en Nouvelle-France au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les Presses de l'Université Laval 2009. 331 p.

de Baudouin.

En France, la profession d'apothicaire est mieux définie et encadrée par la loi qui codifie de manière détaillée la pratique de l'apothicaire. En théorie, seul l'apothicaire vend des médicaments même si en certains endroits comme en Bretagne, le chirurgien joue un rôle de généraliste et apothicaire dans les campagnes<sup>11</sup>. Mais contrairement à ce qui se passera en France, plusieurs médecins et chirurgiens d'ici continueront à vendre des médicaments et cela durera jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle.

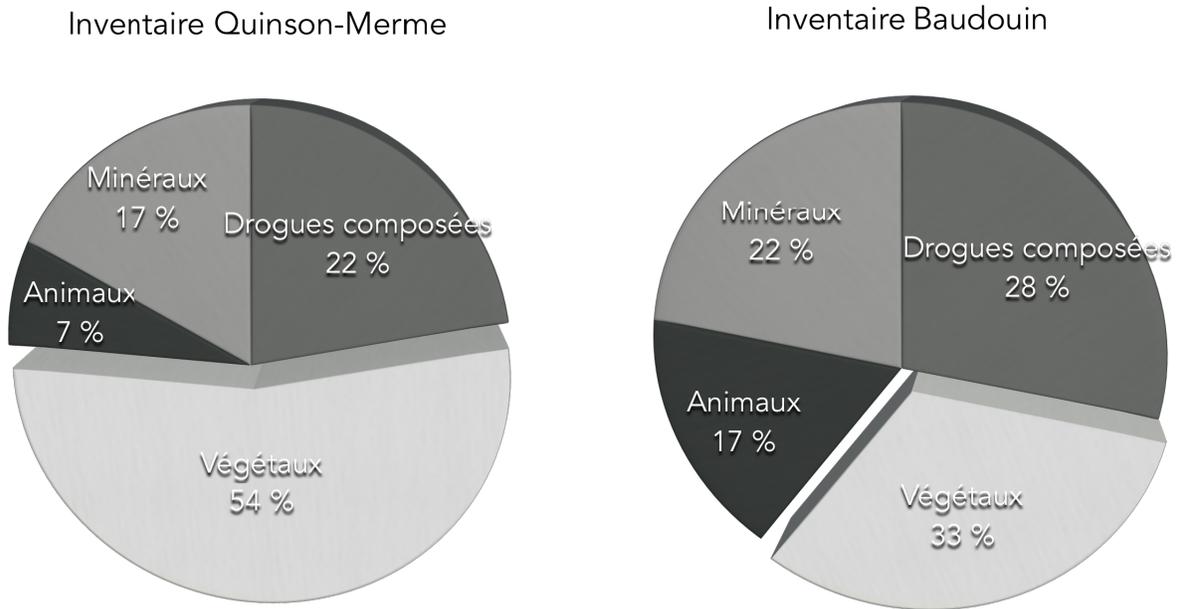


Fig 2: Proportion des différentes drogues selon leur origine

### **La difficulté d'approvisionnement**

Selon Christian Mermet<sup>12</sup>, l'approvisionnement des apothicaires de Moutiers se fait localement et par les circuits commerciaux vénitiens, génois, portugais, anglais et hollandais. Les préparations ou drogues composées pouvaient être faites par l'apothicaire ou encore achetées auprès d'apothicaires grossistes.

Pour ce qui est de nos chirurgiens apothicaires de Québec, il est possible qu'ils achètent leurs médicaments via les institutions religieuses comme les Augustines ou encore de grossistes en médicaments. Mais en 1752, à Québec, il n'y avait pas de grossistes. Étant donné que

<sup>11</sup> Lessard R. *ibid.*

<sup>12</sup> Christian Mermet. Une boutique d'apothicaire à Moutiers au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'inventaire Quinson-Merme de 1735. Sciences pharmaceutiques. 1996. <dumas-00852421>

Baudoin rendait service à l'Hôtel-Dieu de Québec, il pouvait joindre sa commande à celle des Augustines. Il suffit d'examiner les mémoires de remèdes adressées à l'apothicaire Feret de Dieppe, ou à ceux de Larochelle, comme Guillemot, Dupas et Dergny pour se rendre compte que toutes les drogues de l'inventaire de Baudoin se retrouvent dans les commandes des religieuses.

### ***Similitudes des inventaires***

Toutes les drogues ou préparations de l'inventaire Baudoin se retrouvent dans l'inventaire Quinson-Merme à l'exception du sel d'Epsom et l'eau anodine. Il est surprenant que le sel d'Epsom n'apparaisse pas dans l'inventaire de Quinson-Merme étant donné que c'est un laxatif fort populaire et que l'on retrouve encore en pharmacie. Quant à l'eau anodine de l'inventaire Baudoin, il est possible que ce soit l'eau anodine de Vicat que l'on retrouve dans Dorvault<sup>13</sup>.

### ***La composition des inventaires***

L'examen des différentes substances médicinales selon leur origine (minérale, végétale ou animale) ou encore comme éléments d'une préparation nous permet de constater encore une certaine similitude, du moins par les proportions qu'elles représentent. Ainsi, la figure 2 montre une proportion relativement semblable des drogues composées (préparations). La différence la plus marquée vient du pourcentage de drogues végétales beaucoup plus important dans l'inventaire Quinson-Merme.

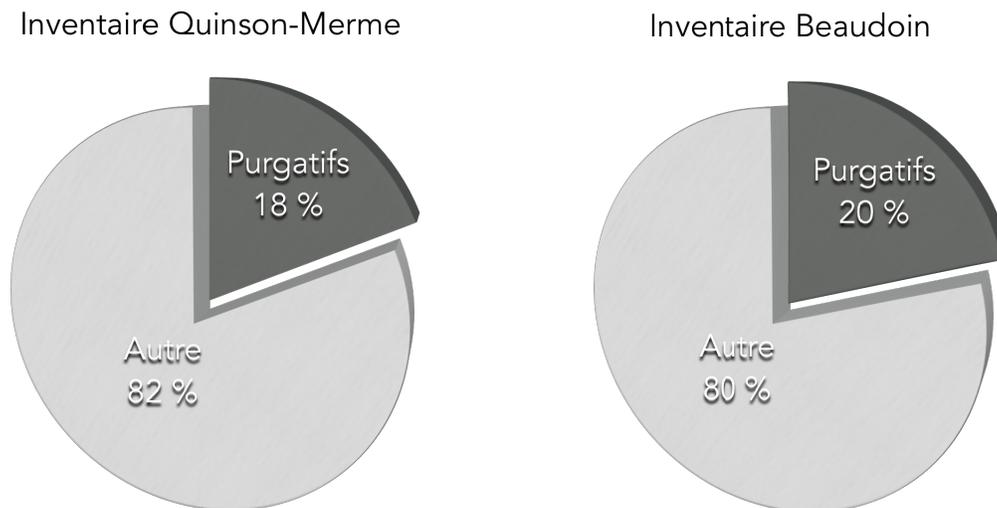


Fig. 3: Proportion des drogues purgatives selon les inventaires.

<sup>13</sup> Dorvault. L'officine ou répertoire général de pharmacie pratique. Septième édition ; Paris: 1867. 1497 p. Consulté le 22 avril. <https://books.google.ca/books>.

Il est difficile d'expliquer ces différences importantes autrement que par l'approvisionnement en drogues végétales fraîches, plus facile en France. Dans l'inventaire Quinson-Merme, la moitié des végétaux est de provenance locale, l'autre moitié est exotique et importée.

Les pharmaciens Quinson et Merme font certainement beaucoup plus de préparations que le chirurgien Baudoin. Il suffit de regarder les équipements respectifs (ustensiles et outils) pour se rendre compte qu'Hector Merme est beaucoup mieux équipé pour faire des préparations complexes que ne l'est Baudoin. Ce dernier possède tout au plus une dizaine d'outils qui peuvent servir à la confection de remèdes composés ( petite balance, trébuchet, mortier, pilon, coquemar et pots de « grosse fayance » blanche).

Le pharmacien Merme a dans sa boutique tout le matériel nécessaire (outils) à la confection de préparations simples et complexes: alambics, réchaud, fourneaux, bassines, coquemars (bouilloires), écuelles, mortiers, moulin à poivre, tamis, balances etc.).

### ***Les indications thérapeutiques***

Un examen plus attentif de l'indication thérapeutique et par déduction du choix des traitements nous montre que les Français souffraient des mêmes maux que les colons de la Nouvelle-France (figure 3). Un traitement sur cinq, dans les deux inventaires concerne les purgatifs. Est-ce un héritage de la théorie des humeurs? La même remarque s'applique aussi à des médications à visée digestive à la figure 4 (stomachique, antiacide, etc.).

### **Quelques curiosités**

Dans nos deux inventaires apparaissent parfois des noms de drogues mal écrits peut-être parce que les notaires qui ont fait l'inventaire ne connaissent pas bien les appellations officielles ou encore que les inscriptions sur les contenants des médicaments ne sont pas claires.

### ***Onguent blanc de Rhazès (Unguentum album Rhasis)***

Dans Baudoin, c'est un blanc radin qui est écrit par le notaire et dans Quinson, un blanc razis quoique razis soit un nom décliné de Rhazès, un scientifique perse. C'est en réalité un onguent blanc de Rhazès préparation à base de céruse mise en forme par de la cire blanche fondue dans de l'huile de rose additionnée de camphre et de blanc d'œuf, formule reprise par Bauderon<sup>14</sup> et Lemery<sup>15</sup>. On l'employait comme anti-inflammatoire, particulièrement dans le traitement des brûlures. Le «blanc raisin» fait partie des médicaments demandés par les

---

<sup>14</sup> Bauderon B. Pharmacopée de Bauderon: avec un traicté des plus usitez & celebres medicamens chymiques. A Lyon : Chez Claude La Rivière, 1655.

<sup>15</sup> Lemery N. Pharmacopée universelle, cinquième édition, tome premier. À Paris. 1764. 632 p.

Augustines à Dieppe<sup>16</sup>. Dans le formulaire de Marie de la Chasse de 1675, on retrouve un «onguent blanc de rasisse» déformation sans doute de «onguent de Rhazès».

### ***Pilules cochées***

Ces pilules s'appellent pillules de cochées dans Quinson-Merme et pilules cochées dans Baudoin. Il s'agit probablement ici des pilules cochées majeures à base de turbith (racine d'une plante laxative) et plusieurs autres plantes à propriété laxative et même cathartique.

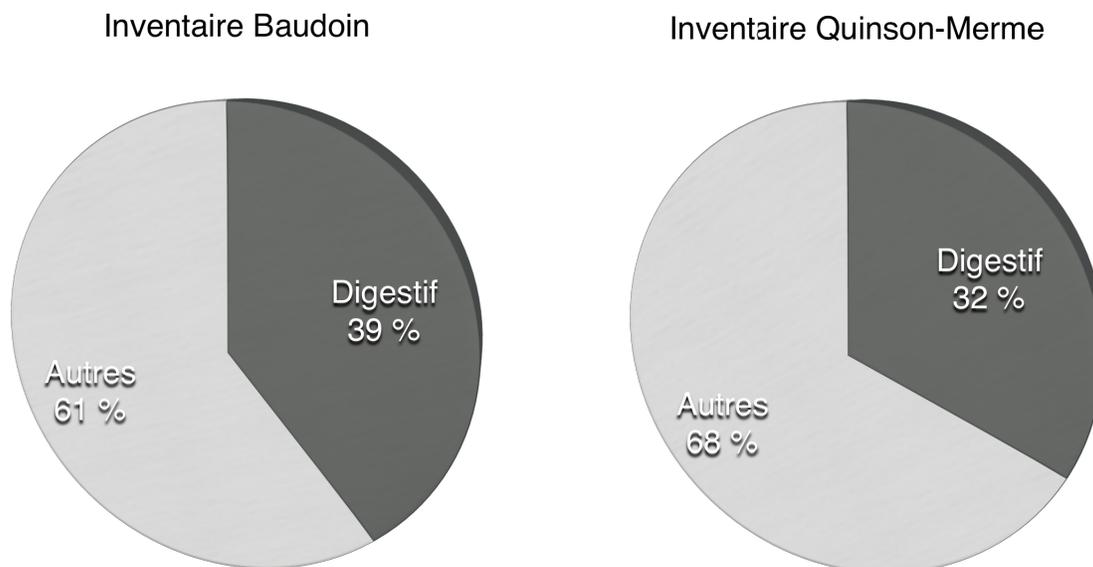


Fig. 4: proportion des drogues à visée digestive dans les deux inventaires

### ***Confection d'Alkermès***

La confection de kermès dans Quinson-Merme et Dalchernes dans Beaudoin fait référence à la confection alkermès ou électuaire alkermès qui tire son nom de la graine de kermès qui entre dans sa composition. Elle est utilisée comme cordial ou stomachique.

### **Les références à la médecine française trouvées dans le Traité de la providence.**

Les pratiques médicales et pharmaceutiques du XVIII<sup>e</sup> siècle ne se sont pas éteintes avec la conquête anglaise. Beaucoup de techniques se sont transmises dans ce qui allait devenir le Canada en 1867. Ainsi, ce fameux Traité de la Providence nous rappelle cette influence

<sup>16</sup> Kremers Edward. Une liste de médicaments envoyée de Québec en France en 1665. In: Bulletin de la Société d'histoire de la pharmacie, 15e année, N. 56, 1927. pp. 1-3. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pharm\\_0995-838X\\_1927\\_num\\_15\\_56\\_1695](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/pharm_0995-838X_1927_num_15_56_1695)

française demeurée dans les mémoires des praticiens d'ici.

### ***Le retour de la pilule cochée.***

Cette préparation est décrite dans le *Traité de la Providence* sous le nom de *Pilulae colocynthidis compositae*. C'est la formule plus moderne de Nicolas Lemery<sup>17</sup>, c'est-à-dire composée uniquement d'aloès, de coloquinte et de scammonée.

### ***Onguent populeum***

Cet onguent utilisé comme adoucissant ou anti-inflammatoire se retrouve aussi dans les inventaires de Quinson-Merme et Baudoin. Onguent assez complexe par sa composition, il a été légèrement modifié dans le *Traité de la Providence*. Il ne contient pas de mandragore entre autres.

### ***La théorie des humeurs par les semences***

Allusion directe à la théorie des humeurs, on retrouve dans Quinson les quatre semences chaudes (anis, cumin, carvi et fenouil) et froides majeures (citrouille, concombre, courge et melon). C'est une classification inspirée de la théorie des éléments et des contraires chez les Grecs où l'on devait guérir le chaud par le froid ou l'humide par le sec.

Dans l'inventaire de Baudoin, on ne retrouve que l'anis dans les semences chaudes; cependant certaines des drogues composées exigent les autres semences chaudes. Quant aux semences froides, elles n'apparaissent pas dans l'inventaire. Cependant, le formulaire de Marie de la Chasse mentionne spécifiquement les semences chaudes mineures et majeures et les semences froides mineures et majeures comme dans le *Traité de la Providence*.

Cette théorie des humeurs qui semble persister à Québec dans la façon de prodiguer les soins a ses défenseurs, mais aussi ses opposants. Dans un prône fait par le curé de Québec Augustin David Hubert le dimanche 21 novembre 1784, celui-ci, se référant à la «picote» qui se répand à Québec, sermonne ses ouailles de la façon suivante :... *que je crains qu'on ne puisse détruire facilement ce préjugé si enraciné qui est de faire suer les enfants atteints de cette maladie...*<sup>18</sup>

### **Les grands classiques**

Présents dans les deux inventaires, on retrouve les grands classiques de la médecine de l'époque.

---

<sup>17</sup> Lemery N. *Pharmacopée universelle*, cinquième édition, tome premier. À Paris. 1764. 632 p.

<sup>18</sup> *Almanach de Québec pour l'année MDCCLXXXIV*. À Québec chez Guillaume Brown sur la grande côte.

Pour le monde végétal, c'est le sirop de nerprun qu'on administre comme purgatif, mais aussi pour la goutte, le sciatique et la paralysie. Il fut en usage jusque dans les années 1940 ici au Québec. On sert aussi comme purgatif drastique la résine de jalap bonne aussi pour les vers.

Dans le monde animal, il y a les yeux d'écrevisse, une concrétion calcaire que l'on retrouve dans l'estomac de l'écrevisse. Ayant la consistance de la craie pour neutraliser l'acidité d'estomac, les yeux d'écrevisse entrent dans plusieurs préparations. Les cloportes sous forme de poudre sont présents dans toutes les apothicaireries françaises et utilisés comme diurétiques. Ils sont aussi riches en carbonate de calcium et peuvent soulager les brûlures d'estomac.

Parmi les substances d'origine minérale, l'antimoine diaphorétique est presque une panacée. Il agit comme diaphorétique (stimule la transpiration) dans les maladies accompagnées de congestion cérébrale et comme sédatif dans la pneumonie et le rhumatisme articulaire. Il peut être aussi émétique. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il sert d'expectorant chez les adultes et dans la bronchite chez les enfants. L'antimoine a aussi fait partie des «pilules perpétuelles», médication purgative. Elles avaient la particularité de traverser le système digestif et se retrouver dans les selles. Elles pouvaient donc être réutilisées. Le mercure est un autre classique. En Nouvelle-France, les onguents de mercure ont souvent été employés comme altérant dans les maladies chroniques de la peau et les affections scrofuleuses (avec tumeurs et ulcères) et comme antisiphilitiques.

### **Références à des sommités françaises**

De nombreuses monographies du Traité de la Providence sont appuyées par des références à des sommités médicales françaises du XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle. À titre d'exemples, le célèbre médecin et pharmacologue parisien Armand Trousseau y est cité pour ses cliniques sur l'anis et l'antimoine. Herman Pidoux, auteur d'un traité de matière médicale avec Trousseau y trouve sa place pour le borax. Jean François Malgaigne, chirurgien et anatomiste, défend l'utilisation du camphre. M. LeRiche, médecin de Mâcon, est cité pour un article dans la Gazette médicale de Lyon à propos de la cantharide et Dupuytren pour le sel de saturne.

### **Une pérennité exceptionnelle**

Il est amusant de mentionner que certaines préparations bien présentes au XVII<sup>e</sup> siècle dans le formulaire de Marie de la Chasse se sont retrouvées dans un formulaire hospitalier du XX<sup>e</sup> siècle. Ainsi le sirop de mûres et celui de guimauve sont mentionnés dans le formulaire de Marie de la Chasse, dans l'inventaire de Quinson-Merme, dans le Traité de la Providence et finalement dans le formulaire de l'Hôtel-Dieu de Québec en 1950<sup>19</sup>. On ne peut en dire autant de nos médicaments modernes pour la pérennité.

---

<sup>19</sup> Raymond Y. Communication personnelle 2014. D'après les notes de Claude Pelletier, pharmacien à l'Hôtel-Dieu de Québec.

## Conclusion

On a bien montré comment les techniques, les outils et les produits français ont imprégné notre pratique de la pharmacie et de la médecine et de soigner les populations. À partir du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui, ces façons de faire sont présentes dans nos quotidiens. Les inventaires présentés ici sont interchangeables tant ils se ressemblent. Nos références ont été françaises dans certaines de nos découvertes. Il suffit de citer la mise au point de l'insuline à Toronto pour constater l'influence majeure d'Emmanuel Hédon de Montpellier sur la méthode de pancréatectomie utilisée par Banting en 1920. Notre Faculté de pharmacie à Laval s'est formée à partir de pharmaciens qui ont étudié à Paris et à Bordeaux principalement. Plusieurs médecins vont encore en France se spécialiser. Bref, notre attachement et notre référence à la science française existent toujours même s'il est moins visible qu'à l'époque de Baudoin.



Artefacts présentés dans le cadre de l'exposition sur « Louis Hébert, 400 ans de pratique de la pharmacie au Québec ». À la salle muséale de la bibliothèque Jean-Charles-Bonenfant de l'Université Laval.

# Se soigner en Nouvelle-France : les Premières Nations

Linda A. Sioui

Étudiante à la maîtrise en histoire

Université Laval

Avant l'arrivée des Européens en Amérique du Nord, les Premières Nations utilisaient tout ce que la nature leur offrait pour se soigner, surtout au niveau de la flore. Comme les connaissances médicales se transmettaient oralement, de génération en génération, ces peuples n'ont pas laissé d'écrits d'époque qui nous permettrait aujourd'hui d'avoir leur témoignage direct sur leur pharmacopée. Qui plus est, les connaissances médicales varient d'une nation à une autre, rendant difficile de généraliser pour tous les peuples d'Amérique du Nord.

Les explorateurs et les missionnaires européens furent les premiers à noter les pratiques médicales des Premières Nations. Et, encore là, leurs relations de voyage ne contiennent pas l'ensemble des connaissances médicales des peuples qu'ils ont rencontrés et côtoyés. De plus, certains auteurs les qualifient de «simagrées», de «jongleries» et de superstitions, notamment parce que des aspects de leur pratique médicale sont intimement liés à leur spiritualité.

En effet, chez les Premières Nations, les soins sont divisés selon la source de l'affliction. Par exemple, chez les Hurons-Wendat, l'on retrouvait trois causes possibles aux maladies. Il y avait premièrement les maladies dites de causes «naturelles», qui incluaient les blessures. Ce type de maladies pouvaient être soignées par des moyens naturels, comme les plantes et les cataplasmes. Il y avait également les maladies «de l'âme» et celles causées par des sorciers, qui nécessitaient des interventions médicales associées au spirituel<sup>1</sup>. Dans cet article, nous laisserons de côté le domaine de la spiritualité amérindienne dans la médecine pour ne nous intéresser qu'au premier type de maladies que nous venons de mentionner et aux remèdes naturels.

## Tous connaissaient les remèdes

La connaissance des plantes médicinales et des remèdes naturels est, dans la plupart des nations, du domaine de tous les individus. Ainsi, chacun peut procurer des soins à quelqu'un qui serait malade ou blessé dans une expédition de chasse, par exemple. Un Français accompagnant Pehr Kalm, un botaniste suédois, pendant son séjour en Nouvelle-France (1749) lui raconta que, lors d'un événement semblable, où un Amérindien avait été atteint par une balle de fusil, l'un de ses compagnons «prit un morceau de l'écorce de ce chêne blanc [...], la fit bouillir longtemps, la réduisit en tout petits morceaux, fit bouillir à nouveau, prit de cette décoction pour laver la blessure et en donna à boire au blessé; il trempa également une plume dans ce liquide et la mit ainsi dans la plaie; on continua de la sorte à laver la blessure avec ce

---

<sup>1</sup> Georges E. Sioui. Les Hurons-Wendats Une civilisation méconnue. p. 302 à 306.



Fig.1 : Sassafras (*Sassafras albidum*), gravure tirée du tome 2 de l'ouvrage de Pierre-François-Xavier de Charlevoix, Histoire et description générale de la Nouvelle-France, avec le Journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale. Tome 2, Montréal, Éditions Élysée, c1976, 638 p.

liquide et à en donner à boire au blessé lorsqu'il souffrait. Il fut guéri en l'espace de douze jours<sup>2</sup>».

Malgré le fait que tous les membres d'une nation pouvaient savoir pratiquer les soins de base, la cueillette des plantes médicinales demeurait principalement l'affaire des femmes. Lors du très connu voyage de Jacques Cartier en 1535-1536, ce sont, en effet, des femmes huronnes-wendat de Stadaconé qui montrèrent à l'explorateur où et comment récolter de l'*Annedda* afin de soigner son équipage du scorbut. Nombre d'autres Français vont également raconter comment des femmes des Premières Nations vont préparer des remèdes pour des malades ou des blessés. La cueillette des végétaux nécessaires aux remèdes pouvait également faire l'objet d'instructions précises concernant le moment ou la saison, ainsi que de la manière dont elle devait se faire. Il est également important, pour les Premières Nations, de remercier la flore qui fournit les éléments pour, notamment, se soigner. Ce remerciement se traduisait habituellement par une offrande de tabac, le présent de remerciement officiel.

### La «suerie», remède souverain

L'un des remèdes les plus souvent prescrits chez les Premières Nations est de «faire suerie», pour reprendre le terme employé par les auteurs français à l'époque de la Nouvelle-France. «Faire suerie», c'est l'équivalent d'un sauna, installé dans une petite habitation d'une seule pièce où était allumé un grand feu et où on verse de l'eau sur des pierres chaudes afin de créer de la vapeur. Selon le baron de Lahontan, cette pratique aidait considérablement les malades, car elle faisait sortir les «mauvaises humeurs» par les pores de la peau<sup>3</sup>. Après avoir bien sué, les participants se baignaient dans la rivière ou, en hiver, utilisaient de la neige. François-Xavier de Charlevoix, missionnaire et historien jésuite, précise que certains éléments pouvaient être ajoutés à cela, selon la maladie : «[...] Ils ont même une autre manière de provoquer la sueur, qu'on employe dans certaines Maladies : elle consiste à étendre le Malade sur une espèce de Couche un peu élevée, sous laquelle on fait bouillir dans une Chaudiere du bois d'Épinette, & des branches de Sapin<sup>4</sup>».



Berce très grande (*Heracleum maximum*) ou Poglus tirée du livret d'interprétation pour les jardins et sentiers du Musée Huron-Wendat.

<sup>2</sup> Pehr Kalm. Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749. p. 270-271.

<sup>3</sup> Propos de Lahontan repris par Georges E. Sioui. *Pour une histoire amérindienne de l'Amérique*. p. 103-104.

<sup>4</sup> Pierre-François-Xavier de Charlevoix. Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale. Tome 2. p. 717.

La «suerie» était également pratiquée pour son effet relaxant, notamment avant la prise de décisions importantes. Selon Gabriel Sagard, missionnaire récollet chez les Hurons-Wendat en 1623, on suait aussi pour se prémunir contre les malades et se garder en santé.

### Les plantes médicinales

Les Français n'avaient pas toujours le savoir botanique nécessaire pour identifier les plantes utilisées par les Premières Nations dans la préparation des remèdes. De plus, il n'était pas commun pour les Premières Nations de dévoiler tous leurs secrets médicaux à la fois. Il s'agissait, le plus souvent, de fournir un remède ou des informations médicales à quelqu'un qui en avait besoin au moment même. Les mentions des auteurs de l'époque sont donc remplies de termes généralisés, tels que «racines», «herbes» et «arbres». Ainsi, un soldat français atteint du Haut-Mal (épilepsie) s'est vu offrir deux bols d'une «racine pulvérisée» et quelqu'un ayant de la fièvre sera soigné avec des décoctions d'«Herbes».

Il existe également des mentions de plantes médicinales qui ont été identifiées par les témoins européens de l'époque. En voici quelques-unes, parmi les plus connues.

La gomme de sapin avait de nombreuses qualités médicinales. On en faisait des cataplasmes pour soigner et cicatriser les blessures. Elle était également utilisée comme remède contre les affections pulmonaires, tout comme la capillaire, qui deviendra l'une des plantes médicinales les plus populaires, en Nouvelle-France et ailleurs.

De même, la salsepareille, ou Aralie à tige nue, «fait merveille contre toutes sortes de plaies, ulcères et autres incommodités<sup>5</sup>», écrivait le frère Gabriel Sagard en 1632, après avoir vu les Hurons-Wendat utiliser cette plante pour préparer des remèdes.

Le même missionnaire récollet démontre que certaines plantes nécessitaient une préparation afin que leurs effets passent de négatifs à bénéfiques. Un jeune Français a cru mourir après avoir mangé des racines appelées «ooxrat» en raison des douleurs buccales qu'elles lui apportèrent. Les Hurons-Wendat appelés à la rescousse, après avoir identifié la



Fig. 3 : Liniment sauvage. Remède «patenté» qui aurait été préparée d'après une vieille recette amérindienne. Coll. SQHP.

<sup>5</sup> Gabriel Sagard, Le grand voyage du pays des Hurons. p. 286-287.

plante en cause, se mirent à rire et le rassurèrent sur sa condition : il n'allait aucunement mourir. Eux-mêmes utilisaient ces racines pour, notamment, «purger les flegmes et les humidités du cerveau des vieilles gens et pour éclaircir la face<sup>6</sup>», mais seulement après les avoir fait cuire sous la cendre.

La racine du sassafras, aussi appelé «Laurier des Iroquois» par certains auteurs, était utilisée notamment pour contrer les fièvres causées, d'après Charlevoix, par la «mauvaise nourriture & les eaux cruës & troubles<sup>7</sup>». Coupée en petits morceaux, cette racine était ensuite bouillie et servie aux malades. À en croire plusieurs auteurs de l'époque, aucune maladie ne pouvait résister à cette infusion, autant les maux vénériens que ceux d'estomac et de poitrine. D'autres remèdes nécessitaient les branches et les feuilles de la plante, en plus des racines.

Le gingembre sauvage, à petite dose, servait à préparer un tonic. Ces tonics étaient particulièrement importants en raison du supplément de vitamines et minéraux qu'ils apportaient. Même des plantes dites nourricières pouvaient servir à soigner, comme certains petits fruits. Par exemple, les bleuets séchés, tout comme les canneberges, aidaient à soigner la dysenterie et les maux de ventre. Les feuilles de bleuets, une fois infusées, étaient servies aux femmes, en train d'accoucher, pour les calmer.

Les tisanes d'écorce de peuplier ou de saule soulageaient les maux de tête. Les propriétés de la salicine contenue dans cette tisane sont équivalentes à celles contenues dans l'aspirine que nous utilisons aujourd'hui.

Nous ne pouvons oublier la berce très grande ainsi que la berce laineuse, aussi appelées Poglus, qui servait à faire des cataplasmes, mais aussi à prévenir la grippe. Les Hurons-Wendat de Wendake l'utilisèrent notamment en 1918 pour se protéger de la Grippe espagnole. Un seul Huron-Wendat serait décédé de la grippe cette année-là.

Et ce ne sont que quelques exemples de la pharmacopée des Premières Nations. Bien que les mentions soient nombreuses, l'utilisation de ces connaissances par les Européens a été très limitée. Comme nous l'avons mentionné plus haut, le fait que la médecine des Premières Nations ait été liée au domaine spirituel a empêché plus d'un Français de prendre ces savoirs au sérieux. Comme les auteurs de l'époque ne mentionnent pas toujours leurs sources, quant à l'origine des remèdes fabriqués avec des plantes de la Nouvelle-France, il reste difficile de différencier ce qui provient des Premières Nations et des Français. Qui plus est, l'image du «chaman indien» fut largement utilisée afin de promouvoir des «médecines» populaires, tel le «Liniment Sauvage», laissant ainsi une marque encore présente dans l'imaginaire collectif concernant le charlatanisme. Néanmoins, si la plupart des Européens rejetèrent totalement les connaissances des Premières Nations en matière de soins, certains d'entre eux, dont le médecin Michel Sarrazin, vont avouer en utiliser certaines dans leur pratique. D'autres, comme

---

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 287-288.

<sup>7</sup> Pierre-François-Xavier de Charlevoix. Histoire et description générale de la Nouvelle-France [...]. Tome 1, p. 29-30.

Louis Hébert, vont ajouter des plantes indigènes à leurs jardins de plantes médicinales, en plus d'en envoyer en France, d'où elles se répandront un peu partout en Europe.

### **Bibliographie**

ASSELIN, Alain, Jacques CAYOUILLE & Jacques MATHIEU. *Curieuses histoires de plantes du Canada*. Sillery, Septentrion, 2014, 284 p.

CHARLEVOIX, Pierre-François-Xavier de. *Histoire et description générale de la Nouvelle-France, avec le Journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale*. Tome 1, Montréal, Éditions élysée, c1976 [1744], 664 p.

CHARLEVOIX, Pierre-François-Xavier de. *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*. Tomes 1 & 2. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1994 [1744], 1112 p. [Édition critique de Pierre Berthiaume.]

CÔTÉ, Louise, Louis TARDIVEL & Denis VAUGEOIS, *L'Indien généreux : Ce que le monde doit aux Amériques*. Montréal, Boréal, 1992, 287 p.

KALM, Pehr. *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*. Montréal, Pierre Tisseyre, 1977 [1749], 674 p. [Édition annotée par Jacques Rousseau, Guy Béthune et Pierre Morisset.]

SAGARD, Gabriel. *Le grand voyage du pays des Hurons*. Montréal, Bibliothèque québécoise, 2007 [1632], 403 p.

SIOUI, Georges E. *Les Hurons-Wendats Une civilisation méconnue*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008 [1994], 369 p.

SIOUI, Georges E. *Pour une histoire amérindienne de l'Amérique*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2008 [1989], 157 p.

# Quelques plantes médicinales au temps de Louis Hébert

Alain Asselin,

Professeur à la retraite du Département de phytologie de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval

## Un apothicaire sans boutique

Né à Paris en 1575, Louis Hébert reçoit une formation d'apothicaire dans cette ville agitée par les guerres de religion et des épisodes de peste, comme en 1595-1597. Ce fils d'apothicaire ne réussit pas à mettre sur pied une boutique pour pratiquer son métier à Paris. Sa situation financière semble problématique. Son père Nicolas, avant son décès en 1600, a été emprisonné pendant deux ans pour dette.

## Un explorateur en Acadie

En 1606, Louis Hébert, marié à Marie Rollet en 1601 et père d'une fille, décide de participer à l'aventure du Nouveau Monde en s'engageant comme maçon. Il séjourne jusqu'en 1607 où il côtoie, entre autres personnages, Samuel de Champlain, l'avocat poète Marc Lescarbot et le vieux chef Membertou de la nation micmaque qui a souvenir de l'exploration du Canada par Jacques Cartier, il y a déjà 70 ans. Louis Hébert découvre le potentiel des ressources de la nature nord-américaine et l'originalité des savoirs amérindiens. Après un retour à Paris, Louis Hébert repart sans sa famille pour un second séjour en Acadie de 1611 à 1613.

## Un enracinement familial à Québec

En mars 1617, Louis Hébert signe un contrat d'engagement avec la Compagnie de Canada pour du travail à Québec. À plus de 40 ans, Louis Hébert ne craint pas les nouvelles terres et de nouveaux défis. En autres responsabilités, il devra assister de tout son pouvoir des malades et cela sans salaire. Comme apothicaire, Hébert est toujours préoccupé par la disponibilité, la nouveauté et surtout l'efficacité des médicaments. Il n'est pas donc étonnant que des fouilles archéologiques du site de la maison Hébert-Couillard (période d'occupation, 1617-1677) dans la cour du Séminaire de Québec aient révélé la présence d'un poids d'apothicaire faisant partie d'un ensemble de cinq poids à godet.

En 1623, l'apothicaire agriculteur obtient la concession des terres défrichées. Cette concession devient même un fief noble (Sault-au-Matelot) en 1626. Cette même année, il bénéficie de la concession d'un second fief (Lespinay). Le 25 janvier 1627, Louis Hébert décède des suites d'un accident après avoir glissé sur la glace.

## Une performance agricole

La famille pionnière Hébert-Rollet a bien réussi à s'installer à Québec malgré les aléas et la fragilité de la colonie embryonnaire. Louis Hébert avait acquis une bonne expérience de la culture des terres nouvelles en Acadie. Comme Marc Lescarbot l'exprime en 1612 dans un poème, Louis Hébert est vraisemblablement fort enthousiaste comme lui face aux promesses agricoles du Nouveau Monde.

«Qui croire que le seigle, et le chanvre, et le pois,  
Le chef d'un jeune gars ait surpassé deux fois?  
Qui croire que le blé que l'on appelle d'Inde  
En cette saison-ci si hautement se guinde,  
Qu'il semble être porté d'un insupportable orgueil  
Pour se rendre, hautain, aux arbrisseaux pareil?»

Comme dans le poème précédent, Louis Hébert a su utiliser les avantages d'une agriculture hybride qui fait appel à la culture d'espèces de l'Ancien et du Nouveau Monde. Marc Lescarbot avait noté que l'apothicaire Hébert en Acadie est un «homme qui, outre l'expérience qu'il a en son art, prend grand plaisir au labourage de la terre». Durant son séjour au Canada en 1623-1624, le missionnaire récollet Gabriel Sagard rapporte quelques observations sur la famille de Louis Hébert qui vit «en lieu fort commode, où l'on nourrit quantité de bétail qu'on y a mené de France; on y sème aussi tous les ans force blé d'Inde et des pois, que l'on traite par après aux Sauvages pour les pelleteries. Je vis en ce désert un jeune pommier, qui y avait été apporté de Normandie, chargé de fort belles pommes, et de jeunes plantes de vignes qui y étaient bien belles, et tout plein d'autres petites choses qui témoignent de la bonté de la terre».

Quelques années avant le séjour de Gabriel Sagard, Samuel de Champlain rend compte de sa visite chez les Hébert-Rollet. Il y trouve «de beaux blés, les jardins chargés de toutes sortes d'herbes, comme choux, raves, laitues, pourpier, oseille, persil et autres herbes, citrouilles, concombres, melons, pois, fèves et autres légumes, aussi beaux et avancés qu'en France; ensemble. Les vignes transportées et plantées sur le lieu, déjà bien avancées, bref le tout s'augmentant et accroissant à vue d'œil...».

## Hébert et certaines plantes médicinales

Comme Louis Hébert n'a laissé aucun document à ce sujet, il faut recourir à des sources secondaires ou d'autres évidences. Le contexte commercial de l'époque en Nouvelle-France n'est pas à négliger. Selon les modalités de son engagement en 1617 avec la Compagnie de Canada, il est spécifié que Louis Hébert pourra éventuellement cultiver du pétun, du blé d'Inde et autres jardinages.



Fig. 1 : Tabac des paysans (*Nicotiana rustica*).  
Bergeret, Jean-Pierre. 1784.  
*Phytonomatotechnie universelle...* Paris.  
Archives du Monastère des Augustines de  
l'Hôtel-Dieu de Québec.

## Hébert et le tabac

La première culture mentionnée est celle du tabac. Cela n'est pas un hasard. Le pétun est recherché et apprécié par les Amérindiens. Le tabac est au cœur de plusieurs de leurs rituels. Pour certains Européens, le tabac est déjà devenu récréatif tout en possédant, selon diverses autorités médicales, d'excellentes propriétés médicinales. Louis Hébert fume-t-il du tabac commun ou des paysans? Il n'y a aucune évidence que l'apothicaire ait fumé. Cela est cependant fort possible. Comme le rapporte Marc Lescarbot, ce «plus grand délice» des Amérindiens plaît aux Français qui «sont pour la plupart tellement affolés de cette ivrognerie de pétun». L'avocat poète ajoute que «la feuille de cette herbe, ou la cendre qui reste au pétunoir (pipe), consolide les plaies». Cette propriété médicinale du tabac a assurément attiré l'attention de l'apothicaire.

À l'époque de Louis Hébert, il faut distinguer deux espèces de tabac : le commun (*Nicotiana tabacum*) et celui des paysans (*Nicotiana rustica*) (Figure 1). En 1535, lorsque Jacques Cartier est initié à l'usage du tabac à pipe des Iroquoiens à Hochelaga (Montréal), il fume du tabac des paysans. Contrairement aux autres végétaux cultivés par les Iroquoiens (maïs, courge, haricot), le tabac est sous la responsabilité des hommes et non des femmes agricultrices. Exceptionnellement, les hommes ont aussi la responsabilité de fabriquer les pipes en terre cuite (argile) (Figure 2). Les femmes s'occupent cependant de la fabrication de tous les autres objets de poterie.

### Le tabac des paysans : une migration millénaire vers le nord.

Originaire d'Amérique du Sud, le tabac des paysans se retrouve dans les rituels et la médecine des Mayas et des Aztèques bien avant la découverte des Amériques par les Européens. Par le biais des déplacements de diverses nations amérindiennes, le tabac des paysans est présent chez les Iroquoiens qui occupent une partie de la vallée du Saint-Laurent avant la découverte officielle du Canada par Jacques Cartier en 1534. Ce tabac, de petite taille et à fleurs jaunâtres, est particulièrement riche en nicotine. Selon le dosage et la fréquence, fumer du tabac des paysans peut même provoquer des hallucinations.

À l'époque de Louis Hébert, le tabac commun (*Nicotiana tabacum*) prend de plus en plus d'importance commerciale. Cette espèce est de plus grande taille et à fleurs non jaunâtres. Moins rustique que le tabac des paysans, cette espèce, aussi originaire d'Amérique du Sud, a lentement migré vers l'Amazonie et les Caraïbes. C'est ce type de tabac que Colomb découvre



Fig. 2 : Réplique d'une forme de pipe iroquoise des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles trouvée dans la vallée du Saint-Laurent. Collection A. Asselin. Photographie : Louise Cadoret.

dans les Caraïbes. Les Espagnols et les Portugais apprennent à le cultiver dans leurs colonies. Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, ces deux tabacs commencent à être décrits par des savants botanistes d'Europe. Bientôt, de grands médecins, comme Nicolas Monardes en Espagne, identifient le tabac à une panacée, une plante qui guérit plusieurs maladies et les blessures.

### **Le tabac, une vedette médicinale et commerciale**

En 1617, l'année de l'arrivée de Louis Hébert à Québec, environ 20 000 livres de tabac commun cultivé en Virginie sont livrées en Angleterre. Quelques années auparavant, John Rolfe et d'autres colons avaient remplacé la culture du tabac des paysans pratiquée par les Amérindiens par celle du tabac commun. Le succès commercial est phénoménal. Le 4 décembre 1619 en Virginie, les colons participent à une première *Thanksgiving* pour célébrer la bonne récolte du précieux tabac dont ils avaient obtenu illégalement des graines d'un fournisseur espagnol pour les premières semences. La panoplie des maladies et des blessures traitées aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles avec le tabac est impressionnante.

Louis Hébert a vraisemblablement cultivé du tabac des paysans pour des fins médicinales et pour le troc avec les Amérindiens. La culture du tabac commun par l'apothicaire est beaucoup moins probable à cause du peu de rusticité de cette espèce.

## Hébert et une autre solanacée médicinale

À partir de la décennie 1990, des fouilles archéologiques sur le site du Séminaire de Québec permettent de découvrir des vestiges de la période d'occupation (1617-1677) de la maison Hébert-Couillard. Parmi les restes de végétaux, des graines de jusquiame noire (*Hyoscyamus niger*) (Figure 3) sont identifiées. Des graines de cette même espèce de la famille des solanacées (celle des patates, des tomates, des aubergines, des piments [poivrons]) font aussi partie des restes végétaux retrouvés dans les latrines de la maison du commerçant Charles Aubert de La Chesnaye (1632-1702) érigée face au fleuve au pied de la falaise à Québec. Cette maison, qui a aussi servi d'entrepôt, est occupée à partir de 1660. Étonnamment, des restes de jusquiame noire ont de plus été répertoriés au site archéologique Cartier-Roberval à Cap-Rouge. Ces restes datent de l'époque de la découverte officielle du Canada par les Européens en 1534.

Depuis l'Antiquité, la jusquiame noire est connue pour ses propriétés médicinales ou toxiques, selon les dosages. Cette solanacée produit des alcaloïdes affectant le système nerveux central. La jusquiame fait partie depuis longtemps de l'arsenal végétal utilisé par les sorcières en Europe pour provoquer des états altérés de conscience et même des hallucinations.

Pendant des siècles dans certaines régions d'Europe, on ajoute de la jusquiame noire durant la fermentation de la bière. Au début du XVI<sup>e</sup> siècle, une loi est promulguée pour obliger les brasseurs à ne plus ajouter de la jusquiame à la bière. Au siècle suivant, le savant Tabernaemontanus suggère même d'imposer la peine de mort aux personnes ajoutant de la jusquiame à la bière.

En Nouvelle-France, le missionnaire jésuite Louis Nicolas (séjour de 1664 à 1675) mentionne la jusquiame dans une énumération de plantes médicinales. Cette espèce est aussi répertoriée en Nouvelle-Angleterre par John Josselyn en 1672. La jusquiame est recommandée en Europe pour diminuer l'insomnie, la douleur et certains troubles nerveux. Contrairement au tabac médicinal indigène à l'Amérique, la jusquiame noire est une plante d'Europe. On l'introduit en Amérique à des fins surtout médicinales.



Fig. 3 : Jusquiame noire (*Hyoscyamus niger*).  
Thomé, Otto Wilhelm. 1905. Volume 4, planche 523.  
Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa.

Curieusement, le tabac des paysans a été décrit au XVI<sup>e</sup> siècle par certains médecins botanistes d'Europe comme une espèce de jusquiame. C'est le cas des appellations suivantes : *Hyoscyamus Peruvianus* (jusquiame du Pérou), *Hyoscyamus tertius* (la troisième jusquiame) et *Hyoscyamus dubius* (jusquiame douteuse). D'autres appellations de l'époque réfèrent à Priape; le tabac étant identifié comme une espèce de *Priapea*, le dieu grec et romain de la fertilité et de la fécondité au phallus démesuré. Cette appellation contredit les propos de Marc Lescarbot lorsqu'il décrit les usages du tabac au moment du séjour de Louis Hébert en Acadie. Pour Lescarbot, le tabac «étourdit les sens, et montant au cerveau empêche les fonctions (amoureuses) de Vénus».

### **Hébert et la sanguinaire**

Une des plantes indigènes à potentiel médicinal qui attire vraisemblablement l'intérêt de l'apothicaire est la sanguinaire du Canada (*Sanguinaria canadensis*). Les rhizomes de la sanguinaire accumulent un latex rouge qui sert de colorant aux Amérindiens. Samuel de Champlain est si impressionné par le potentiel de cette belle plante sauvage qu'il l'inclut dans ses prévisions de revenus provenant de l'exploitation des ressources végétales de la Nouvelle-France.

Le 9 février 1618, Champlain présente ses évaluations de revenus à la Chambre du Commerce à Paris. En plus de l'exploitation d'essences forestières et d'extraits comme des résines de conifères, Champlain prévoit d'excellents revenus si on réussit à cultiver la racine qui produit «une couleur pareille à la cochenille». À cette époque, la cochenille est l'un des produits commerciaux les plus importants pour les Espagnols qui l'exploitent de façon exclusive. Cette cochenille n'est pas la sanguinaire, mais un insecte vivant sur une espèce de cactus. Les Aztèques ont appris aux conquistadors espagnols les usages de ce colorant qui a aussi des usages médicaux. En 1717, la cochenille se retrouve encore dans l'inventaire des drogues pour l'hôpital royal et les vaisseaux de la marine du roi de France à Rochefort.

Dans un document de 1708, Michel Sarrazin, médecin du roi en Nouvelle-France, fait part d'observations sur la sanguinaire contenant un «suc comme du sang». On a assuré le médecin «qu'elle provoquait les mois». Les Amérindiennes et «quelques apprivoisées» croient qu'elle peut «causer l'avortement». Sarrazin ne croit pas que la sanguinaire possède cette propriété, mais il s'en «sert souvent pour provoquer les mois». Sarrazin donne le nom de *Bellarnosia canadensis* à cette plante. Ce nom honore François de Beauharnois, un intendant de la Nouvelle-France entre 1702 et 1705.

La sanguinaire est décrite par le médecin parisien Jacques Cornuti en 1635 dans sa publication sur les plantes canadiennes constituant la première flore nord-américaine. Cornuti obtient certains échantillons du jardin de Jean et Vespasien Robin à Paris. Louis Hébert connaît les Robin et fait vraisemblablement partie de réseaux d'observateurs et de fournisseurs de plantes canadiennes transportées à Paris et assez rapidement ailleurs en Europe. Pour Cornuti, il s'agit d'une plante magnifique avec des feuilles découpées comme celles de la vigne. Ces

feuilles naissent directement de la racine. Cornuti nomme la sanguinaire *Chelidonium* (petite hirondelle) parce qu'elle fleurit au temps des hirondelles. Depuis l'Antiquité, on croyait que le suc des plantes portant ce nom était utilisé par les hirondelles pour guérir leurs petits.

### **Hébert et l'*annedda***

Il est fort plausible que Louis Hébert soit informé des bienfaits de l'*annedda* qui a sauvé les troupes de Jacques Cartier des méfaits du scorbut lors de l'hivernage à Québec en 1535-1536. Marc Lescarbot, un compagnon de Louis Hébert en Acadie, est très explicite envers ce «souverain remède». Il n'est pas «encore connu» en Acadie. Dans une seconde édition de son livre, Lescarbot ajoute même que «le sieur Champlain qui est présentement en la grande rivière de Canada (fleuve Saint-Laurent), passant l'hiver au quartier même où ledit Cartier hiverna, a charge de le reconnaître et en faire provision». La mission est claire. Il y aurait grand avantage à trouver l'*annedda*.

Dans un autre chapitre, Lescarbot traite de l'*annedda* en spécifiant qu'on ne trouve plus de cet arbre «célébré» par Cartier. Il en attribue la cause «au changement des peuples par les guerres qu'ils se font». Lescarbot est très perspicace. En effet, l'arbre guérisseur a été révélé à Cartier par les Iroquoiens qui occupaient le territoire lorsque le capitaine a hiverné avec ses troupes. Le terme *annedda* est une appellation iroquoise référant à un gros conifère. À l'époque de Champlain et de Louis Hébert, ces Iroquoiens n'occupent plus la vallée du Saint-Laurent. Lorsque Champlain et même probablement Hébert s'informent aux nations algonquiennes quant à l'*annedda*, ils n'obtiennent pas de réponse pertinente à cause des différences des langues. Le mot *annedda* n'existe pas dans le vocabulaire algonquien.

À l'époque de Louis Hébert, la préoccupation de prévenir et de combattre le scorbut est constante. Durant son premier séjour en Acadie, Louis Hébert explore le fameux site de l'île Sainte-Croix où 35 hommes (sur 79) sont décédés durant l'hiver 1604-1605. Cette tentative d'installation s'est avérée désastreuse. Lescarbot rapporte qu'on a récolté des choux, de l'oseille et des laitues qui avaient été semées sur cette île en 1604. Samuel de Champlain est si préoccupé par le scorbut qu'il demande avis à Théodore Turquet de Mayerne, réputé médecin du roi, qui recommande en 1610 l'usage du suc d'agrumes, de nouvelles pousses de certaines herbes, probablement des *Rumex*, du soufre ou du vitriol.

Historiquement, une douzaine de plantes ont été considérées comme étant l'*annedda*. Parmi ces espèces, un gros conifère, comme la pruche, le sapin, l'épinette blanche, le pin rouge ou le thuya (cèdre), correspond probablement à l'*annedda*. La recherche de l'identité botanique de l'*annedda* repose sur la prémisse que le gros arbre guérisseur correspond à une seule espèce de conifère. Il faut cependant réaliser que la notion scientifique moderne d'espèce ne correspond pas nécessairement à celle des Iroquoiens de l'époque. Il se pourrait donc que ceux-ci aient utilisé un mélange de rameaux de conifères provenant de plus d'une espèce.

## Hébert et des réseaux d'apothicaires

Louis Hébert a connu plusieurs apothicaires, comme Jean et Vespasien Robin à Paris. En 1623, Vespasien publie un catalogue d'environ 1700 espèces répertoriées dans le jardin familial parisien. Une espèce porte un nom référant au Canada : *Chamaespilus altera pryfolia Canadensis* correspondant peut-être à l'amélanchier du Canada. Près d'une trentaine de plantes du catalogue sont indigènes à l'Amérique du Nord. Une quinzaine d'entre elles se retrouvent dans la première flore nord-américaine publiée en 1635 par Jacques Cornuti. Par sa formation et ses activités d'apothicaire, Louis Hébert contribue vraisemblablement à mieux faire connaître les plantes nord-américaines, particulièrement les espèces médicinales qui font partie de son arsenal thérapeutique.

Le catalogue de 1623 du jardin des Robin s'intitule *Enchiridion isagogicum ad facilem notitiam stirpium tam indigenarum, quam exoticarum...* On se préoccupe de répertorier les plantes indigènes (européennes) et exotiques. L'exotisme nord-américain est au rendez-vous. Le premier mot du titre *Enchiridion*, signifiant manuel, est le même que celui utilisé en français en 1561 par l'apothicaire de très grand renom Michel Dusseau dans le titre de l'une de ses publications : *Enchirid ou Manipul des miropoles*. Michel Dusseau est le fils de Robine Namyn (premier mariage) tout comme Louis de Cueilly (second mariage), aussi apothicaire, qui a été le second mari de la mère de Louis Hébert avant son mariage avec le père de Louis. Par sa famille élargie, ce dernier fait donc partie d'un grand réseau d'apothicaires à l'affût de l'évolution des connaissances influencées par les découvertes au Nouveau Monde.

Des connaissances sur la flore nord-américaine diffusent éventuellement en Europe. Ainsi, dès 1614, le lis du Canada attire l'attention de jardiniers à la recherche de beauté et d'exotisme. Peu à peu, les plantes nord-américaines et leurs usages attirent de plus en plus l'attention des Européens.

## Conclusion

Louis Hébert et sa famille ont su relever plusieurs défis de taille. Ils ont appris à connaître et à exploiter les ressources végétales en se familiarisant avec la flore nord-américaine et l'horticulture amérindienne. Comme pionniers, ils ont raffiné une agriculture hybride en cultivant des espèces européennes et des plantes en usage depuis fort longtemps chez des nations amérindiennes, comme le maïs, le haricot, la courge, le topinambour, le tabac des paysans, etc. Ils ont aussi su inclure des plantes médicinales nord-américaines dans l'arsenal thérapeutique européen traditionnel. Le métissage des connaissances et des ressources végétales a facilité l'enracinement profond de cette famille pionnière.

Comme le rapporte Marc Lescarbot, Louis Hébert a été témoin qu'on avait «fait essai de la vertu de la gomme des sapins du Port-Royal, et de l'huile de navette sur un garçon fort mangé de la mauvaise teigne». Quel exemple éloquent du métissage des connaissances thérapeutiques! La résine (térébenthine) du sapin baumier d'Amérique du Nord est combinée

avec l'huile extraite d'une espèce européenne de *Brassica*. Grâce à ce mélange synergique, le jeune homme est guéri. Selon toute vraisemblance, Louis Hébert a su apprendre à tirer avantage de la «vigueur hybride» associée au métissage d'approches médicinales complémentaires.

### Sources bibliographiques

Asselin, Alain, Cayouette, Jacques et Mathieu, Jacques. 2014. *Curieuses histoires de plantes du Canada*. Tome 1. 1000 - 1670. Les éditions du Septentrion. Québec.

Asselin, Alain, Cayouette, Jacques et Mathieu, Jacques. 2015. *Curieuses histoires de plantes du Canada*. Tome 2. 1670 - 1760. Les éditions du Septentrion. Québec.

Asselin, Alain, Cayouette, Jacques, Daviault, André et Mathieu, Jacques. 2016. Samuel de Champlain, le scorbut et l'avis d'un médecin de grand renom. *Cap-aux-Diamants* no. 126 : 27-33.

Lescarbot, Marc. *Voyages en Acadie (1604-1607) suivis de La description des mœurs souriquoises comparées à celles d'autres peuples*. Édition critique par Marie-Christine Pioffet. Presses de l'Université Laval. 2007.

Mathieu, Jacques et Asselin, Alain. 2017. Louis Hébert, apothicaire, et la contribution du Nouveau Monde à l'Ancien Monde. *Cap-aux-Diamants* no. 128 : 4-7.

Mathieu, Jacques avec la collaboration d'Alain Asselin. 2017. *La vie méconnue de Louis Hébert et Marie Rollet*. Les éditions du Septentrion. Québec.

Sagard, Gabriel. *Le grand voyage du pays des Hurons*. Bibliothèque québécoise. 2007. Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Warolin, Christian. 2000. Nicolas Houel et Michel Dusseau, apothicaires à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle. *Revue d'histoire de la pharmacie* 88<sup>e</sup> année (no. 327) : 319-336.

Warolin, Christian. 2017. Denis Garanjon, apothicaire privilégié, victime de la peste faubourg Saint-Honoré à Paris au début du XVII<sup>e</sup> siècle. *Revue d'histoire de la pharmacie* LXV (no. 393) : 13-20.

## À l'exposition Louis Hébert-400 ans de pratique de la pharmacie au Québec



Vue partielle de l'exposition à la salle Alcan du Pavillon Vachon de l'Université Laval.

# «Je vous écrirai encore»

## La relation épistolaire entre les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec et l'apothicaire dieppois Jacques-Tranquillain Féret

Ariane Blanchet-Robitaille  
Conservatrice au Monastère des Augustines de Québec

Entre 1733 et 1752, deux religieuses augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, Mère Marie-Andrée Regnard Duplessis, dite de Sainte-Hélène (1687-1760) et Geneviève Regnard Duplessis, dite de l'Enfant-Jésus (1692-1756), entretiennent une correspondance avec un apothicaire de Dieppe du nom de Jacques-Tranquillain Féret (? 1698-1751). Les deux religieuses transmettent annuellement à Féret un mémoire de remèdes et d'instruments nécessaires à l'approvisionnement de l'hôpital. En contrepartie, elles lui envoient quelques simples et produits de la faune locale afin que l'apothicaire dieppois puisse en faire usage dans sa pratique. Rapidement, les échanges entre les deux parties se diversifient et les correspondants se lient d'amitié. D'une part, Féret tire parti de cette relation pour demander aux religieuses quelques pièces pouvant enrichir son cabinet de curiosités, le plus imposant de sa ville. D'autre

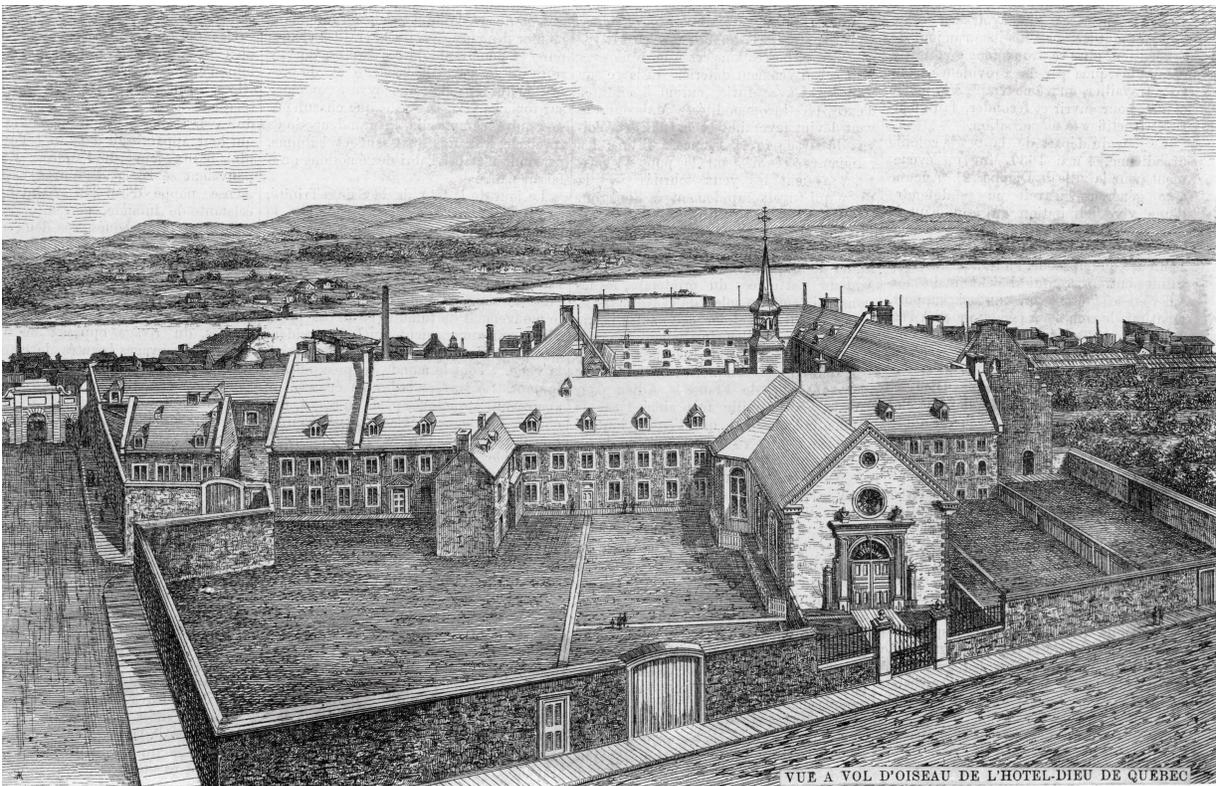


Fig.1 : L'Hôtel-Dieu de Québec, d'après une gravure de Joseph Dynes, vers 1870

part, les religieuses profitent de leur interlocuteur pour commander diverses matières pouvant servir la dévotion religieuse au monastère : dentelles, crucifix et statuettes religieuses.

Dans le contexte d'instabilité géopolitique du milieu du 18<sup>e</sup> siècle, l'entretien de cette relation commerciale et amicale, si nécessaire soit-elle, exige beaucoup de détermination de la part des correspondants. Comment les sœurs Duplessis s'y prennent-elles pour assurer la bonne livraison de leurs lettres et marchandises à l'apothicaire Féret? Quelle est la nature de leurs échanges? Quel profit Féret peut-il tirer de cette relation? Et enfin, que reste-t-il de cette correspondance aujourd'hui? Avant de pouvoir aborder ces questions, il importe de comprendre le contexte.

### **«Il y avait plusieurs années que l'on souhaitait un hôpital en Canada<sup>1</sup>»**

Dès 1636, par l'entremise de ses *Relations*, le père jésuite Paul Le Jeune émet la nécessité de fonder un hôpital pour le soin et l'évangélisation des Amérindiens. La Duchesse d'Aiguillon, nièce du Cardinal de Richelieu, sensible à cette noble cause, s'engage à appuyer financièrement l'entreprise. Elle mandate les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Dieppe pour la fondation de ce premier hôpital en Amérique, au nord du Mexique, dédié au précieux-sang de Jésus : l'Hôtel-Dieu de Québec.

Au 17<sup>e</sup> siècle, les religieuses de Dieppe entament un processus d'expansion en fondant de nouveaux monastères, en Bretagne et en Normandie. À cette époque, les Hospitalières de Dieppe étaient considérées comme l'une des communautés hospitalières les plus méritantes de France. Le choix de cette communauté semble donc naturel pour la fondation d'un tout premier hôpital en Nouvelle-France.

Les lettres patentes de la fondation sont ratifiées par le roi de France, Louis XIII, en avril 1639. Au début du mois de mai, trois jeunes augustines quittent le port de Dieppe sur le vaisseau amiral Saint-Joseph. Elles se nomment Marie Guenet, dite de Saint-Ignace, Anne Le Cointre, dite de Saint-Bernard et Marie Forestier, dite de Saint-Bonaventure. À bord, elles sont accompagnées par une servante de la communauté, Catherine Chevalier<sup>2</sup>, trois religieuses ursulines et leur bienfaitrice, ainsi que par six pères Jésuites. Trois mois plus tard, le 1<sup>er</sup> août 1639, elles accostent sur les rives de Québec, après une longue et éprouvante traversée de l'Atlantique. Leur arrivée, très attendue, est célébrée par toute la population de la ville, comptant alors environ 200 âmes. Dans un pays où tout est encore à faire, les Augustines se mettent rapidement à l'œuvre, afin de soigner et de convertir le «peuple sauvage» de

---

<sup>1</sup> C'est avec cette affirmation que commencent *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec : 1636-1716*, rédigées en 1716 par Mère Jeanne-Françoise Juchereau, dite de Saint-Ignace et Mère Marie-Andrée Regard Duplessis, dite de Sainte-Hélène. (SAINT-IGNACE et SAINTE-HÉLÈNE, 1939, p. 7)

<sup>2</sup> Catherine Chevalier, s'étant engagée en tant que servante séculière auprès des Augustines en 1639, fera sa profession en 1649, sous le nom de Mère Catherine Chevalier, dite de la Passion. (SAINT-IGNACE et SAINTE-HÉLÈNE, 1939, p. 76)

l'Amérique (ROUSSEAU, 1989, p. 44). Elles fondent d'abord un premier hôpital à Sillery, près de la mission des Jésuites, puis viennent s'installer sur le site actuel de l'Hôtel-Dieu de Québec en 1644.

## Le contexte de la pratique pharmaceutique aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles

### *Des théories des humeurs et des signatures...*

Au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la lutte contre la maladie constitue un défi de taille. Le manque de connaissances oblige les médecins, chirurgiens et apothicaires à prescrire des substances «validées par des expériences et des traditions essentiellement empiriques» (MESSIER, 1989, p. 48). En effet, ignorant souvent les causes exactes des pathologies, les praticiens de l'époque s'attardent plutôt à en traiter les symptômes. Bien que la pharmacopée officielle de l'époque repose encore en grande partie sur les écrits d'Hippocrate<sup>3</sup> et de Galien<sup>4</sup>, l'influence progressive de nouvelles théories développées au XVI<sup>e</sup> siècle, notamment par Paracelse<sup>5</sup>, est perceptible chez les praticiens (LESSARD 1994 p. 352). Les praticiens ont souvent recours aux agents évacuants comme les clystères (lavements) ou aux saignées pour redonner aux humeurs du corps leur équilibre et par conséquent la santé.

La botanique joue un rôle majeur dans la pharmacopée des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Le Jardin des plantes de Paris est au centre de l'enseignement de cette science. Les «simples», plantes aux vertus curatives, ou les «composées», préparations de plusieurs «simples», constituent la base des traitements privilégiés pour le soin des malades. Les remèdes sont classés selon leurs fonctions, les généraux et les spécifiques, se déclinant eux-mêmes en sous-catégories. Les apothicaires peuvent se référer aux pharmacopées officielles publiées, notamment celle de Moïse Charras, *Pharmacopée royale galénique et chimique* (1676), et celle de Nicolas Lémery, *Pharmacopée universelle* (1697). Ces ouvrages de référence permettent aux praticiens de déterminer les ingrédients et leurs vertus, ainsi que les procédés en usage pour la confection des médicaments.

Pendant cette période, la pratique médicale canadienne, tout comme la liste des médicaments en usage, s'inscrit directement dans le cadre des pratiques européennes,

---

<sup>3</sup> Hippocrate le Grand (Grèce, vers 460 av. J.-C - vers 370 av. J.-C) est traditionnellement considéré comme le « père de la médecine ». Il a popularisé la théorie des humeurs, selon laquelle le corps humain est composé des quatre humeurs (sang, pituite, bile et atrabile) correspondant aux quatre éléments fondamentaux (air, feu, eau et terre) et aux quatre qualités (chaud, froid, sec ou humide). Selon cette théorie, les humeurs doivent constamment demeurer en équilibre, faute de quoi la santé du sujet est en danger.

<sup>4</sup> Claude Galien (Grèce, 131-201) est considéré comme l'un des pères de la pharmacie. Ses théories ont influencées les connaissances médicales de la civilisation occidentale pendant plus d'un millénaire.

<sup>5</sup> Philippus Theophrastus Aureolus Bombastus von Hohenheim connu sous le nom de Paracelse (Suisse, 1493-Autriche, 1541) développe la théorie des signatures. Selon cette théorie, la forme et la couleur des plantes (feuille, fleur, racine, etc.) permettent de déceler des affinités avec un organe ou une maladie.

particulièrement celles de la France (LESSARD, 1989, p. 44). Conséquemment, la plupart des produits de base et des matières premières entrant dans la composition des médicaments, de même que certaines préparations, sont importés dans la colonie.

Dans le cas des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, les archives conservées révèlent que les médicaments sont principalement importés de Dieppe ou de La Rochelle. De plus, chaque année, «le roi fournit aux hôpitaux de la colonie un coffre de remèdes avec le mode de préparation des médicaments les plus utilisés par les apothicaires de l'époque» (MESSIER, 1989, p. 47).

Pour le reste, les hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec achètent, échangent et cultivent les surplus de médicaments dont elles ont besoin pour les activités de l'apothicairerie. En effet, dès leur établissement sur le territoire, les communautés religieuses entretiennent des jardins, permettant d'assurer leur subsistance et parfois, comme c'est le cas pour les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec, de cultiver des herbes et plantes médicinales nécessaires à la composition des remèdes. Au fil du temps, les praticiens de la Nouvelle-France développent une pharmacopée intégrant de nouveaux médicaments, démontrant l'apport des connaissances amérindiennes et d'une certaine appropriation de la faune et de la flore locales.

#### ***La charge de l'apothicairerie : une fonction prestigieuse***

Jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, l'apothicairerie demeure le véritable centre névralgique des soins infirmiers dans les hôpitaux. En effet, au cours des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, médecins, chirurgiens et apothicaires représentent les principaux praticiens composant le corps médical en Nouvelle-France (LESSARD, 1994 p.352). Les frontières entre chacune de ces professions demeurent relativement floues pendant cette période. Le titre de pharmacien tend pour sa part à remplacer celui d'apothicaire vers la fin du 18<sup>e</sup> siècle, alors que la réglementation mise en place délimite plus clairement le champ d'action de ces praticiens.

En Nouvelle-France, la vente et la distribution des médicaments sont entre autres assurées par les communautés religieuses hospitalières. À l'Hôtel-Dieu de Québec, les responsabilités incombant à l'apothicaire sont grandes. En outre, la détentrice de ce poste est responsable du fonctionnement de l'apothicairerie, tout comme de son approvisionnement, et procède à la confection des médicaments. Généralement, cette dernière dispose d'une aide, une autre religieuse, chargée de l'approvisionnement en eau et en charbon, de l'entretien régulier des lieux tout en participant aux travaux de laboratoire. Selon la copie de 1768 des Règlements des Religieuses Hospitalières, en plus de fabriquer les remèdes, y compris les compositions, sirops, conserves et eaux distillées, la pharmacienne doit procéder tous les trois mois «de printemps» à la distillation et confectionner les sirops et les confitures. Par ailleurs, elle vérifie la qualité des produits utilisés, «veille à ce que chaque récipient soit clairement identifié et dresse l'inventaire des produits nécessaires à la fabrication des médicaments à l'hôpital» (LESSARD, 2012, p. 202). Parallèlement aux activités liées à la préparation des médicaments, l'apothicaire joue un rôle actif et participe au soin des malades, en assistant les médecins et chirurgiens à l'occasion. En

somme, de par ses nombreuses fonctions, l'apothicairesse joue un rôle majeur au sein de l'hôpital.

Afin d'assurer l'approvisionnement en drogues pour l'hôpital, l'apothicairesse dispose d'un carré pour la culture de simples dans le jardin des pauvres. Les Augustines font également commerce avec les Amérindiens afin de se procurer certains produits issus de la faune et de la flore locales. Néanmoins, pendant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, la très grande majorité des drogues simples et composées sont commandées auprès d'apothicaires français, notamment ceux de La Rochelle et de Dieppe. Or, il incombe à la supérieure et à la dépositaire des pauvres de déterminer les quantités de produits et remèdes à se procurer auprès de ces fournisseurs. Plusieurs pièces d'archives nous permettent aujourd'hui de témoigner de cette relation d'affaires entre religieuses hospitalières et apothicaires français. Celle développée entre les sœurs Duplessis et Féret, de 1733 à 1752, constitue un riche témoin pour l'histoire de la communauté religieuse, mais également pour l'histoire des relations franco-canadiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle.

### **Les Sœurs Duplessis**

Marie-Andrée Regnard Duplessis est née à Paris le 28 mars 1687. Son père, Georges Regnard Duplessis, occupe les fonctions de trésorier de la marine, ce qui amène ses parents à émigrer en Nouvelle-France en 1689. Marie-Andrée est confiée à sa grand-mère maternelle, demeurant à Chevreuse. À l'âge de 13 ans, elle est placée chez les Filles de la Croix, à Paris, où elle reçoit une instruction poussée et fréquente des jeunes filles de bonne famille (RÉMILLARD, 1962, p. 389). Cette éducation lui permettra plus tard de remplir des charges importantes à l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle quitte la France en 1702 pour retrouver sa famille à Québec. Douée «d'une rare beauté et d'un esprit fort cultivé» (RÉMILLARD, 1962, p. 390), Marie-Andrée ne passe pas inaperçue et plusieurs la courtisent. C'est toutefois la voie religieuse qui l'intéresse et elle fait son entrée en communauté chez les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec en 1707 à l'âge de 21 ans. Elle prend le nom de religion de Sœur Sainte-Hélène lors de sa profession, deux ans plus tard. La communauté religieuse a alors 70 ans d'existence. Dotée d'une forte personnalité, elle atteint rapidement les plus hauts postes de sa communauté, d'abord maîtresse des novices, dépositaire des pauvres, assistante à la supérieure puis elle-même supérieure, Sœur Sainte-Hélène cumule les emplois avec dévouement (RÉMILLARD, 1962, p. 394). Elle réalise trois mandats de six ans en tant que supérieure de la communauté, de 1732 à 1738, de 1744 à 1750, puis de 1756 à 1760 (SIMON, 2014, p. 19). Lorsqu'elle n'est pas supérieure, elle demeure assistante, ce qui lui permet de poursuivre l'exercice de certaines fonctions administratives. Elle a donc la charge de la communauté et de l'hôpital lorsqu'un incendie ravage entièrement l'ensemble des bâtiments en 1755. Puis, quatre ans plus tard, elle administre toujours l'Hôtel-Dieu de Québec lors des bombardements de la guerre de la Conquête et du siège de la ville par les Anglais.

Sœur Sainte-Hélène fait preuve d'un véritable talent littéraire, rédigeant un traité spirituel, des méditations et, ce qui restera sa plus grande œuvre, *Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec : 1636-1716*, tout premier récit de l'histoire de la communauté, qu'elle rédige en collaboration

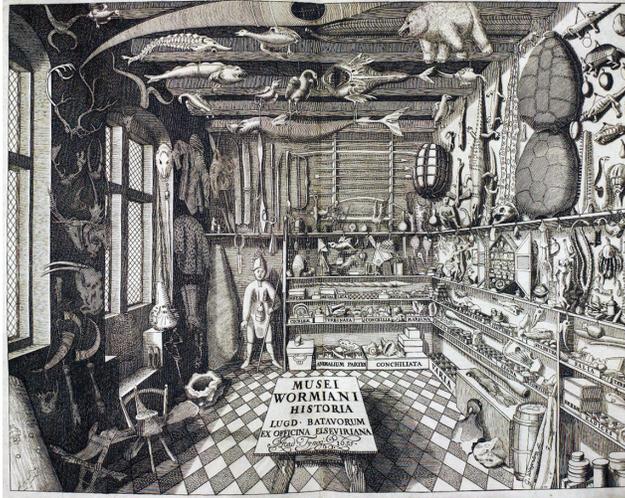


Fig. 2: cabinet de curiosités de Worms en 1655 (Allemagne)

avec la supérieure de l'époque, Mère Jeanne-Françoise Juchereau, dite de Saint-Ignace. Parallèlement, Sœur Sainte-Hélène entretient une correspondance régulière avec une amie, madame Hecquet de La Cloche, résidant à Abbeville. Elle développe également une relation épistolaire avec l'apothicaire dieppois Jacques-Tranquillain Féret à partir de 1733. Tombée malade quelques mois après le retour de sa communauté à l'Hôtel-Dieu de Québec<sup>6</sup>, Sœur Sainte-Hélène succombe à sa maladie le 23 janvier 1760.

Geneviève Duplessis, sœur cadette de Marie-Andrée, naît au Canada en 1692. Elle rejoint sa sœur chez les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec en 1713, cinq années après celle-ci, où elle prend le nom de religion de Mère de l'Enfant-Jésus. Semblant beaucoup plus discrète que son aînée, elle assumera néanmoins la fonction de dépositaire des pauvres pendant vingt-huit ans (ROUSSEAU, 1989, p. 341). De santé fragile, notamment au niveau pulmonaire, elle interrompt parfois ses fonctions et sa correspondance avec l'apothicaire Féret. En s'adressant à ce dernier, elle avait un ton un peu plus familier que celui employé par Marie-Andrée, démontrant parfois des lacunes de syntaxes, probablement en raison de son éducation (SIMON, 2014, p. 160). Évacuée de justesse lors de l'incendie de 1755<sup>7</sup>, Sœur de l'Enfant-Jésus est fragilisée, tant sur le plan émotionnel que physique, par cet événement. Elle décède en mai de l'année suivante à l'âge de 65 ans.

<sup>6</sup> Les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec quittent leur monastère en juillet 1759 pour se réfugier à l'Hôpital général de Québec, à l'exception de cinq sœurs converses « chargées de veiller sur les lieux et d'empêcher le pillage ». Elles retournent dans leur monastère le 21 septembre 1759, trois jours après la capitulation. (ROUSSEAU, 1989, p. 164)

<sup>7</sup> « Entendant le branle-bas général, elle [Mère Geneviève Duplessis de l'Enfant-Jésus] voulut sortir, mais la fumée, la chaleur et la noirceur du dortoir la firent rebrousser chemin. C'est par une échelle, trop courte mais soulevée à bout de bras par des hommes forts et courageux, qu'elle put échapper au brasier. » (ROUSSEAU, 1989, p. 157)



Fig. 3 : Place du puits salé de Dieppe par Amédée Féret, vers 1850 (la pharmacie Féret est le second magasin sur la gauche)

### Jacques-Tranquillain Féret : apothicaire et collectionneur

Fils d'un chirurgien normand, Jacques-Tranquillain Féret naît vers 1698. En 1723, après quatre années d'apprentissage réglementaires chez son oncle, à Rouen et à Paris, il devient maître apothicaire à Dieppe, dans l'officine «A la ville de Paris» sise à proximité de la place du Puits Salé<sup>8</sup>. À Paris, Féret suit les cours de botanique de Bernard de Jussieu (1699-1777), et ceux de chimie de Guillaume-François Rouelle (1703-1770) avec qui il se lie d'amitié (BIGNOT, 1993). Les visites qu'il fait au Jardin du Roi font émerger chez Féret une véritable vocation de naturaliste. Reconnu par ses pairs et expert en sa profession, Féret enrichit la pharmacopée de

<sup>8</sup> Aujourd'hui, l'adresse correspond au 4, rue de la Barre, Dieppe. (SIMON, 2014, p. 7)

l'époque d'une Eau Vulnérable Balsamique, réputée pour ses grandes propriétés, à Paris comme en Nouvelle-France. (BIGNOT, 1993).

Cependant, la pratique de la «matière médicale» ne suffit pas à son esprit curieux et encyclopédique. Féret s'adonne également avec passion à l'Histoire naturelle, plus particulièrement aux «coquillages fossiles». Dès son installation à Dieppe, il commence à constituer un cabinet de curiosités<sup>9</sup>, qu'il ne cesse d'accroître au fil des décennies. Des quatre cabinets de curiosités recensés à Dieppe au 18<sup>e</sup> siècle, celui de Féret surpasse les trois autres (SIMON, 2014, p. 173). En près de trente ans de récoltes, d'achats et d'échanges, il réunit de riches collections qui attirent l'attention de nombreux visiteurs, dont François-Marie Arouet, dit Voltaire, lors de son passage à Dieppe à l'hiver 1728-1729 (DEVAUX, 2007, p. 106). Malgré la popularité de son cabinet, Féret déplore la courte durée du passage de ses visiteurs. Car, selon lui, cinq à six jours ne suffisent pas pour admirer l'ensemble de ces richesses accumulées de toutes les parties du monde (SIMON, 2014, p. 173).

Son cabinet se déploie en trois principales sections. Une première section est consacrée aux antiquités et comprend un médaillier (monnaies et médailles), un sanctuaire présentant différentes divinités païennes, égyptiennes et romaines, et des vases et instruments de sacrifices. Une seconde section, la plus imposante, représente l'histoire naturelle et renferme un coquillier de plus de 500 coquilles différentes et des crustacés desséchés. Plus loin sont déposés des cartons d'insectes et de papillons, quelques oiseaux empaillés, une large collection d'œufs et d'imposants herbiers et grainiers (dont chacun des échantillons possède une courte description), ainsi qu'une importante collection de fossiles et de «pétrifications». Au plafond, un grand nombre de poissons et autres animaux desséchés sont exposés. Enfin, la troisième section du cabinet se consacrait à différentes pièces ethnologiques, présentant des instruments indiens, de Guinées, ainsi que des pièces fabriquées par les «Sauvages» du Canada (SIMON, 2014, pp. 173-174).

En 1741, en raison d'un contexte économique peu avantageux, Féret envisage de vendre une partie, voire la totalité de son cabinet. Or, ne trouvant aucun acheteur, il décide plutôt d'augmenter ses revenus en diversifiant ses produits et services. Il donne alors des consultations par correspondance et vend, en plus de ses remèdes et de ses drogues, du vin, de la dentelle et de l'ivoire (SIMON, 2014, p. 25).

Pendant toutes les années de sa pratique, Féret allie donc sa fonction professionnelle d'apothicaire à sa passion de collectionneur. Il effectue plusieurs séjours d'études, notamment à Paris, où il réalise des récoltes de fossiles. De retour dans son officine, il maintient le contact avec différents fournisseurs, dont les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec et le père jésuite

---

<sup>9</sup> Témoin par excellence de l'effervescence intellectuelle du siècle des Lumières, le cabinet de curiosités constitue un assemblage de collections variées permettant d'admirer, d'étudier et de comprendre la nature. Dans ces cabinets, les spécimens provenant des colonies étrangères sont prisés de par leur rareté. Les cabinets de curiosités peuvent être considérés comme les ancêtres des musées modernes.

Pierre-François-Xavier de Charlevoix (1682-1761), par une active correspondance et poursuit le troc d'objets de collection (BIGNOT, 1993). Fier de son cabinet de curiosités, Féret profite de toutes les occasions pour le bonifier et le compléter. Sa correspondance avec les religieuses de Québec constitue sans aucun doute une occasion idéale pour l'apothicaire d'acquérir des curiosités canadiennes (SIMON, 2014, p. 174).

### Le développement d'une relation épistolaire

Certaines interrogations méritent d'être précisées concernant les débuts de la correspondance entre les deux Augustines et l'apothicaire Féret. Pourquoi les religieuses ont-elles approché Féret alors qu'elles avaient déjà une relation commerciale bien établie avec les apothicaires de La Rochelle? Et comment les trois correspondants se sont-ils connus? Seules les lettres des religieuses ayant été conservées jusqu'à ce jour, nous ne pouvons que partiellement retracer les prémises de cette correspondance.

À partir de 1726, les Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec s'approvisionnent principalement auprès de trois apothicaires de La Rochelle : Dupas, Dergny et Guillemot. Néanmoins, «par de mauvaises ententes»<sup>10</sup> les Augustines doivent à l'apothicaire Dupas près de 1500 livres. Dès le premier envoi de Féret, les religieuses remarquent le soin qu'il apporte au conditionnement des produits et la modicité de ses prix : «Nous avons été très satisfaites de votre envoie et du prix des remèdes, la plupart nous coûtait plus cher à la Rochelle les années passées (...) Il n'y a rien eut de cassé, ni de gâté»<sup>11</sup>. Dès lors, les religieuses font de Féret leur fournisseur principal (BIGNOT, 1989, p. 15). Or, elles continuent tout de même à commercer avec les apothicaires de La Rochelle, tout au long de cette période. Dans sa lettre du 2 septembre 1740, Mère de l'Enfant-Jésus explique à Féret les raisons l'obligeant à poursuivre cette entente commerciale : «l'offre que vous nous faites pour les remèdes nous ferait bien plaisir si nous étions entièrement maîtresses, mais nos sœur apothicaires qui changent souvent sont accoutumées à recevoir par la Rochelle de Mr Dupas (...) leur remède, elles sont faites à cette routine, et comme il faut ménager les esprit Canadiens qui ne sont pas complaisants comme ceux des Français, nous ne voulons pas les chagriner»<sup>12</sup>. Ne voulant pas froisser l'apothicaire Féret, Mère de l'Enfant-Jésus le rassure en lui



Fig. 4 : Pot de pharmacie, 18e siècle, Hôtel-Dieu de Québec

<sup>10</sup> Pour les fins du présent article, les passages des lettres des deux religieuses ont été adaptés en français moderne. Lettre de Sœur Geneviève Regnard Duplessis, dite de l'Enfant-Jésus, 2 septembre 1740, publiée dans *Nova Francia*, volume IV, partie 2, p. 378.

<sup>11</sup> Lettre de Sœur Geneviève Regnard Duplessis, dite de l'Enfant-Jésus, 18 octobre 1734, publiée dans *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 234.

<sup>12</sup> Lettre de Sœur Geneviève Regnard Duplessis, dite de l'Enfant-Jésus, 2 septembre 1740, publiée dans *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 378.

mentionnant que leurs commandes auprès de Dupas se restreignent à quelques drogues seulement. L'habitude des apothicaires d'obtenir les produits d'un même fournisseur et la dette contractée auprès de l'apothicaire de La Rochelle expliquent en partie les raisons ayant motivé les religieuses à poursuivre, pendant plusieurs années, ce double commerce pour approvisionner l'apothicaire de leur hôpital.

En ce qui concerne la source de cette rencontre épistolaire, nous pouvons présumer que c'est par l'entremise d'une religieuse de l'Hôtel-Dieu de Dieppe, Mère Saint-Laurent, que les sœurs Duplessis et Féret sont introduits. En outre, au 18<sup>e</sup> siècle, les religieuses canadiennes conservent des contacts étroits avec la maison-mère normande. Il est donc possible que Mère Sainte-Hélène, en ses fonctions de Supérieure, ait fait part de ses soucis d'approvisionnement en drogues et remèdes à la Supérieure de l'Hôtel-Dieu de Dieppe, cette dernière lui recommandant Jacques-Tranquillain Féret, «savant apothicaire et bon catholique» (BIGNOT, 1989, p. 15). Dans l'une des premières lettres destinées à l'apothicaire dieppois, Sœur Marie-Andrée Regnard Duplessis, dite de Sainte-Hélène, mentionne la religieuse française : «(...) je ne veux pas vous laisser douter de l'estime que m'a inspiré pour vous notre Révérende et chère mère de St Laurent. Je tâcherai Monsieur de vous en donner des marques (...)»<sup>13</sup>. Plus loin, Mère Sainte-Hélène s'avance d'une proposition, comme pour inciter l'apothicaire à débiter cette relation d'affaires : «comme vous estes curieux et savant je pourrai avec le temps vous envoyer quelques raretés de ce pays qui ne sont pas considérables mais quelques fois fort extraordinaires»<sup>14</sup>.

Est-ce la fierté de Féret pour son cabinet et la volonté de l'enrichir de quelques curiosités canadiennes qui ont incité l'apothicaire dieppois à développer cette correspondance avec ces deux religieuses en Nouvelle-France? Bien que nous ne puissions l'affirmer avec certitude, nous savons néanmoins qu'à partir de ce moment, les religieuses et l'apothicaire entament une correspondance régulière qui ne cessera qu'au décès de Féret. D'une part comme de l'autre, les correspondants ont un intérêt certain à entretenir cette relation. Les religieuses ont le désir de se procurer les ressources pour les patients sous leurs soins et les envois de produits thérapeutiques indigènes leur permettent de produire quelques revenus faisant baisser le coût d'achat des remèdes pour l'hôpital (DROLET, 1970, p. 32).<sup>15</sup>

---

<sup>13</sup> Lettre de Sœur Marie-Andrée Regnard Duplessis, dite de Sainte-Hélène, 20 octobre 1733, publiée dans *Nova Francia*, volume IV, partie 2, p. 231.

<sup>14</sup> Lettre de Sœur Marie-Andrée Regnard Duplessis, dite de Sainte-Hélène, 20 octobre 1733, publiée dans *Nova Francia*, volume IV, partie 1, page 120.

<sup>15</sup> Les coûts d'achat des médicaments représentent une dépense non négligeable dans l'administration de l'Hôtel-Dieu de Québec. À titre d'exemple, en 1734, le quart du revenu du monastère-hôpital est employé pour l'achat de remèdes, et en 1743, c'est la moitié du revenu qui y est consacré (DROLET, 1970, p. 33). Les administratrices de la communauté tentent donc, par différents moyens, de réduire cette dépense. D'autant plus qu'il s'agit d'une dépense « nette », puisque pour des achats de remèdes d'une valeur de 2 000 livres en 1740, elles ont à peine reçu 200 livres de la part des patients pour lesquels ils ont été utilisés (DROLET, 1970, p. 33).

Le but premier de cette correspondance demeure, jusqu'aux toutes dernières lettres, lié à l'approvisionnement de matières médicales et au partage de connaissances (SIMON, 2014, p. 7). D'une part, les religieuses soumettent à Féret leurs commandes de remèdes, de simples et d'instruments pour l'usage de l'apothicairerie. Elles en profitent pour lui faire part du succès et du bon usage des remèdes précédemment envoyés par Féret, notamment son Eau Vulnérable Balsamique. Au fil du temps, les deux religieuses développent une familiarité avec l'apothicaire, en lui faisant part de leur état de santé et d'anecdotes de leur vie quotidienne. Elles commandent également d'autres fournitures auprès de l'apothicaire (ivoireries, dentelles, etc.), faisant preuve de la confiance mutuelle que les correspondants s'accordent. D'autre part, les religieuses acheminent à Féret des produits thérapeutiques issus de la faune et de la flore locales, en mentionnant les vertus de ces produits et leur mode de préparation. De son côté, on présume que l'apothicaire dieppois demande fréquemment aux deux Augustines de lui acheminer quelques curiosités qui pourraient enrichir son cabinet, considérant les nombreuses mentions qui sont faites à ce sujet dans les lettres des religieuses. Au-delà des échanges commerciaux réalisés de part et d'autre, la correspondance entre les sœurs Duplessis et l'apothicaire Féret constitue une source d'une richesse inestimable sur l'histoire de la communauté religieuse et plus largement sur le contexte historique de l'époque en Nouvelle-France.

Au total, entre 1733 et 1752, les deux religieuses envoient le même nombre de lettres, bien qu'à des fréquences différentes (SIMON, 2014, p. 160). La politesse des premières lettres demeure présente tout au long des échanges, en laissant toutefois une place de plus en plus marquée à des marques de familiarité et de respect mutuel, témoignant de l'amitié qui se développe entre les correspondants au fil du temps (SIMON, 2014, 158).

### **Les échanges médicaux**

**«*Nous n'avons pas de médecine en ce pays et chacun se tire d'affaire comme il peut*<sup>16</sup>»**

Le besoin des Augustines de se procurer les simples et surtout les drogues composées pour les activités de l'hôpital constitue la principale source de motivation de cette correspondance entre les deux religieuses et l'apothicaire dieppois. Les drogues demandées par les religieuses sont d'origine végétale (quinquina, jalap), minérale (sel d'Epsom) ou encore animale (ambre gris sec), et se présentent sous des formes galéniques variées (poudre, pilule, pâte, essence, huile, sirop, emplâtre et onguent) (SIMON, 2014, p. 125). Les remèdes de Féret permettent donc de couvrir un éventail assez large de pathologies qui sont propices de se présenter dans un hôpital à l'époque.

---

<sup>16</sup> Lettre de Sœur Geneviève Regnard Duplessis, dite de l'Enfant-Jésus, du 4 novembre 1737, publiée dans *Nova Francia*, volume IV, partie 1, p. 290.

Parmi les préparations envoyées par Féret aux Augustines, mentionnons la thériaque, électuaire composé de nombreux végétaux, quelques minéraux et des trochisques de vipères, considérés comme un remède universel pour soulager tous les maux connus. Elles demandent également régulièrement du baume du Pérou, fortifiant le cœur, le cerveau et l'estomac. Il est intéressant de noter que la plupart des remèdes commandés par les religieuses sont liés à la sphère digestive comme la poudre ou pâte à vers, purgative, l'élixir stomacal, le tartre émétique, le sirop de coing et de nerprun, l'ambre gris sec (SIMON, 2014, p. 125).

Le produit le plus demandé à Féret par les deux religieuses demeure sans contredit son eau vulnérable balsamique, commercialisée sous son nom. Il s'agit d'une «solution médicamenteuse obtenue par l'action prolongée de l'alcool sur des plantes aromatiques» (SIMON, 2014, p. 71). Féret ne conserve que quatre plantes de la formule initiale, développée par Lémery : la bétoine, la sanicle, le millefeuille et la verveine. Il complète ensuite sa composition avec de l'origan, du sempervirens, de la pimprenelle, de la marjolaine, du sel alkali, du sel de gemme, de la crème de tartre et du vinaigre distillé (SIMON, 2014, p. 69). L'eau vulnérable balsamique développée par Féret possède des vertus contre les phtisies, la jaunisse, les flux de sang, le scorbut, la défaillance et la mélancolie. Mère de l'Enfant-Jésus en fait une grande consommation pour sa «fluxion de poitrine» et «son cathare», mais elle en donne également beaucoup aux pauvres (SIMON, 2014, p. 125). En 1737, elle en commande 40 fioles à Féret. Les fournitures en lien avec le fonctionnement de l'apothicairerie, tels que des pots de pharmacie (albanelles et chevrettes), des verres et autres contenants, figurent également parmi les demandes soumises par les religieuses.

En contrepartie, les Augustines envoient à Féret des produits canadiens qui ont progressivement été intégrés dans la pharmacopée européenne aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Féret utilise par la suite ces produits pour l'usage de son officine, mais il peut également en vendre une partie selon les quantités envoyées par les religieuses.

Le capillaire représente le produit qu'elles font parvenir à l'apothicaire dieppois en plus grandes quantités. Bien que présente en France, la fougère canadienne jouit d'une meilleure réputation en raison de sa grande qualité, même si celle-ci décroît légèrement lors du transport en bateau. On en prépare un sirop aux effets astringents, fortifiants, apéritifs, vulnéraires et sudorifiques. En somme, le sirop de capillaire est fortement recommandé pour la toux, le catarrhe, la phtisie, les ulcères internes et les obstructions légères (DROLET, 1970, p. 34). Le capillaire arrive chez Féret par de nombreuses voies, des bateaux marchands allant à Rouen, à La Rochelle, à Bordeaux, mais également par des bateaux de pêche. En 1740, les Augustines envoient du capillaire par quatre bateaux différents (SIMON, 2014, p. 125).

Le sucre d'étable, ou de plaine, est également envoyé à Féret en grande quantité, sous forme de pain. Mère Sainte-Hélène indique que l'«on se sert ici de tous deux [sucre d'étable et de plaine] pour les rhumes et pour adoucir ou apaiser la toux, on en met un peu dans la bouche comme on ferait de certaines tablettes de réglisse, ou autres, on en fait aussi du sirop qui a la



Fig. 5 : Boîte d'écorce brodée de piquants de porc-épic, XIX<sup>e</sup> siècle. Hôpital général de Québec.

même propriété et on le boit mêlé avec de l'eau»<sup>17</sup>. Les religieuses s'en procurent facilement et à faible prix. Le ginseng, la gomme d'épinette rouge et le baume de sapin blanc figurent également parmi les produits du règne végétal que les Augustines font parvenir à Féret. Pour ce qui est du règne animal, les rognons de castor font l'objet d'un commerce assez important. Glandes desquelles on extrait le *castoréum*, utilisé pour guérir un bon nombre de pathologies (goutte, épilepsie, maux de tête, surdité, pleurésie, etc.), les rognons de castor sont alors très recherchés et les religieuses doivent multiplier leurs efforts pour s'en procurer. En raison des difficultés liées à son approvisionnement, mais également des précautions nécessaires pour le transport – les rognons répandant une odeur peu agréable –,

les religieuses ne peuvent en expédier qu'à quelques reprises (DROLET, 1970, p. 37). Enfin, l'apothicaire Féret semble avoir insisté à quelques reprises pour obtenir des pieds d'élan. Les pharmacopées de l'époque vantent les vertus du pied d'élan, principalement de son ongle, pour guérir les maladies du cerveau, particulièrement l'épilepsie, l'apoplexie et la léthargie. Encore plus difficiles à obtenir que les rognons de castor, les religieuses réussissent malgré tout à en acheminer à l'apothicaire à quelques reprises. Dans les lettres, les religieuses ne manquent pas de souligner le mal qu'elles se donnent pour procurer à l'apothicaire ces produits indigènes. En contrepartie, Féret exécute les mémoires des religieuses avec soin et précision, se permettant parfois même de joindre quelques présents destinés aux religieuses, ce qui est remarqué et grandement apprécié par ses correspondantes.

### Les échanges non médicaux

**«Je prie la chère mère de St Laurent de vous aider à choisir la dentelle»<sup>18</sup>**

Au fil des lettres, outre les produits thérapeutiques échangés de part et d'autre, les correspondants varient leurs demandes. Les religieuses commandent notamment des semences pour leurs jardins (céleri, ail, oignons, laitue, choux-fleurs, etc.) (BIGNOT, 1989, p. 17). Dans d'autres lettres, ce sont les produits et matériaux nécessaires aux solennités religieuses de la communauté canadienne que les Augustines demandent. En 1740, Mère

<sup>17</sup> Lettre de sœur Marie-Andrée Regnard Duplessis, dite de Sainte-Hélène, 18 octobre 1736, publiée dans *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 284.

<sup>18</sup> Lettre de Sœur Geneviève Regnard Duplessis, dite de l'Enfant-Jésus, 8 octobre 1749, publiée dans *Nova Francia*, volume VI, page 112.

Sainte-Hélène, demande à l'apothicaire dieppois de leur fournir de la dentelle pour des vêtements liturgiques. Elle ajoute : «je prie la chère mère de St Laurent de vous aider à choisir la dentelle, car je suppose sans vous faire affront qu'elle s'y connaît mieux que vous»<sup>19</sup>. Dans le même ordre d'idées, en 1749, Mère de l'Enfant-Jésus, en sa qualité de sacristine, demande à l'apothicaire des pierreries pour embellir une niche : «s'il se faisait à Dieppe quelques choses de brillant ou façon diamant en boutons, en croix, en rosettes, je serais bien aise d'en avoir à bon marché, j'ai envie d'entreprendre de renouveler une niche avec laquelle on porte la Ste vierge dans les processions publiques»<sup>20</sup>. Enfin, les religieuses demandent également quelques ouvrages d'ivoireries, l'une des principales activités artisanales faisant la renommée de Dieppe. Par l'entremise de Féret, elles engagent un commerçant travaillant l'ivoire pour obtenir quelques crucifix et des statuette de la Sainte Vierge, pour les revendre aux religieuses de la communauté (SIMON, 2014, 134).

D'une autre part, les envois non médicaux à l'apothicaire sont très nombreux et variés. Pour la grande majorité, ces envois visent à bonifier le cabinet de curiosités de Féret. Pour ce faire, elles sollicitent des chasseurs, des marins, et jusqu'au chirurgien de l'Hôtel-Dieu, mais leurs efforts restent souvent vains. Les religieuses font de nombreuses allusions sur le mal qu'elles se donnent pour satisfaire la curiosité intellectuelle de leur correspondant : «je quête pour vous perpétuellement sans pourtant avoir la satisfaction de vous envoyer tout ce que je voudrais pour vous faire plaisir»<sup>21</sup>, «monsieur comptez que je n'oublie point la noble curiosité que vous avez des choses singulières que produit la nature. Je quête de tous côtés sans trouver ce que je cherche»<sup>22</sup> et «vous jugez peut être que nous ne pensons plus à vous chercher des curiosités naturelles vous vous tromperiez bien Monsieur, mais nos canadiens ne sont pas si obligeants que nous souhaiterions, le moindre soin leur coûte et ils ne s'embarrassent pas volontiers»<sup>23</sup>. Elles considèrent noble l'intérêt de Féret pour les curiosités de la nature, car selon elles, il s'agit là d'un acte d'admiration de l'œuvre du Créateur (SIMON, 2014, p. 5). Malgré tout, les religieuses réussissent à fournir bon nombre de curiosités à Féret : une éponge de mer, quelques coquilles, des nids de guêpes, une queue de serpent sonnet, deux oiseaux-mouches, des morceaux de peau de baleine, des défenses de morses et divers échantillons minéralogiques. Les envois sont toujours accompagnés d'une description du spécimen et d'une brève explication. En raison des aléas du transport par navire, l'apothicaire doit parfois se contenter d'une description, souvent dépréciative, des spécimens qui lui seront envoyés l'année suivante (BIGNOT, 1989, p. 11). Les religieuses envoient également quelques produits

---

<sup>19</sup> Lettre de Sœur Marie-Andrée Regnard Duplessis, dite de Sainte-Hélène, 31 octobre 1740, publiée dans *Nova Francia*, volume IV, partie 2, page 379.

<sup>20</sup> Lettre de Sœur Geneviève Regnard Duplessis, dite de l'Enfant-Jésus, 8 octobre 1749, publiée dans *Nova Francia*, volume VI, page 112.

<sup>21</sup> Lettre de Sœur Geneviève Regnard Duplessis, dite de l'Enfant-Jésus, 28 octobre 1741, publiée dans *Nova Francia*, volume V, page 312.

<sup>22</sup> Lettre de Sœur Marie-Andrée Regnard Duplessis, dite de Sainte-Hélène, 4 novembre 1741, *Nova Francia*, volume V, page 363.

<sup>23</sup> *Ibid.*

de l'artisanat amérindien, dont une boîte d'écorce brodée (Figure 5) : «je vous envoie une boîte sauvage faite avec de l'écorce de bouleau brodée avec du poil de porc-épic teint et bordée avec des racines d'arbre et du poil d'original»<sup>24</sup>. Outre cette boîte, les religieuses envoient également quelques petits plats de type ouragans. Enfin, Féret reçoit également quelques ceintures «sauvages». Ces pièces ne sont pas tant destinées au cabinet de curiosités de l'apothicaire qu'à la vente, car les religieuses espèrent qu'il puisse en tirer quelques revenus «pour le profit des pauvres»<sup>25</sup>.

### Les difficultés liées aux échanges par bateaux

**«Le commerce est si interrompu que nous ignorons si vous êtes encore vivant»<sup>26</sup>**

Au cours de la première moitié du 18<sup>e</sup> siècle, les communications outre-Atlantique sont peu fréquentes, lentes et peu sûres. Les lettres et envois des deux religieuses sont acheminés en automne par les vaisseaux qui regagnent alors leur port de départ : Le Havre, Rouen, Saint-Malo, Brest, La Rochelle et exceptionnellement Dieppe (BIGNOT, 1989, p. 15). Au printemps de l'année suivante, Féret fait parvenir les fournitures demandées. Il arrive que les communications soient interrompues et les marchandises perdues en raison d'un naufrage ou d'une capture par les Anglais (BIGNOT, 1989, p. 16). Pour plus de sûreté, les religieuses doivent recourir à l'obligeance des passagers qui chargent les colis dans leurs «coffres personnels» (DROLET, 1970, p. 34). Ainsi, le coût du transport s'ajoute aux autres difficultés liées à l'envoi. Mère Sainte-Hélène mentionne à son correspondant : «je trouve qu'on nous demande plus pour le fret du capillaire que la matière de vaut de son « principal »<sup>27</sup>. Le contexte politique de l'époque a également des incidences sur les échanges entre les religieuses et Féret. En 1745, en pleine guerre intercoloniale, alors que Louisbourg est aux mains des ennemis, Mère Sainte-Hélène s'inquiète : « Nous ne savons à quoi attribuer la privation où nous sommes des vaisseaux de France qui ne sont point arrivés. Nous ne savons pas même s'ils sont partis et nous ignorons tout ce qui se fait en Europe »<sup>28</sup>. L'année suivante, toujours sans nouvelle, l'isolement persiste et la religieuse ajoute « le Commerce est si interrompu que nous ignorons si vous êtes encore vivant »<sup>29</sup>.

---

<sup>24</sup> Lettre de Sœur Marie-Andrée Regnard Duplessis, dite de Sainte-Hélène, 27 octobre 1734, publiée dans *Nova Francia*, volume IV, partie 2, p. 242.

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> Lettre de Sœur Marie-Andrée Regnard Duplessis, dite de Sainte-Hélène, 7 octobre 1746, publiée dans *Nova Francia*, volume VI, page 50.

<sup>27</sup> Lettre de Sœur Marie-Andrée Regnard Duplessis, dite de Sainte-Hélène, 18 octobre 1734, publiée dans *Nova Francia*, volume IV, partie 2, p. 235.

<sup>28</sup> Lettre de Sœur Marie-Andrée Regnard Duplessis, dite de Sainte-Hélène, 26 octobre 1745, publiée dans *Nova Francia*, volume VI, page 47.

<sup>29</sup> Lettre de Sœur Marie-Andrée Regnard Duplessis, dite de Sainte-Hélène, 7 octobre 1746, publiée dans *Nova Francia*, volume VI, page 50.

Afin de pallier ces aléas, les deux religieuses ont dû faire preuve d'ingéniosité. Elles envoient plusieurs lettres et colis dans une même année, les chargeant dans des navires différents ou à destination de ports différents, ce qui multiplie les chances de réception des marchandises. En l'année 1740, elles envoient quatre lettres différentes, trois de la main de Mère de l'Enfant-Jésus et une de mère Sainte-Hélène, et autant de barils de capillaire (SIMON, 2014, p. 125). Pendant cette correspondance de près de 30 ans, la persistance et la détermination des religieuses témoignent de la valeur qu'elles portent à leur relation, commerciale et amicale, avec l'apothicaire dieppois.

### **Conclusion : les témoins du passé**

Bien que seules les lettres des religieuses augustines soient parvenues à nous jusqu'à ce jour, la portée historique de ces documents est indéniable. L'ensemble de ces lettres est conservé au Fonds Ancien local et régional de Dieppe<sup>30</sup>. La totalité de ces lettres a été publiée, entre 1929 et 1931, dans le périodique *Nova Francia*. Pour leur part, les lettres de Féret sont toujours introuvables et ont possiblement été perdues dans l'incendie de 1755.

Au terme de la correspondance, on ignore si le fils de Féret a poursuivi la relation avec les deux religieuses canadiennes. Le cabinet de curiosités a progressivement été délaissé par le fils de Féret, celui-ci ne cultivant pas les mêmes ambitions que son père (SIMON, 2014, p. 180). En 1856, la ville de Dieppe achète les collections de ce qu'il reste du cabinet à un prix de 140 000 francs, puis elles sont transférées au Château-Musée de la ville en 1931. Néanmoins, la source des pièces n'a pas suivi la collection dans ses différents déplacements, rendant aujourd'hui l'association de certaines pièces au cabinet de Féret difficile, voire impossible.

Pour leur part, les collections du Monastère des Augustines disposent de quelques pièces qui peuvent être associées, directement et indirectement, à l'apothicaire Féret. Quelques-unes des lettres conservées à Dieppe disposent d'un cachet de cire rouge présentant la figure de saint Augustin, revêtu de ses habits d'évêque et tenant un cœur enflammé de la main gauche. Ce premier sceau utilisé par la communauté date du milieu du 17<sup>e</sup> siècle et est toujours conservé au Monastère des Augustines, où il est présenté dans l'exposition permanente « Augustines : soigner corps et âme ». Par ailleurs, quelques paniers, ouvrages amérindiens d'écorce avec des broderies d'épines de porc-épic, tels que décrits par Mère Sainte-Hélène, sont toujours conservés dans les collections. Enfin, trois pots de pharmacie, formant un ensemble distinct, semblent avoir été commandés auprès de l'apothicaire dieppois en 1734, afin de conserver les électuaires demandés dans un mémoire datant de la même année. Les

---

<sup>30</sup> Lorène Simon recense 41 lettres de cette correspondance (SIMON, 2014, p. 144) alors que Gérard Bignot en recense pour sa part 69, en comptant les listes et factures (BIGNOT, 1989, p. 12).

trois pots de faïence présentent les inscriptions : « E. Caryocoftinum. »<sup>31</sup>, « E. Diaphoenic. »<sup>32</sup> et « E. Lenitivum.»<sup>33</sup>. Au-delà de ces pièces, il est possible que certains instruments, de chirurgie ou autre, aient également été acheminés par Féret. La provenance n'ayant pas toujours suivi les pièces dans leurs différents usages, il nous est toutefois impossible d'affirmer avec certitude quels sont ces instruments. Il serait des plus intéressant de poursuivre les recherches à cet effet et éventuellement de faire certains rapprochements entre les collections du Monastère des Augustines et celle du Château-Musée de Dieppe. Cet exercice permettrait sans doute d'attribuer la provenance de quelques pièces de la collection de l'institution muséale française.

Au-delà de la fonction commerciale de leur relation, la correspondance entre les deux Augustines et Féret témoigne d'une véritable relation amicale. Plus qu'un simple fournisseur, Féret devient un ami, auquel les religieuses font confiance et pour lequel elles multiplient les efforts afin d'assouvir sa curiosité pour les spécimens de la nature. Cette relation, complètement différente de celle développée avec les apothicaires de La Rochelle, peut aujourd'hui nous fournir des informations de premier ordre sur la pharmacopée de l'époque, mais également sur les premiers temps d'une communauté religieuse fondatrice en Amérique du Nord.

---

<sup>31</sup> L'électuaire Caryocostin est constitué de pulpe de fruit et d'épices mélangées, dont du girofle et du costus, le tout lui conférant un effet adoucissant et laxatif.

<sup>32</sup> L'électuaire Diaphoenic est constitué de douze épices mélangés à une base de miel, le tout lui conférant un effet purgatif.

<sup>33</sup> L'électuaire Lenitivum est constitué de dix-sept ingrédients (dont des fruits, des épices et extraits de l'ordre animal). Il est utilisé comme purgatif ou pour les lavements.

## Sources bibliographiques

- BIGNOT, Gérard. «Le déplacement des coquillages fossiles selon Jacques-Tranquillain Féret, apothicaire dieppois du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle ». Les Annales des mines. 1993. <<http://www.annales.org/archives/cofrhigeo/feret.html>>.
- . «Une correspondance de vingt années (1733-1752) entre l'apothicaire dieppois Jacques-Tranquillain Féret et les religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec». Connaissance de Dieppe. Novembre 1989, pp. 15-17.
- . «Une correspondance de vingt années (1733-1752) entre l'apothicaire dieppois Jacques-Tranquillain Féret et les religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec (suite) ». Connaissance de Dieppe. Décembre 1989, pp. 11-14.
- CASGRAIN, abbé Henri-Raymond. Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec. Québec, Léger Brousseau. 1878, 612 p.
- DINET-LECOMTE, Marie-Claude. «Les sœurs apothicaires en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.» Revue d'histoire de la pharmacie : Actes du XXXI<sup>e</sup> Congrès International d'Histoire de la Pharmacie (25-29 septembre 1995). 1996, pp. 131-135.
- DROLET, Antonio. «Quelques remèdes indigènes à travers la correspondance de Mère Sainte-Hélène ». Cahiers d'histoire. 1970, pp. 30-37.
- LESSARD, Rénald. Se soigner au Canada aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Hull, Musée canadien des civilisations. 1989, 160 p.
- . Pratique et praticiens en contexte colonial. Le corps médical canadien aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Tome I. Thèse présentée à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval pour l'Obtention du grade de Ph. D. 1994. 795 p.
- . Au temps de la petite vérole. La médecine au Canada aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les éditions du Septentrion. 2012, 448 p.
- MESSIER, Omer-Denis. 1989. « Les ressources de la pharmacopée ». Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec. 1989, pp. 47-48.
- PICHÉ, Geneviève. «Ma très chère mère du Canada» : Perceptions et représentations des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec dans la correspondance des Mères de France, 17<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècles ». Québec. 2016, 22 p.
- ROUSSEAU, François. La croix et le scalpel. Histoire des Augustines et de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1639-1892. Québec, Septentrion. 1989, 489 p.
- SAINT-IGNACE, Jeanne-Françoise Juchereau de, et SAINTE-HÉLÈNE, Marie-Andrée Regnard Duplessis de. Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716, avec une introduction de Dom Albert Jamet. Québec, Hôtel-Dieu de Québec. 1939, 494 p.
- SIMON, Lorène. «Échanges entre des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec et un apothicaire de Dieppe au XVIII<sup>e</sup> siècle.» *Pharmacopolis*. 2015, pp. 4-11.
- . «Intérêt pharmaceutique des lettres adressées à l'apothicaire dieppois Féret par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec». Rouen, Université de Rouen. 2014, 221 p.

# Modèles coloniaux français et anglais en Amérique du Nord

Denys Delâge

Professeur émérite et associé

Département de sociologie Université Laval

## Introduction

L'on reconnaît habituellement que la colonisation française en Amérique du Nord s'est distinguée de la colonisation anglaise par une proximité plus grande des Français et des Amérindiens, par un métissage nettement plus répandu et plus intense, tant sur le plan des intermariages qu'à celui des transferts culturels. L'on a souligné également que les Français ont conclu des traités d'alliance avec les Amérindiens, mais, contrairement aux Anglais, jamais de traités de cession de territoire. Il est vrai que les modèles coloniaux français et anglais ont différé, mais nous ne prétendons pas ici chercher à démontrer la supériorité de l'un sur l'autre. En effet, s'il est vrai que le métissage caractérise davantage le modèle français et que l'apartheid apparaît davantage associé au modèle anglais, puis britannique, l'on pourrait débattre longtemps du type de sociétés qui en ont résulté, de la survie ou non des cultures, du succès ou de l'échec de sortie ultérieure du rapport colonial ou de la décolonisation. Nous ne nous prononcerons pas sur ces questions. Nous chercherons plutôt à comprendre en quoi et pourquoi les modèles coloniaux français et anglais ont divergé. La question du «génie colonial» supérieur ou inférieur d'une puissance coloniale par rapport à l'autre ne nous concerne pas. Les explications par le raccourci d'une «supposée nature ethnique» ne sont pas non plus pertinentes, elles pourraient même s'avérer nettement racistes. Nous allons plutôt tenter d'expliquer les différences entre modèles coloniaux par la manière différente dont les métropoles sont entrées dans la modernité, par la religion, par les manières de peupler l'Amérique, par les caractéristiques ou par l'histoire des sociétés amérindiennes avec lesquelles les Européens sont entrés en contact, par le contexte global de l'interaction qu'il soit économique, militaire, etc.

## Du côté de l'Europe

Les trois pays qui, au XVIIe siècle, ont participé le plus activement à la course coloniale en Amérique du Nord furent la France, l'Angleterre et les Provinces-Unies. Il importe de caractériser ces trois pays. La France était le pays le plus peuplé avec une vingtaine de millions d'habitants, tandis que l'Angleterre en comptait environ cinq millions et les Provinces-Unies 1,5 million.

De ces trois pays, la France demeurait la plus traditionnelle. Sa population essentiellement rurale pratiquait une agriculture figée. Le pays était davantage tourné vers le continent que vers la mer et l'émigration s'y dirigeait vers l'Espagne principalement. Les capitalismes commercial et manufacturier n'évoluaient que lentement sauf aux mains des protestants, ceux de La Rochelle et de Bordeaux principalement, davantage tournés vers les réseaux de commerce de

l'Atlantique. Ces marchands, les protestants principalement, incarnaient les forces de la modernité en France. Ils furent cependant tenus en échec, voire défaits lors du siège de La Rochelle en 1627 par les forces associées au catholicisme et à l'ancienne noblesse. Le régime politique y évolua vers la monarchie absolue et l'intolérance religieuse.

À la même époque, tout à l'opposé, les Provinces-Unies sont une formation sociale caractéristique de l'émergence de la modernité. Il s'agit tout d'abord d'une république, non pas d'une monarchie, c'est-à-dire d'une société fondée sur le contrat social de citoyens plutôt que sur le principe de l'origine divine d'un pouvoir qui s'impose à des sujets. Le pays a réalisé son indépendance nationale contre l'empire espagnol au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et au nom de la tolérance. La propriété du sol y est pour l'essentiel privée contrairement à la France, où se superpose, dans la tradition féodale, une multitude de droits sur le territoire : ceux du roi, ceux du seigneur, ceux du clergé, ceux des paysans, etc. La paysannerie néerlandaise est prospère et elle ne constitue qu'environ la moitié de la population de ce pays prospère tourné vers la mer et attrayant pour les immigrants.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'Angleterre se situe à mi-chemin entre le modèle français et le modèle néerlandais, tout en se rapprochant rapidement du second avec la révolution de Cromwell (1650-1658); y émerge le principe de l'origine populaire du pouvoir politique, principe qui se juxtapose à celui du droit divin avec le maintien d'une monarchie constitutionnelle. Avec les lois de la Navigation, le pays s'engage dans l'aventure maritime et le commerce. Enfin, à l'intérieur, les campagnes sont bouleversées par l'abolition du régime seigneurial sous Cromwell, puis avec le phénomène des «enclosures», c'est-à-dire avec l'appropriation privée par des marchands-seigneurs des terres communales, ce qui induit une importante migration vers les villes, puis vers les colonies des paysans pauvres qui expriment fréquemment leur révolte par l'adhésion à des églises protestantes dissidentes.

En somme, une France densément peuplée et archaïque, où les campagnes ne bougent guère. On n'y émigre que très peu, si ce n'est vers l'Espagne, tandis que les autres candidats à l'émigration seraient les protestants, mais le droit d'entrer dans les colonies leur est refusé dès 1627. À l'inverse, pays de la tolérance religieuse et de la prospérité économique, les Pays-Bas sont une terre d'immigration. Enfin, les bouleversements de la campagne anglaise sont source d'une forte migration que ne peuvent toutes absorber les villes et qui peut prendre, grâce à une relative tolérance religieuse, la destination des colonies des Antilles et des côtes de l'Amérique du Nord. Voilà donc à grands traits pourquoi débarquent annuellement quelques dizaines de colons français en Nouvelle-France, quelques centaines en Nieuw Netherland et quelques milliers en New England, en Virginie, dans les Antilles, etc. Évidemment, une forte immigration européenne en Amérique sera davantage source de conflits avec les Amérindiens qu'une faible immigration.

## Du côté de l'Amérique

### *La démographie*

L'arrivée de colons à la recherche de terres déjà occupées, comme c'était le cas en Amérique, constituait certainement une source de conflits. Sur les rives du continent nord-américain, toutefois, les tout premiers colons se sont généralement installés sur des terres abandonnées à la suite des premières épidémies d'origine européenne qui ont frappé les populations amérindiennes. Comme l'a souligné justement l'historien Francis Jennings, ces premiers colons construisent leurs maisons non pas sur des terres vierges, mais sur des terres veuves. Il en fut ainsi à Québec, à Plymouth, à Jamestown. Cependant, très tôt avec l'immigration et avec l'accroissement naturel de la population coloniale, la quête de terres nouvelles allait engendrer d'irréductibles conflits avec les Amérindiens. Cela est caractéristique de l'histoire coloniale anglaise des rives de l'Atlantique, à la fois parce que l'immigration y est forte et parce que l'occupation amérindienne y était dense. Il en est donc résulté de nombreuses guerres d'expropriation. Il y en eut également en Nieuw Netherland : elles furent aussi cruelles, mais moins nombreuses parce que l'immigration y fut moindre. La pression pour des terres coloniales s'y faisait moins fortement sentir. La situation en Nouvelle-France était tout à l'opposé. D'abord, nous l'avons souligné, n'y viennent que peu de colons. Du côté de l'Acadie, ceux-ci s'implantent à côté des Micmacs dont ils ne prennent pas les terres, puisqu'ils procèdent plutôt à l'assèchement des terres basses par la construction de digues. Dans la vallée du Saint-Laurent, depuis Montréal vers l'aval, les colons français ne délogent pas d'Amérindiens sédentaires, puisque ceux qui y étaient au XVI<sup>e</sup> siècle, les horticulteurs iroquoiens du Saint-Laurent, étaient disparus vers les années 1580 : épidémies de souche européenne, guerres entre Amérindiens, refroidissement climatique. Qui plus est, les nouveaux villages coloniaux allaient remplir des fonctions complémentaires avec les Amérindiens nomades qui habitaient la vallée du Saint-Laurent.

La pertinence de la dimension démographique n'est pas relative qu'à la taille des populations placées en vis-à-vis, mais également à leur composition et, à cet égard, c'est le sex-ratio qui compte le plus. Toujours, les hommes migrent davantage que les femmes, les jeunes que les vieux, mais, à ces égards, les différences entre Anglais et Français sont frappantes. L'immigration anglaise fut beaucoup celle de dissidents et elle fut communautaire : ce sont des villages entiers ou des groupes de croyants, hommes, femmes et enfants, qui se sont installés sur les rives de l'Amérique pour y fonder des communautés nouvelles. Celles-ci pouvaient être relativement autarciques et endogames, hommes et femmes y trouvant partenaires à se marier. L'incitatif à chercher des partenaires maritaux amérindiens était donc faible. Tout à l'opposé, en Nouvelle-France, l'immigration y est individuelle plutôt que communautaire, masculine plutôt que féminine. Au cours des années 1660-1680, il y avait, à l'âge au mariage, sept hommes pour une femme. Ces six hommes sur sept en surplus avaient le choix soit de retourner en France, ce que firent la moitié d'entre eux, soit de marier des Amérindiennes, solution que retint l'autre moitié, en devenant des engagés des compagnies de

traite des pelteries ou des coureurs des bois et en se mariant à la mode du pays dans les Pays d'En-Haut, c'est-à-dire dans la région des Grands Lacs.

### ***L'économie***

Le fondement économique sur lequel reposent les sociétés coloniales détermine largement la nature des rapports avec les indigènes. L'économie repose-t-elle principalement sur l'agriculture qu'il y aura tôt ou tard conflit pour l'accaparement de la terre, politique de dépossession territoriale et de refoulement des populations autochtones. S'agit-il comme en Nouvelle-Angleterre et en Nieuw Netherland d'une agriculture fondée sur la petite propriété paysanne qu'il faudra, compte tenu du doublement de la population à chaque génération, doubler l'écoumène à chaque trente ans. S'agit-il d'une agriculture commerciale — production du coton, du tabac, de l'indigo — que se présentera la possibilité de réduire les populations autochtones à l'esclavage à moins de les refouler par la guerre et de faire appel à des esclaves africains. Tout le contraire dans la traite des pelleteries où la prospérité du commerce dépend des producteurs autochtones, dont le travail complexe et distant ne pouvait d'aucune manière prendre une forme esclavagiste. L'économie monétaire des Français et des Canadiens de la Nouvelle-France reposait à 80 % sur les pelleteries. Nombreux furent les observateurs de l'époque à souligner la dépendance que cela entraînait à l'égard des Amérindiens, de même que la grande proximité puisque la stabilité du commerce a rapidement reposé sur les familles biethniques d'un père coureur de bois et d'une mère amérindienne. De la même manière, les Britanniques de la *Compagnie de la Baie d'Hudson* dépendaient-ils de leurs fournisseurs amérindiens. C'est ainsi que Français en Nouvelle-France et Britanniques à la Baie d'Hudson développèrent des rapports relativement harmonieux avec les Amérindiens dans le cadre de la traite des pelleteries, tandis que les Britanniques de la Nouvelle-Angleterre ou de la Virginie et les Français en Louisiane entrèrent dans des rapports nettement plus conflictuels pour l'accaparement du territoire, d'autant d'ailleurs que celui-ci était plus densément occupé par les autochtones dans les régions méridionales. Il importe de souligner ici comment la différence de comportement envers les Amérindiens, caractéristique des Anglais et des Français, ne tient pas à des critères ethniques. Autour des pelleteries, Anglais et Amérindiens, Français et Amérindiens sont des alliés. À propos de la terre, les mêmes acteurs deviennent des ennemis.

### ***Le climat, la géographie, la guerre***

L'activité économique n'est pas la seule source d'interdépendance ou d'antagonisme. Le climat plus froid du Canada a exigé des efforts des colons plus grands d'adaptation que celui de la Nouvelle-Angleterre. L'aide amérindienne s'est avérée bien plus décisive au nord. De même, les explorations, en particulier celles qui visaient la découverte d'une voie pour la Chine, requéraient le savoir des autochtones. Or, tant à cause de la localisation de sa colonie qu'à cause de sa centralisation politique, la France a investi davantage d'efforts dans ces projets, se plaçant donc là encore en position de dépendance à l'égard des premiers habitants. Les observateurs ont maintes fois souligné que dans les conflits d'empire en Amérique, la force de la France reposait sur ses alliances avec les Amérindiens. Soulignons que durant le siècle et

deuxièmes qui oppose les empires coloniaux français et anglais, le territoire et la zone d'influence des Français correspondent à la moitié du continent, tandis que concentrés sur les rives atlantiques du même continent, les Britanniques regroupent une population coloniale qui ne constitue jamais moins de vingt fois la population coloniale française. Bref, les Français circulent sur un immense territoire dont ils ne peuvent jamais assurer seuls la défense et, pour tout conflit qui les oppose à leur rival, ce dernier les décline en nombre complètement. Si les Anglais ne dépendent que fort peu des Amérindiens dans leurs guerres, il en va tout autrement des Français. Ces derniers ont d'ailleurs rapidement modifié l'art de la guerre en renonçant au déploiement des régiments dans des espaces libres pour opter pour la petite guerre d'embuscade à l'américaine, guerre dont l'efficacité reposait sur l'habileté et l'autonomie du guerrier, sur l'art du camouflage et de l'attaque-surprise.

### *La religion*

Les Français sont venus fonder en Amérique du Nord une nouvelle société catholique qui excluait les protestants, les Juifs et autres «mauvaises gens», afin que seule serve d'exemple, pour l'éducation des Amérindiens, la vie vertueuse et sans dissidence de colon pieux. Cette utopie visait à intégrer les Amérindiens convertis dans la communauté des croyants. Chez les protestants, l'utopie d'une Nouvelle Jérusalem ne comporte pas le même rêve d'intégration des païens convertis à cause de la primauté de l'idée de la prédestination qui faisait des croyants des élus de Dieu de toute éternité. À cette époque, l'éthos catholique incitait davantage à la conversion, donc davantage à entrer en rapport avec les Amérindiens. S'ajoute à cela le célibat des religieux qui facilite les départs pour de grandes distances, l'implantation permanente dans des contrées éloignées, ce que ne peuvent réaliser aussi facilement, à l'époque, des pasteurs et leur famille. Jésuites et Récollets vivant parmi les Amérindiens, religieuses accueillant des pensionnaires apprendront les langues autochtones, écriront dictionnaires et grammaires, connaîtront à fond les coutumes, les systèmes et les stratégies politiques, les croyances des gens avec lesquels ils cohabitent.

## **Le politique**

### ***Le politique : en Amérique, Hurons et Iroquois***

Les rapports entre Européens et Amérindiens en Amérique se sont inscrits dans des réseaux d'alliance. Les deux plus grands réseaux furent ceux qui s'articulèrent à la traite des pelleteries, c'est-à-dire celui des Néerlandais et des Iroquois, centré à Fort Orange (Albany) et repris par les Anglais à partir de 1664, et celui des Français et des Hurons. Les grandes confédérations amérindiennes qu'étaient les Iroquois et les Hurons ont toujours exigé de maintenir le monopole des relations avec leurs partenaires européens, incitant ceux-ci à venir habiter chez eux, mais pas chez d'autres, à commercer avec eux, mais pas directement avec d'autres. Les Hurons ont ainsi assassiné le truchement Étienne Brûlé qui avait tenté de court-circuiter les Hurons pour établir des relations directes de commerce avec des nations plus au sud de la péninsule ontarienne. Cette politique amérindienne avait donc pour effet de contenir

la présence d'Européens vivant parmi des Amérindiens aux seules confédérations d'alliés. La défaite des Hurons aux mains des Iroquois en 1650 mit fin au monopole huron et rendit possible, voire obligatoire pour les Français, l'accès aux autres nations de l'intérieur pour s'approvisionner en pelleteries. À cela s'ajoutait l'incitatif économique suivant : d'une manière générale, durant toute la période du régime français, les marchandises françaises ont été non compétitives, c'est-à-dire plus dispendieuses que les marchandises des Néerlandais et des Anglais. Ces derniers pouvaient donc se permettre d'attendre à Albany la venue des commerçants amérindiens, mais à pratiquer le même jeu, les Français auraient été perdants. Ils se devaient donc d'aller au-devant de leurs fournisseurs. En somme, d'un côté, les marchands d'Albany ne peuvent pas se rendre dans les Grands Lacs, jusqu'en 1720 environ, ils en sont empêchés par les Iroquois qui leur en bloquent l'accès, mais, d'autre part, ils peuvent accueillir dans les postes les intermédiaires iroquois et leur offrir de bons prix. Inversement, les Français ont non seulement la voie libre pour accéder aux nations de l'intérieur, mais encore sont-ils forcés de le faire faute d'être complètement évincés.

### ***Le politique en Europe : Monarchie absolue ou constitutionnelle, direct Rule ou indirect Rule***

L'histoire politique comparée de la France et de l'Angleterre est également fort éclairante pour comprendre, du côté de la colonie française, la construction de forts partout en territoire amérindien et la présence également partout de représentants du roi, auprès de toutes les nations alliées et, d'autre part, du côté anglais, l'absence de représentation auprès de leurs nations alliées, à l'exception de la Ligue iroquoise, leur intermédiaire obligé. En somme, pourquoi, contrairement aux Anglais, les représentants du roi de France vivaient-ils partout parmi les Amérindiens? Une réponse, certainement pas la seule, tient à l'évolution divergente des systèmes politiques français et anglais, c'est-à-dire le premier s'orientant vers la monarchie absolue et le second vers le parlementarisme et la monarchie constitutionnelle. Retournons à l'histoire des deux pays. Rappelons brièvement les événements. Encore enfant, Louis XIV échappa de justesse à la Fronde en 1648-1652, c'est-à-dire au soulèvement des vieilles familles nobles et du Parlement contre la monarchie qui sortit renforcé de ces événements. Devenu roi en 1661, Louis XIV porta l'absolutisme à son paroxysme en dépouillant la vieille noblesse de tout pouvoir et en la maintenant oisive, sous son contrôle à Versailles. Louis XIV paralysa les Parlements et plus largement tous les corps constitués. Il organisa une administration centralisée, composée de fonctionnaires qui lui étaient totalement redevables et qui se devaient d'être ses exécutants et ses représentants. Le roi régnait donc sur la France par son administration, c'est-à-dire par ses fonctionnaires, non pas par des vassaux, non pas par des corps intermédiaires. Les intendants du roi étaient postés dans tout le royaume où ils devaient transmettre les ordres du roi et lui rédiger régulièrement des rapports de leur administration. Nul sujet ne pouvait parler au nom des autres. Avec le développement de sa bureaucratie, l'application de méthodes rigoureuses de gestion, l'appel à la raison, le système politique français constituait l'avant-garde de l'Europe. Par contre, le principe sur lequel reposait le pouvoir de l'État demeurait traditionnel : le pouvoir du roi provenait de Dieu et de son représentant sur terre, le pape. En vertu du droit divin, le roi régnait sur des sujets qui lui

devaient loyauté. Mais retenons principalement pour ce qui nous concerne l'idée suivante : le roi régnait directement sur ses sujets sans intermédiaires autorisés à parler au nom des autres sujets, sauf ses intendants, officiers, etc., bref, sauf ses fonctionnaires.

L'histoire d'Angleterre est toute autre puisque la révolte du Parlement fut victorieuse et que deux révolutions, celle de Cromwell que complétèrent la Révolution glorieuse et l'éviction de Jacques 1<sup>er</sup>, réduisirent considérablement les pouvoirs du roi qui ne put désormais régner que par l'intermédiaire de corps constitués, c'est-à-dire pour l'essentiel que par l'intermédiaire du Parlement et de ses deux chambres, soit la Chambre des communes, représentant principalement les intérêts des marchands et des bourgeois, et le Sénat représentant les vieilles familles nobles. Le roi ne pouvait désormais plus légiférer seul à propos de ses sujets et, en outre, il devait accepter d'entendre la parole de ses sujets par l'intermédiaire de leurs représentants au Parlement. Bref, le pouvoir du roi n'était ni absolu ni direct, puisque s'imposait un intermédiaire : le Parlement. Ces deux modèles de gouvernance se sont reproduits en contexte colonial. Cela est évident en Nouvelle-France à partir de 1663, c'est-à-dire avec l'instauration du régime royal. La politique française consiste à placer des représentants du roi parmi les nations amérindiennes. Graduellement et tout le long du régime français, jusqu'à sa chute, la zone d'influence française des Grands Lacs, du Haut Mississippi, de la Louisiane, se couvre de postes où vivent officiers et petites garnisons qui promeuvent la diplomatie de leur roi et en son nom remettent des présents aux nations alliées. Les missionnaires eux-mêmes deviennent des ambassadeurs. Certes l'objectif vise la domination française, mais la manière implique la proximité, la vie de nombreux Français parmi les Amérindiens. C'est d'ailleurs pour cette raison que les archives coloniales françaises sont si riches en renseignements sur les mœurs et coutumes des nations amérindiennes.

Dans ce contexte, aucune nation amérindienne ne parle pour toutes les autres. Chacune parle plutôt en son nom au représentant du roi le plus proche qui transmettra l'information à Québec ou à La Nouvelle-Orléans. Le modèle anglais est celui de l'*indirect rule*, c'est-à-dire que, de la même manière que le roi ne commande pas directement à ses sujets, que le roi ne dispose pas de fonctionnaires le représentant personnellement partout dans son royaume, puisqu'un Parlement représente ses sujets, en Amérique plutôt que d'avoir des représentants dans chacune des nations alliées, le pouvoir politique, au nom du roi, élève une nation amérindienne au-dessus des autres tout en lui confiant le rôle de porte-parole des autres nations. Ces nations amérindiennes alliées n'étaient pas autorisées à entrer en contact directement avec les Anglais, elles devaient toujours passer par l'intermédiaire de la nation amérindienne au-dessus d'elles — ce furent les Iroquois — constituée en porte-parole auprès du représentant du roi. Ce modèle fut caractéristique de l'histoire des relations amérindiennes dans le Massachusetts, en Virginie, et également dans la colonie de New York, où ce sont les Néerlandais qui les premiers l'avaient instauré et où les Anglais en ont repris l'héritage. Cela nous conduit à poursuivre notre recherche explicative des différences dans les modèles coloniaux de rapports avec les Amérindiens au-delà des particularismes, des régimes politiques français et anglais. Pour cela, il importe de voir quelle fut la contribution des Pays-Bas, dont,

encore une fois, l'Angleterre se fit l'héritière en Amérique, et plus largement la contribution de la modernité dont les Pays-Bas étaient l'avant-garde et à un moindre degré l'Angleterre.

### ***L'héritage anticolonialiste des Néerlandais***

Les traités de cession de territoire ont été introduits en Amérique par les Néerlandais puis repris par les Anglais. Les Français n'en ont jamais conclu. Par contre, ils ont conclu des traités de paix et d'alliance. Les traités de cession de territoire reposent sur un principe d'exclusion. Une partie acquiert de l'autre un morceau de son territoire pour en devenir le propriétaire exclusif. Cela conduit à une démarcation claire entre « nous » et « eux », démarcation qui n'atteint pas la même netteté chez les Français. Elle est apparue chez les Néerlandais pour des motifs de critique anticolonialiste qu'il importe ici d'expliquer, bien que la raison plus fondamentale soit associée à la transition de la tradition à la modernité que nous aborderons aussitôt après.

La critique anticolonialiste des Pays-Bas est née de la résistance à l'empire de Philippe II sur l'Espagne, les colonies d'Amérique centrale et du sud, les Pays-Bas. Ces derniers se sont révoltés contre leur empereur et les catholiques y ont refusé de livrer leurs compatriotes protestants à l'Inquisition. Plutôt que la loyauté au monarque et au pape, l'on adhéra à la solidarité nationale par delà la religion, au nom de la tolérance et de la nation. Tout en édifiant une nouvelle légitimité républicaine, les Néerlandais dénoncent l'Espagne et les massacres perpétrés contre les Amérindiens des Amériques. Ils élaborent pour eux-mêmes un projet différent pour l'Amérique. Au lieu de conquérir, ils prévoient s'entendre avec les Amérindiens qu'ils renoncent à convertir de force. Ils s'engagent à respecter les manières de faire des Amérindiens et à conclure des traités par lesquels ils acquerront des territoires que les premiers occupants leur vendraient librement. Les Néerlandais introduisent donc la pratique des traités d'achat de territoires en Amérique au nom d'un principe d'équité et de justice, au nom d'un principe anticolonialiste. En même temps, nous l'avons signifié, ces traités démarquent deux territoires relativement étanches où chacun devrait vivre à sa manière. Pas question pour les Néerlandais de convertir les « infidèles » ou de subjuguier les chefs, etc. Certes dans la réalité les rapports en Nieuw Netherland n'ont pas été dépourvus de tensions et de guerres, mais, ce qui nous intéresse ici, c'est le projet de sociétés distinctes plutôt que fusionnées. Enfin, soulignons que cette approche offrait aux Néerlandais la prétention et la conviction d'avoir acquis des titres clairs et définitifs aptes à fonder leurs droits contre soit une remise en question par les autochtones, soit une contestation par leurs rivaux coloniaux anglais. Cependant, cette particularité anticolonialiste des Pays-Bas s'inscrit en réalité plus fondamentalement dans la mouvance de la modernité.

### ***Transition tradition/modernité***

La transition de la tradition à la modernité constitue une clé de la plus grande importance pour expliquer du côté des Français, l'absence de traités d'achat (ou selon le point de vue, de cession) et la proximité plus grande avec les Amérindiens, et du côté des Néerlandais et des Anglais, le recours aux traités d'achat de territoire et la distance nettement plus grande

entretenu avec les Amérindiens. Nous allons retenir deux indicateurs de cette transition : 1) le passage de la propriété foncière de type féodal (où se superposent de multiples droits sur le territoire) vers la propriété privée, et 2) la transformation du principe de légitimité de l'ordre social qui, durant l'Ancien régime, reposait sur la volonté de Dieu, le pouvoir venant d'en haut et retombant sur des sujets et qui, avec la modernité, repose sur le contrat social de citoyens, ce qui implique que le peuple constitue la source du pouvoir.

### ***La propriété foncière***

Le système de propriété foncière français d'Ancien régime se caractérise par la superposition de droits multiples sur le sol, ceux du roi, ceux du seigneur, ceux des prêtres, ceux des paysans. Des terres sont communales, d'autres relèvent du domaine du seigneur, d'autres enfin appartiennent aux paysans. À côté des droits du cens, de corvée, de chasse, de coupe des arbres des seigneurs aux dépens des paysans, s'ajoutent ceux de la dîme du clergé, de la transhumance des éleveurs, des glaneurs, etc. Certes ce régime seigneurial de la Nouvelle-France n'était qu'une version édulcorée de celui de la mère patrie, mais son fonctionnement reposait sur les mêmes mécanismes de superposition des droits. L'intégration des Amérindiens dans ce système ne constituera aucun problème puisque le système fonctionne justement avec les particularismes de chacun et leur utilisation de la terre en fonction de leur rang et des caractéristiques de leur mode de vie. Les Amérindiens proches alliés du roi tels les Montagnais, les Algonquins, les Hurons pourront devenir collectivement des seigneurs, ainsi qu'ils le furent à Sillery, l'ensemble des Amérindiens dans la colonie se verront reconnus des droits de chasse sur toutes les terres des seigneuries non utilisées à des fins agricoles. Ce modèle de gestion du territoire par juxtaposition et superposition de droits implique une forme d'intégration. Voilà pourquoi conclure des traités de cession de territoire avec les Amérindiens ne fait pas sens pour les Français.

Il n'en va pas de même de la propriété privée. La transformation des terres communales en propriété privée par les «enclosures» a eu pour effet de chasser les paysans anglais comme nous l'avons déjà souligné. Partout dans les colonies anglaises d'Amérique, la propriété du sol est privée. Il en va de même des Néerlandais à l'exception de la région de Fort Orange. Tant le paysan que le grand propriétaire terrien sont pleinement propriétaires de leurs terres. Lorsqu'ils achètent des terres des Amérindiens, ils transforment ces espaces communaux en espaces privés réservés exclusivement au détenteur du titre de propriété. Aux Amérindiens qui voudraient y revenir pour cueillir des pommes là où croissaient autrefois des framboises, l'on dira que c'est interdit, qu'il est même interdit de traverser tel ou tel territoire. Bref, la propriété privée interdit l'usage d'un même sol par toutes sortes de groupes au nom de toutes sortes de traditions. Sont exclus les non-propriétaires et le droit de propriété l'emporte sur le droit d'usage. Les Amérindiens continueront de vaquer à leurs occupations sur leurs territoires ancestraux (non-cédés) de possession collective, tandis que les colons habiteront sur un mode exclusif leurs propriétés privées sans que les deux systèmes puissent s'interpénétrer.

## **Modèle monarchique, modèle républicain**

La nature du lien social entre les habitants d'un territoire et entre ceux-ci et leurs dirigeants change radicalement selon que la société repose sur un principe monarchique ou un principe républicain. La société française, métropolitaine et coloniale, reposait sur un principe monarchique d'organisation. Le pouvoir y était compris comme venant de Dieu qui le transmettait au roi. Le pouvoir venait donc d'en haut, il s'imposait comme une volonté qui échappait aux hommes, comme un destin. Volonté de la Providence, hasard des conquêtes, des mariages entre nobles, cela faisait la qualité des sujets avec toutes sortes de particularismes de «sang», de rang, de culture, de métiers, etc. Jamais le pouvoir n'interpellait ses sujets sur le mode universel, mais toujours sur un mode particulariste : les nobles consacrés à la guerre et à la chasse, mais dispensés du travail, le clergé gestionnaire du sacré, les serfs taillables à merci, les ethnies, chacun invoquant au nom de la Tradition un statut, une occupation dans une hiérarchie composite aux droits et devoirs multiples. Nul besoin d'une langue commune, nul besoin de droits égaux. Au-delà de toutes ces différences résultant des agglomérats des conquêtes, des traditions les plus diverses, ne s'imposait qu'une exigence fondamentale : la loyauté au roi et au pape. Voilà pourquoi avec Champlain, ces «Sauvages» sont présumés «Français» dès qu'ils sont alliés du roi et convertis. Nul besoin de parler français, de vivre à la française. La monarchie française intègre les Amérindiens comme elle le fit pour les Bretons ou les Provençaux. Elle les intègre avec leurs traditions et leurs caractères distincts comme le sont les Gitans, comme le sont les nobles. Qui plus est, nobles et chefs amérindiens partagent le même plaisir de la chasse, le même honneur de la guerre, le même amour de l'apparat et du faste, la même valorisation de l'art oratoire, le même dédain du travail agricole, le même mépris pour l'Autre. Ici encore l'Amérindien trouve sa place dans le monde colonial français.

Qu'en est-il du modèle républicain? Le pouvoir de la république vient du peuple : «We, the People». Le modèle républicain repose sur le principe de l'égalité formelle de tous devant la loi et en corollaire de la disparition des particularismes et des privilèges de statut et de hiérarchies résultant de la tradition. L'idée du contrat social et de la souveraineté du peuple, plutôt que du roi, a caractérisé la Nieuw Netherland, mais également les Pilgrims et leurs descendants. Ces sociétés nouvelles et modernes, contrairement à la société française, acceptaient le principe de la tolérance de la dissidence religieuse, mais, par contre, elles rejetaient fortement tout ce qui se réclamait de la tradition pour justifier des privilèges, pour invoquer le caractère immuable de l'ordre des choses et pour vouloir maintenir des différences culturelles qui constituaient un obstacle à la réalisation du contrat social entre citoyens libres. Pour ces sociétés plus modernes, l'Autre incarnait un passé déclassé, le contraire du progrès. D'ailleurs, le marchand austère, totalement dédié au travail et à l'accumulation discrète de la richesse a bien peu de valeurs à partager avec le chef amérindien.

En somme, la Nouvelle-France, avec son principe monarchique de régulation sociale, peut d'autant plus intégrer toutes sortes d'ethnies, de nations, de castes que le pouvoir vient d'en haut. Dans une société comme la Nouvelle-Angleterre, où l'expérience démocratique a

progressé extraordinairement, le contrat social entre des citoyens pour bâtir la cité suppose une homogénéité culturelle et le postulat du rejet du mythe au profit de la raison comme fondateur du contrat social. En conséquence, la Nouvelle-France intègre les Amérindiens tandis que la Nouvelle-Angleterre les exclut en dehors d'elle-même.

## **Conclusion**

Tant pour des raisons structurelles que conjoncturelles, les Français développent avec les Amérindiens dans leur colonie de la Nouvelle-France, des rapports de proximité plus grande que ne le font les Anglais et les Néerlandais dans leurs colonies d'Amérique du Nord. Les Français émigrent peu et ils le font sur le mode individuel et masculin, sur des terres non occupées par des sédentaires, où leurs activités économiques et militaires les placent en position de dépendance et d'interaction avec les Premières Nations. Leur principal allié, les Hurons, qui exige un monopole des relations, est dispersé en 1650, tandis que des prix non concurrentiels obligent à aller au-devant des fournisseurs amérindiens. Le catholicisme est davantage imbu de l'esprit missionnaire à cette époque. Enfin, la nature archaïque de la société française d'alors : propriété seigneuriale, sociétés d'ordres, centralisation monarchique doublée du principe traditionnel de légitimité d'un pouvoir provenant du divin, tout cela contribue à la promotion d'un modèle intégrateur des Amérindiens. En somme, tout en reconnaissant que tous les projets coloniaux visent la domination, le modèle colonial français se caractérise par l'intégration et le métissage, tandis que les modèles néerlandais et anglais conduisent davantage à la ségrégation.

## De la grande visite à l'exposition Louis Hébert

Le jeudi 18 mai 2017, Madame Astrid Chouinard, présidente directrice générale de l'Orchestre symphonique de Québec et Fabien Gabel, chef d'orchestre et directeur musical de l'OSQ sont venus voir l'exposition sur Louis Hébert à l'invitation de Madame Marie Caron présidente de la Société québécoise d'histoire de la pharmacie



De gauche à droite: Madame Chouinard, Monsieur Gabel et Madame Caron

## Quelques artéfacts de la salle muséale du Pavillon Bonenfant de l'Université Laval à l'exposition Louis-Hébert





## Société québécoise d'histoire de la pharmacie

### Formulaire d'inscription

Nom .....

Adresse (rue, no app,) .....

Ville .....

Code postal .....

Adresse électronique .....

No. de téléphone .....

Membre actif : 25 \$  Membre donateur : 100 \$   
et plus

Membre étudiant : 5 \$

Faites votre chèque à l'ordre de: SQHP et faites de parvenir à l'adresse suivante:

Société québécoise d'histoire de la pharmacie  
Faculté de pharmacie, Pavillon Ferdinand-Vandry  
1050, avenue de la Médecine  
Université Laval  
Québec (Québec)  
G1V 0A6

Adresse électronique : [sqhp@pha.ulaval.ca](mailto:sqhp@pha.ulaval.ca)

Site web: [www.sqhp.pha.ulaval.ca](http://www.sqhp.pha.ulaval.ca)

Partenaire de la Société québécoise d'histoire de la pharmacie



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Faculté de pharmacie

SAVOIR INTERAGIR



Merci à  
Raymond Martel et à Claude Martel  
pour l'appui important qu'ils apportent à la préservation du patrimoine  
pharmaceutique en soutenant financièrement la  
Société québécoise d'histoire de la pharmacie

La famille Martel a toujours été présente dans son milieu pour rendre à la population de Loretteville la fidélité qu'elle accordait à leur pharmacie. En plus d'encourager la pratique de l'activité physique et la promotion de la santé par des conférences, ils ont aidé plusieurs groupes de leur communauté.

Ont bénéficié de leur aide:  
les sports mineurs de la municipalité,  
des organismes communautaires (âge d'or, scouts, CLSC)  
le parrainage des clubs et d'athlètes d'élite comme Myriam Bédard.

A large, semi-transparent background image of a statue depicting Louis Hébert and Marie Rollet. Louis Hébert is shown in the upper half, looking upwards, while Marie Rollet is in the lower half, surrounded by children. A colorful graphic element, resembling a stylized map or logo with red, orange, green, and blue brushstrokes, is overlaid on the statue's chest.

Louis Hébert  
Marie<sup>et</sup> Rollet  
**400<sup>e</sup>**  
anniversaire  
de l'arrivée à Québec  
de la première famille française  
1617-2017

## Programmation 2017

PARCOURS PÉDESTRE • PUBLICATIONS • EXPOSITIONS •  
CONFÉRENCES • PHARMACIE • SYMPOSIUM • DESCENDANCE  
• HOMMAGE • RETROUVAILLES • JARDINS

Pour en savoir plus sur les activités: [www.cfqlmc.org](http://www.cfqlmc.org)

La commission  
franco-québécoise  
sur les lieux de  
mémoires communs  
coordonne les  
activités des fêtes  
entourant le 400<sup>e</sup>  
anniversaire de  
l'arrivée de la  
première famille  
française à Québec

Regroupement des partenaires du 400<sup>e</sup>  
de Louis Hébert et de Marie Rollet (1617-2017)